la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 19 MARS 1976, 92e ANNEE, No 67, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi/Côte Nord 30c
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI $1.40

MÉTEO
Neige et bruine verglaçante se changeant en pluie
Minimum : —12 Maximum : 2
Demain : Nuageux et pluie
Détails à la page A 2

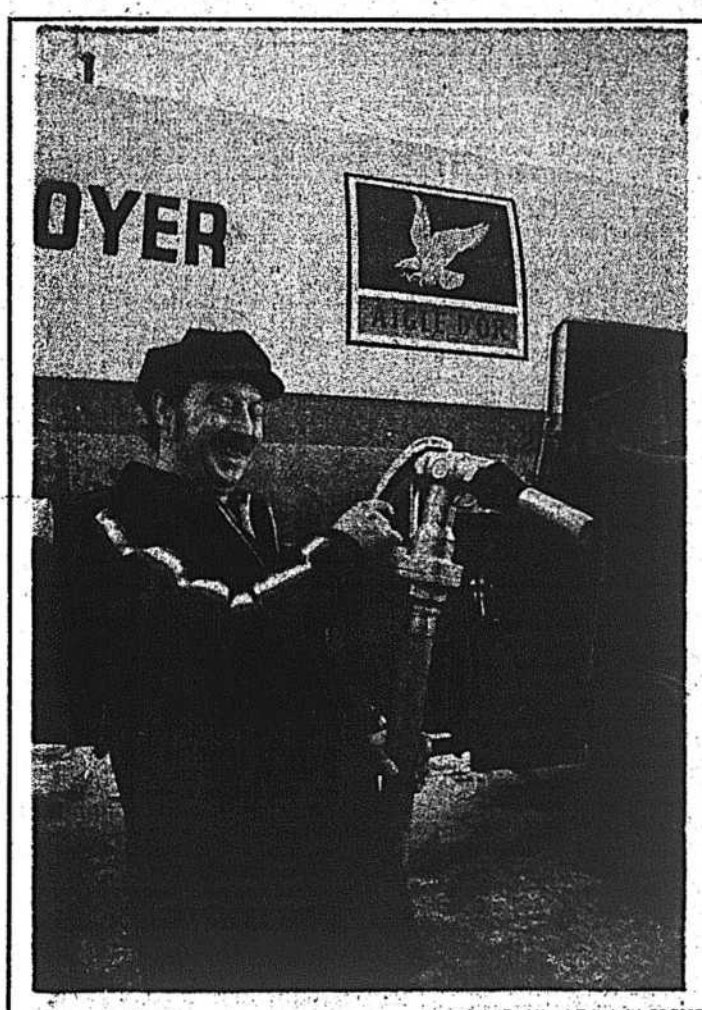

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Jean-Claude Boutin, inspecteur des poids et mesures, montre comment des livreurs d'huile à chauffage s'étaient pris pour voler leurs clients. M. Boutin n'a pu s'empêcher de sourire en voyant le compteur tourner à pleine vitesse sans qu'aucune goutte d'huile ne sorte du boyau...

Une quinzaine d'arrestations

Huile à chauffage: importante fraude

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

"Un très grand nombre de distributeurs d'huile à chauffage du Québec fraudent régulièrement les consommateurs en leur volant environ 10% des livraisons qui leur sont facturées."

Commandant de l'Unité montréalaise des crimes économiques de la Sûreté du Québec, le lieutenant Jacques Marquis a fait cette fracassante déclaration hier après-midi, à l'issue d'une opération qui a conduit, au cours de la journée, à l'arrestation d'une quinzaine de livreurs et de commerçants d'huile à chauffage de la région métropolitaine.

Ce serait depuis un an ou deux que les pratiques malhonnêtes se sont répandues chez plusieurs sous-contractants des grandes entreprises pétrolières. Comme beaucoup d'autres hommes d'affaires et commerçants, les livreurs d'huile impliqués dans ce racket ont choisi eux aussi de profiter, à leur façon, de l'inflation et de l'augmentation du prix du pétrole.

Pouvant réussir à voler jusqu'à 8,000 gallons d'huile à chauffage par semaine, les livreurs malhonnêtes se sont constitué, au cours des derniers mois, des magots intéressants, soit en revendant l'huile volée à des commerçants, devenus receleurs, soit en alimentant leurs camions diesel avec cette huile pour éviter de payer la taxe provinciale sur les carburants diesel. Cette taxe est de 25 cents le gallon.

Après des surveillances et des filatures qui avaient débuté à 4h du matin dans le cadre de l'Opération Celcius, les policiers ont arrêté hier 12 livreurs travaillant à contrat pour les compagnies Golden Eagle, British Petroleum, Gulf Oil et Caloil.

Tous les distributeurs mis sous les verrous sont soupçonnés d'avoir écoulé l'huile volée auprès de trois commerçants d'huile de Lachine, Sainte-Clothide et Sainte-Martine.

Ces receleurs ont accumué eux aussi des profits importants, exempts naturellement d'impôt sur le revenu, en achetant à 20 cents le gallon, l'huile volée par les livreurs. Cette huile a été revendue aux consommateurs aux tarifs actuels du marché, soit entre 40 et 50 cents le gallon.

Des représentants des services fédéral et provincial du Revenu ont collaboré avec la Sûreté du Québec, au cours de l'opération d'hiver. Des membres du service des enquêtes spéciales du Revenu provincial ont pratiqué des expertises afin de déterminer si les livreurs n'auraient pas contourné la taxe sur les carburants diesel.

Les consommateurs fraudés par les livreurs arrêtés se retrouvent un peu partout dans la grande région métropolitaine. Des gens de Laval, de la Rive sud et de différents secteurs de la métropole, en particulier dans l'Ouest, ont payé aux grandes entreprises pétrolières un surplus qu'ils n'auraient jamais dû débourser.

Ils ont payé ces surplus dans plusieurs cas parce que leurs livreurs avaient ingénieusement modifié la tuyauterie de leurs camions. Cela permettait de détourner une partie de l'huile après qu'elle eut passé par le compteur, pour la ramener dans les réservoirs des véhicules.

Dans d'autres cas, on ne s'était pas donné tout ce trouble. Avant d'arriver chez les clients, les li-

Voir RACKET, page A 6

Chef de l'Opposition officielle à Québec, M. Jacques-Yvan Morin, s'est livré, mercredi, à une analyse serrée de la performance du gouvernement sur le plan économique et sur le plan politique. LA PRESSE présente aujourd'hui en Pleins Feux de larges extraits des arguments utilisés par M. Morin à l'Assemblée nationale, en réponse au discours inaugural, pour conclure à l'échec du gouvernement sur le plan économique et à l'affaiblissement politique du Québec sous l'administration de M. Bourassa.

— page A 7

sport-hebdo

Un "violent" se raconte

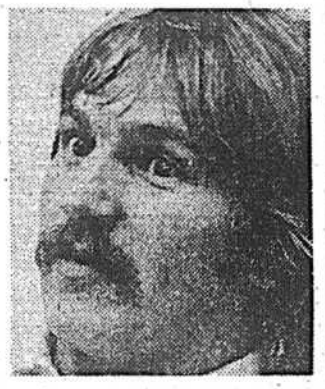

Pierre PAIEMENT

— page B 1

LA MODE conjuguée au futur

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Miriam De Vico est, avec Pierre Dupéré, animatrice d'un atelier-boutique de design d'intérieur et de vêtements presque futuristes. Madeleine Dubuc a rencontré les deux designers qui parlent de leur travail, de leurs rêves et de leurs réalisations.

— page A 10

Un déficit de $900 millions sur un coût de $1.3 milliard

par Rhéal BERCIER et Guy PINARD

La note de l'aventure olympique vient d'atteindre un sommet de $1,325,000,000 ce qui porte désormais le déficit à la somme astronomique de $900 millions.

Les informations recueillies par LA PRESSE de sources accréditées confirment ainsi les dépassements extraordinaires des coûts à survenir progressivement sur le chantier olympique et dont le gouvernement se garde bien de faire écho.

Selon le dernier relevé financier réalisé conjointement par le ministère des Finances, celui des Affaires municipales et la Régie des installations olympiques (RIO), la valeur des investissements qui seront injectés dans ce chantier a progressé de près de $300 millions depuis novembre dernier.

L'on attribue l'augmentation des coûts de l'inflation, aux manoeuvres spéciales de sauvetage mises en oeuvre pour sauver les Jeux et, surtout, à la révision rigoureuse des sommes affectées à certaines réalisations qui ont de loin dépassé les normes acceptées antérieurement et qui étaient considérées comme des maximums permissibles.

On semble maintenant assuré dans les milieux gouvernementaux que le projet se réalisera et on attribue cet optimisme à la constructivité des travailleurs de la construction qui ont relevé le défi et qui prouvent quotidiennement leur valeur réelle et "savent ce que la majorité des Québécois attend de leur part".

Rappelons que l'investissement projeté pour la construction des installations olympiques et l'organisation des Jeux était évalué, en janvier 1973, à $310 millions. On ne tenait pas compte alors, des dépenses qui allaient être encourues pour la mise sur pied du village olympique.

Depuis ce temps, le coût des Jeux a continué à grimper graduellement. En novembre de l'an dernier, alors que le gouvernement québécois décidait de s'emparer du projet, pour mieux le structurer, pour chasser les récalcitrants et surtout pour remplacer l'entrepreneur qu'était Montréal, les immobilisations globales projetées pour les Jeux étaient de $1,032,000,000.

Aujourd'hui encore, les coûts ont gonflé. Mais on semble maitriser la situation. Du total de $1,325,000,000 comptabilisé aujourd'hui, on se garde un "coussin financier" de l'ordre de $100 millions pour compléter, après les Jeux, le mât du stade si, selon les échéanciers, il ne peut pas être construit avant l'ouverture de cet événement international.

On estime donc à $425 millions la valeur des revenus que les Jeux rapporteront au Québec.

La répartition

Du déficit de $900 millions actuellement envisagé, Québec absorberait la plus importante partie, soit $650 millions et la ville de Montréal $250 millions. La métropole du Canada a investi jusqu'à maintenant $450 millions dans le projet.

On n'écarte toujours pas, dans les hautes sphères de l'administration gouvernementale québécoise, la possibilité que le gouvernement central retourne vers le Trésor provincial la rondelette somme de $200 millions évaluée par M. Robert Bourassa et qui repose sur le surplus fiscal qu'Ottawa retirera de l'augmentation des coûts enregistrés pour réaliser les Olympiades.

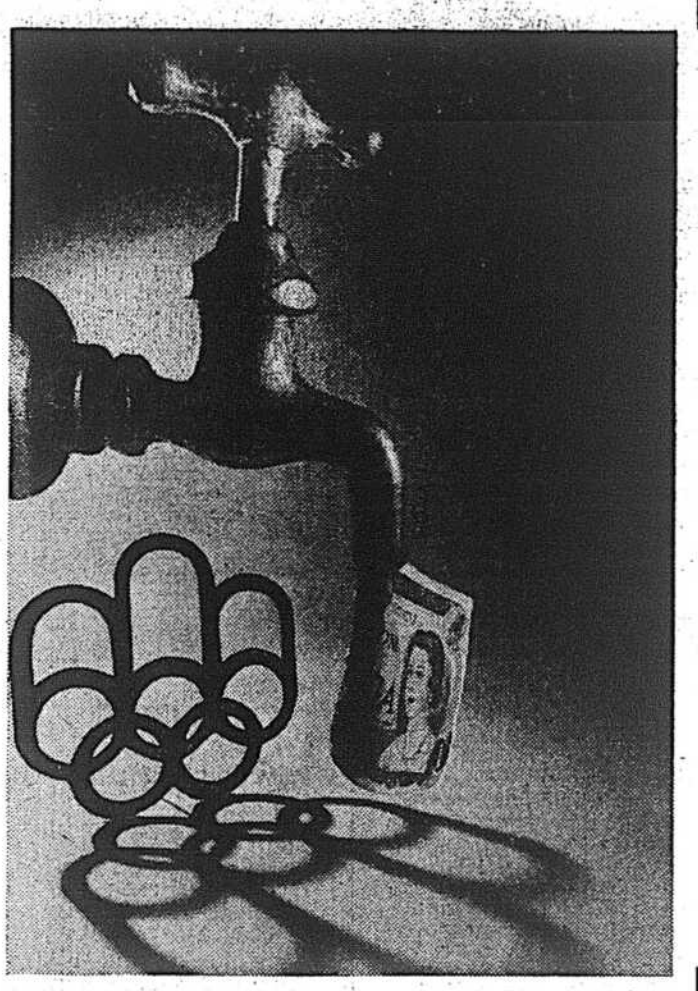

Le photographe Pierre McCann a imaginé ce montage d'un robinet qui ne coule plus assez vite pour remplir la baignoire olympique.

Beaconsfield

Pas d'argent pour l'espace vert — Goldbloom

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre Victor Goldbloom a reconnu hier que le territoire de la CUM allait bientôt perdre 315 acres d'espaces verts au profit d'un développement résidentiel et commercial.

"Nous aurions aimé les sauver mais il aurait fallu les acheter et nous n'avions pas l'argent", a dit le ministre responsable de la qualité de l'Environnement devant les journalistes alors qu'il commentait la nouvelle publiée hier par LA PRESSE.

M. Goldbloom estime qu'il aurait fallu quelque $200 millions pour acquérir cette réserve de verdure situés à Beaconsfield, dans la partie ousst de l'île de Montréal. Le ministre a cependant précisé que le montant qu'il avait avancé ne constituait pas une évaluution précise mais simplement "un ordre de grandeur".

Celui qui s'était fait — en vain — le grand défenseur du parc Viau devant le maire Jean Drapeau était personnellement au courant du dossier de Beaconsfield pour en avoir discuté longement avec les autorités de cette ville. Mais ces discussions remontent à un certain temps.

M. Goldbloom reconnait que le projet de Beaconsfield va à l'encontre du schéma d'aménagement de la CUM, lequel réservait cet espace pour des fins récréatives, mais fait valoir que le gouvernement doit faire des choix et que, pour protéger l'environnement, Québec s'est déjà porté acquéreur des îles de Boucherville, du sommet du Mont Saint-Bruno et de l'île d'Anticosti.

SOMMAIRE

Arts et spectacles : B 9 à B 13
Bandes dessinées : C 7
Cinéma : B 13
Décès, naissances, etc. : D 12
Economie : C 1 à C 5
Editorial : A 4
Informations étrangères : D 1, D 2
Les maux de notre langue : C 12
Loisirs et récréation : C 7
Médecine d'aujourd'hui : A 10
MICK JAGGER : C 9
Mon oeil sur Montréal : A 9
"Mot-mystère" : C 7
Mots croisés : C 10
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : C 8 à C 11, D 4 à D 11
Radio et télévision : B 8
Sports : B 1 à B 5
Vivre aujourd'hui : A 9 à A 11

CROQUIS

Castonguay chez lui

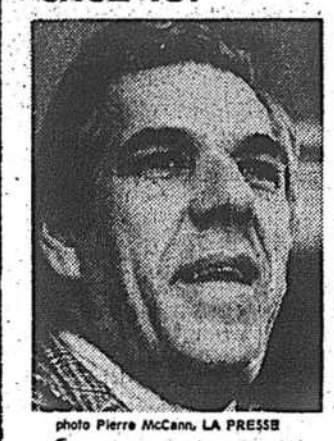

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Claude Castonguay vient de remettre au gouvernement un rapport important : une grande charte de la vie urbaine au Québec. Ses amis voient en lui des contradictions. Il a quitté le gouvernement en claquant les portes ou presque et il accepte pourtant des contrats. Il n'a jamais caché son nationalisme et travaille quand même pour le gouvernement fédéral. On apprend, de plus, dans un croquis de *Christiane Berthiaume*, qu'il aime la peinture et en fait, qu'il a tapissé sa salle de bain de caricatures du temps qu'il était ministre et que, sous des dehors sérieux, voire sévères, il aime rire et a un sens de l'humour particulier.

— page B 6

Un DC-8 d'Air Canada

Collision en vol: cinq morts à Cuba

LA HAVANE, Reuter — Cinq personnes ont perdu la vie dans une collision en plein vol survenue jeudi soir entre un DC-8 d'Air Canada loué par la compagnie aérienne nationale cubaine et un avion de transport cubain qui effectuait un vol d'entraînement, indique-t-on de sources proches des autorités aéroportuaires à La Havane.

Toutes les victimes se trouvaient à bord de l'avion cubain, un Antonov-24 de fabrication soviétique, qui s'est écrasé à un mille de l'aéroport international de La Havane, précise-t-on de mêmes sources.

Les 29 personnes à bord du DC-8 s'en sont tirées indemnes, l'appareil ayant réussi à se poser au sol malgré des dommages à une aile. Cet appareil, l'un des deux loués à Cuba pour assurer la liaison La Havane-Montréal, arrivait à Cuba, venant de Montréal. L'identité des passagers n'a pas été révélée.

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 19 MARS 1976, 92e ANNEE, No 67, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi/Côte Nord 30¢
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI $1.40

METEO
Neige et bruine verglaçante se changeant en pluie
Minimum : —12 Maximum : 2
Demain : Nuageux et pluie
Détails à la page A 2

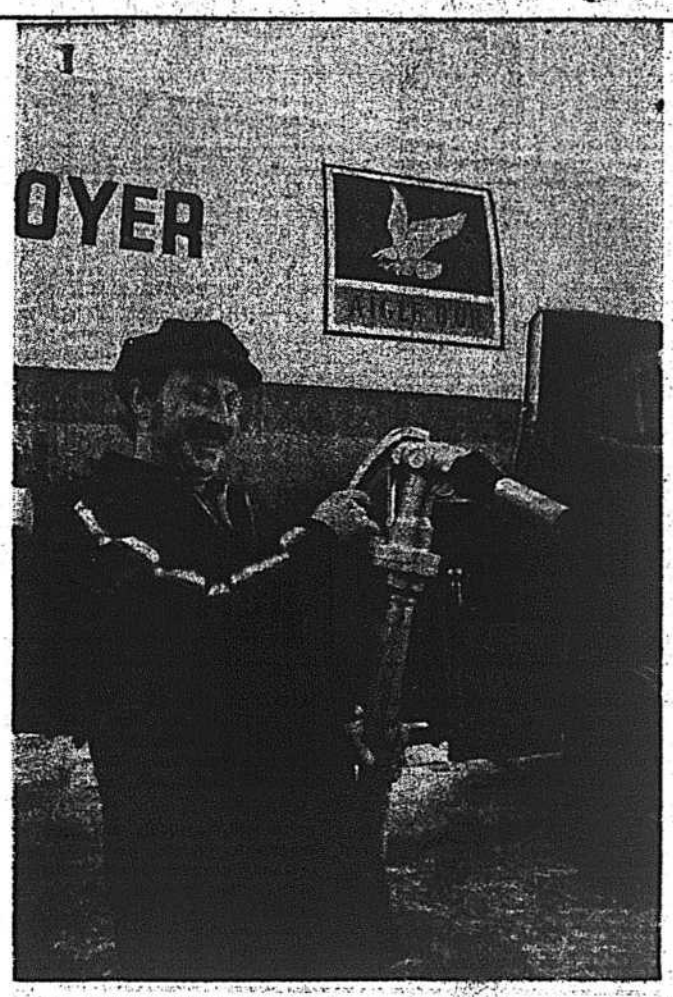

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Jean-Claude Boutin, inspecteur des poids et mesures, montre comment des livreurs d'huile à chauffage s'étaient pris pour voler leurs clients. M. Boutin n'a pu s'empêcher de sourire en voyant le compteur tourner à pleine vitesse sans qu'aucune goutte d'huile ne sorte du boyau...

Une quinzaine d'arrestations

Huile à chauffage: importante fraude

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

"Un très grand nombre de distributeurs d'huile à chauffage du Québec fraudent régulièrement les consommateurs en leur volant environ 10% des livraisons qui leur sont facturées."

Commandant de l'Unité montréalaise des crimes économiques de la Sûreté du Québec, le lieutenant Jacques Marquis a fait cette fracassante déclaration hier après-midi, à l'issue d'une opération qui a conduit, au cours de la journée, à l'arrestation d'une quinzaine de livreurs et de commerçants d'huile à chauffage de la région métropolitaine.

Ce serait depuis un an ou deux que les pratiques malhonnêtes se sont répandues chez plusieurs sous-contractants des grandes entreprises pétrolières. Comme beaucoup d'autres hommes d'affaires et commerçants, les livreurs d'huile impliqués dans ce racket ont choisi eux aussi de profiter, à leur façon, de l'inflation et de l'augmentation du prix du pétrole.

Pouvant réussir à voler jusqu'à 8,000 gallons d'huile à chauffage par semaine, les livreurs malhonnêtes se sont constitué, au cours des derniers mois, des magots intéressants, soit en revendant l'huile volée à des commerçants, devenus receleurs, soit en alimentant leurs camions diesel avec cette huile pour éviter de payer la taxe provinciale sur les carburants diesel. Cette taxe est de 25 cents le gallon.

Après des surveillances et des filatures qui avaient débuté à 4h du matin dans le cadre de l'Opération Celcius, les policiers ont arrêté hier 12 livreurs travaillant à contrat pour les compagnies Golden Eagle, British Petroleum, Gulf Oil et Caloil.

Tous les distributeurs mis sous les verrous sont soupçonnés d'avoir écoulé l'huile volée auprès de trois commerçants d'huile de Lachine, Sainte-Clothide et Sainte-Martine.

Ces receleurs ont accumué eux aussi des profits importants, exempts naturellement d'impôt sur le revenu, en achetant à 20 cents le gallon, l'huile volée par les livreurs. Cette huile a été revendue aux consommateurs aux tarifs actuels du marché, soit entre 40 et 50 cents le gallon.

Des représentants des services fédéral et provincial du Revenu ont collaboré avec la Sûreté du Québec, au cours de l'opération d'hiver. Des membres du service des enquêtes spéciales du Revenu provincial ont pratiqué des expertises afin de déterminer si les livreurs n'auraient pas contourné la taxe sur les carburants diesel.

Les consommateurs fraudés par les livreurs arrêtés se retrouvent un peu partout dans la grande région métropolitaine. Des gens de Laval, de la Rive sud et de différents secteurs de la métropole, en particulier dans l'Ouest, ont payé aux grandes entreprises pétrolières un surplus qu'ils n'auraient jamais dû débourser.

Ils ont payé ces surplus dans plusieurs cas parce que leurs livreurs avaient ingénieusement modifié la tuyauterie de leurs camions. Cela permettait de détourner une partie de l'huile après qu'elle eut passé par le compteur, pour la ramener dans les réservoirs des véhicules.

Dans d'autres cas, on ne s'était pas donné tout ce trouble. Avant d'arriver chez les clients, les li-

Voir RACKET, page A 6

Chef de l'Opposition officielle à Québec, M. Jacques-Yvan Morin, s'est livré, mercredi, à une analyse serrée de la performance du gouvernement sur le plan économique et sur le plan politique. LA PRESSE présente aujourd'hui en Pleins Feux de larges extraits des arguments utilisés par M. Morin à l'Assemblée nationale, en réponse au discours inaugural, pour conclure à l'échec du gouvernement sur le plan économique et à l'affaiblissement politique du Québec sous l'administration de M. Bourassa.

— page A 7

sport-hebdo

Un "violent" se raconte

Pierre PAIEMENT

— page B 1

LA MODE conjuguée au futur

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Miriam De Vico est, avec Pierre Dupéré, animatrice d'un atelier-boutique de design d'intérieur et de vêtements presque futuristes. Madeleine Dubuc a rencontré les deux designers qui parlent de leur travail, de leurs rêves et de leurs réalisations.

— page A 10

Un déficit de $900 millions sur un coût de $1.3 milliard

par Rhéal BERCIER et Guy PINARD

La note de l'aventure olympique vient d'atteindre un sommet de $1,325,000,000 ce qui porte désormais le déficit à la somme astronimique de $900 millions.

Les informations recueillies par LA PRESSE de sources accréditées confirment ainsi les dépassements extraordinaires des coûts à survenir progressivement sur le chantier olympique et dont le gouvernement se garde bien de faire écho.

Selon le dernier relevé financier réalisé conjointement par le ministère des Finances, celui des Affaires municipales et la Régie des installations olympiques (RIO), la valeur des investissements qui seront injectés dans ce chantier a progressé de près de $300 millions depuis novembre dernier.

L'on attribue l'augmentation des coûts de l'inflation, aux manoeuvres spéciales de sauvetage mises en oeuvre pour sauver les Jeux et, surtout, à la révision rigoureuse des sommes affectées à certaines réalisations qui ont de loin dépassé les normes acceptées antérieurement et qui étaient considérées comme des maximums permissibles.

On semble maintenant assuré dans les milieux gouvernementaux que le projet se réalisera et on attribue cet optimisme à la productivité des travailleurs de la construction qui ont relevé le défi et qui prouvent quotidiennement leur valeur réelle et "savent ce que la majorité des Québécois attend de leur part".

Rappelons que l'investissement projeté pour la construction des installations olympiques et l'organisation des Jeux était évalué, en janvier 1973, à $310 millions. On ne tenait pas compte alors, des dépenses qui allaient être encourues pour la mise sur pied du village olympique.

Depuis ce temps, le coût des Jeux a continué à grimper graduellement. En novembre de l'an dernier, alors que le gouvernement québécois décidait de s'emparer du projet, pour mieux le structurer, pour chasser les récalcitrants et surtout pour remplacer l'entrepreneur qu'était Montréal, les immobilisations globales projetées pour les Jeux étaient de $1,032,000,000.

Aujourd'hui encore, les coûts ont gonflé. Mais on semble maitriser la situation. Du total de $1,325,000,000 comptabilisé aujourd'hui, on se garde un "coussin financier" de l'ordre de $100 millions pour compléter, après les Jeux, le mât du stade si, selon les échéanciers, il ne peut pas être construit avant l'ouverture de cet événement international.

On estime donc à $425 millions la valeur des revenus que les Jeux rapporteront au Québec.

La répartition

Du déficit de $900 millions actuellement envisagé, Québec absorberait la plus importante partie, soit $650 millions et la ville de Montréal $250 millions. La métropole du Canada a investi jusqu'à maintenant $450 millions dans le projet.

On n'écarte toujours pas, dans les hautes sphères de l'administration gouvernementale québécoise, la possibilité que le gouvernement central retourne vers le Trésor provincial la rondelette somme de $200 millions évaluée par M. Robert Bourassa et qui repose sur le surplus fiscal qu'Ottawa retirera de l'augmentation des coûts enregistrés pour réaliser les Olympiades.

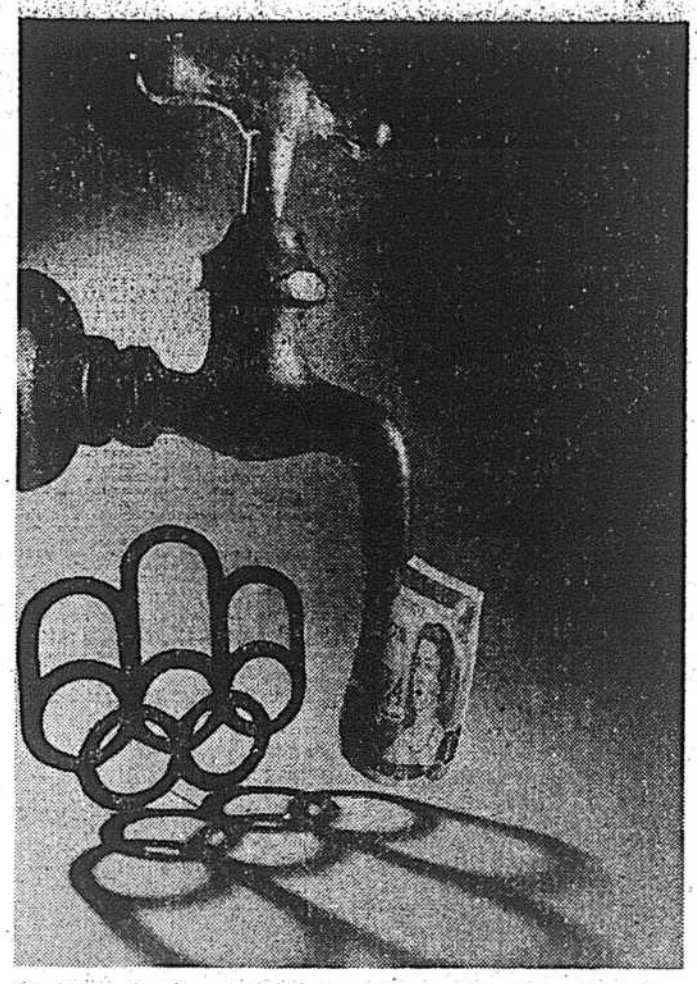

Le photographe Pierre McCann a imaginé ce montage d'un robinet qui ne coule plus assez vite pour remplir la baignoire olympique.

Beaconsfield

Pas d'argent pour l'espace vert — Goldbloom

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre Victor Goldbloom a reconnu hier que le territoire de la CUM allait bientôt perdre 315 acres d'espaces verts au profit d'un développement résidentiel et commercial.

"Nous aurions aimé les sauver mais il aurait fallu les acheter et nous n'avions pas l'argent", a dit le ministre responsable de la qualité de l'Environnement devant les journalistes alors qu'il commentait la nouvelle publiée hier par LA PRESSE.

M. Goldbloom estime qu'il aurait fallu quelque $200 millions pour acquérir cette réserve de verdure situés à Beaconsfield, dans la partie ousst de l'île de Montréal. Le ministre a cependant précisé que le montant qu'il avait avancé ne constituait pas une évaluution précise mais simplement "un ordre de grandeur".

Celui qui s'était fait — en vain — le grand défenseur du parc Viau devant le maire Jean Drapeau était personnellement au courant du dossier de Beaconsfield pour en avoir discuté longement avec les autorités de cette ville. Mais ces discussions remontent à un certain temps.

M. Goldbloom reconnait que le projet de Beaconsfield va à l'encontre du schéma d'aménagement de la CUM, lequel réservait cet espace pour des fins récréatives, mais fait valoir que le gouvernement doit faire des choix et que, pour protéger l'environnement, Québec s'est déjà porté acquéreur des îles de Boucherville, du sommet du Mont Saint-Bruno et de l'île d'Anticosti.

SOMMAIRE

Arts et spectacles : B 9 à B 13
Bandes dessinées : C 7
Cinéma : B 13
Décès, naissances, etc. : D 12
Economie : C 1 à C 5
Editorial : A 4
Informations étrangères : D 1, D 2
Les maux de notre langue : C 12
Loisirs et récréation : C 7
Médecine d'aujourd'hui : A 10
MICK JAGGER : C 9
Mon oeil sur Montréal : A 9
"Mot-mystère" : C 7
Mots croisés : C 10
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : C 8 à C 11, D 4 à D 11
Radio et télévision : B 8
Sports : B 1 à B 5
Vivre aujourd'hui : A 9 à A 11

CROQUIS

Castonguay chez lui

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Claude Castonguay vient de remettre au gouvernement un rapport important : une grande charte de la vie urbaine au Québec. Ses amis voient en lui des contradictions. Il a quitté le gouvernement en claquant les portes ou presque et il accepte pourtant des contrats. Il n'a jamais caché son nationalisme et travaille quand même pour le gouvernement fédéral. On apprend, de plus, dans un croquis de *Christiane Berthiaume*, qu'il aime la peinture et en fait, qu'il a tapissé sa salle de bain de caricatures du temps qu'il était ministre et que, sous des dehors sérieux, voire sévères, il aime rire et a un sens de l'humour particulier.

— page B 6

Un DC-8 d'Air Canada

Collision en vol: cinq morts à Cuba

LA HAVANE, Reuter — Cinq personnes ont perdu la vie dans une collision en plein vol survenue jeudi soir entre un DC-8 d'Air Canada loué par la compagnie aérienne nationale cubaine et un avion de transport cubain qui effectuait un vol d'entraînement, indiqué-t-on de sources proches des autorités aéroportuaires à La Havane.

Toutes les victimes se trouvaient à bord de l'avion cubain, un Antonov-24 de fabrication soviétique, qui s'est écrasé à un mille de l'aéroport international de La Havane, précise-t-on de mêmes sources.

Les 29 personnes à bord du DC-8 s'en sont tirées indemnes, l'appareil ayant réussi à se poser au sol malgré des dommages à une aile. Cet appareil, l'un des deux loués à Cuba pour assurer la liaison La Havane-Montréal, arrivait à Cuba, venant de Montréal. L'identité des passagers n'a pas été révélée.

SICO a toutes les peintures qu'il vous faut.

Le rapport Castonguay

Une enquête serait superflue car la situation financière est saine

— Lamarre

par Claude TURCOTTE

Le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, s'est dit hier généralement d'accord avec les recommandations du rapport Castonguay, sauf en ce qui concerne les finances de la ville.

"Le rapport répète ce qu'on dit depuis longtemps à propos d'aménagement, de restauration et de financement des municipalités", a déclaré M. Lamarre.

Le rapport Castonguay reproche néanmoins aux autorités montréalaises d'avoir "pendant trop longtemps négligé l'aménagement, la restauration, la protection de l'environnement, les espaces verts et les loisirs".

M. Lamarre au cours d'une conversation téléphonique s'est surtout acharné à démontrer que la situation financière actuelle de la ville n'est pas dans le marasme, mais en précisant toutefois que la partie de la dette découlant des travaux olympiques figure toujours dans les comptes à recevoir.

Cette dette olympique montréalaise était le cinq février dernier de $325 millions; elle était et est toujours financée par les emprunts à court terme qui alimentent le fond de roulement de la ville.

Le fond de roulement à cette date était constitué d'emprunts des banques pour une somme de $142 millions et de $205 millions en bons du trésor.

Avec les remboursements que Québec fait à la ville M. Lamarre estime que le quatre juin prochain cette dette olympique sera diminuée à $205 millions et elle continuera d'apparaître dans les comptes à recevoir.

Si jamais, ajoute M. Lamarre, la ville devait assumer elle-même le remboursement de cette dette olympique de $205 millions, il faudrait lui donner certains actifs.

photo LA PRESSE

Yvon LAMARRE

La dette municipale

Si l'on écarte la dette olympique, la situation financière de Montréal se compare avec celle des villes environnantes, soutient M. Lamarre en citant des statistiques du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Selon ces données, le pourcentage de la dette de la ville par rapport à l'évaluation imposable est de 14.75 p. 100, soit 6.81 p. 100 pour le secteur commercial et 7.94 p. 100 pour le secteur résidentiel.

Dans le cas de Montréal-Nord le pourcentage est de 12.39 p. 100; La-Salle de 12.99 p. 100; Verdun de 15.5 p. 100; St-Léonard de 17.08 p. 100; Anjou de 24.32 p. 100; Pierrefonds de 19.53 p. 100 et la CUM de 13.86 p. 100.

Par ailleurs, si l'on prend le pourcentage du service de la dette par rapport au budget on arrive aux statistiques suivantes: Montréal, 25.7 p. 100; Montréal-Nord, 26 p. 100; La-Salle, 22 p. 100; Verdun, 17 p. 100; St-Léonard, 33 p. 100; Pointe-aux-Trembles, 32 p. 100; Anjou, 50 p. 100; Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux et Laval, 40 p. 100 et Longueuil, 36.3 p. 100.

Bref, M. Lamarre ne voit pas du tout la nécessité d'une enquête sur la situation financière de Montréal.

Il dit ne pas comprendre le rapport Castonguay lorsque celui-ci déclare que "depuis un certain nombre d'années, il a été très difficile pour quiconque de l'extérieur d'évaluer avec quelque précision l'état des finances de la ville de Montréal".

Le vice-président du comité exécutif affirme avec la plus grande solennité que comme toutes les villes du Québec, Montréal doit faire approuver ses emprunts par la commission municipale, qui est un organisme provincial.

Il reconnait cependant que l'on procède actuellement à des modifications pour la présentation des états financiers à Québec, à la suite d'une demande qui a été faite à la Ville.

Les informations fournies par la Ville à Québec seront, lorsque les changements auront été complétés, tout à fait conformes aux modalités appliquées dans le cas des autres municipalités.

Le RCM diffère totalement d'opinion

Comme il fallait s'y attendre, la réaction première et spontanée du Rassemblement des citoyens de Montréal au rapport Castonguay a été de demander une enquête de toute urgence sur les finances de la ville.

Rejoint hier après-midi, M. Michael Fainstat, critique financier du RCM, n'avait pas encore pris connaissance du rapport Castonguay, de telle sorte qu'il a été plutôt avare de commentaires. Cependant, il a réaffirmé la conviction de son parti déjà exprimée dans le passé, qu'il fallait une enquête pour clarifier la situation financière de la ville, ce que le rapport Castonguay recommande lui aussi.

Quant aux autres recommandations du rapport, on peut d'ores et déjà prendre pour acquis que le RCM les endossera toutes à peu près complètement.

Une enquête sur Montréal nuirait à sa réputation

— Goldbloom

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre Victor Goldbloom n'est pas prêt à dire oui tout de go à la recommandation du rapport Castonguay de procéder à une analyse rigoureuse et objective de la situation financière de la Ville de Montréal.

Avouant ouvertement son souci de préserver "l'image" et la "réputation" de la principale ville du Québec, le Dr Goldbloom estime qu'une enquête formelle serait d'une gravité telle qu'une décision en ce sens devrait d'abord faire l'objet d'une étude attentive par le Conseil des ministres.

"Si par un geste de cette nature on exposait la ville à des critiques et à des propos, elle s'en ressentirait et comme elle constitue un moteur de l'activité économique de la province, tout le Québec s'en ressentirait", a dit le ministre en réponse aux questions des journalistes.

Interrogé par l'Opposition à l'Assemblée nationale, le Dr Goldbloom a même senti le besoin de se porter à la défense de la métropole. Ainsi, le ministre a tenu à rappeler que les agences financières continuent d'accorder une cote satisfaisante à la Ville de Montréal.

"La principale raison est que le gouvernement de la province ne laisse pas tomber la Ville de Montréal. Nous suivons la situation de très près", a dit le Dr Goldbloom. Par la suite, il fera valoir aux journalistes que les agences financières ont jugé que Montréal s'administrait d'une façon "satisfaisante" et que, l'aide gouvernementale s'y ajoutant, la Ville du maire Drapeau pouvait maintenir son crédit.

Mais au député Marc-André Bédard qui le pressait de dire s'il entendait suivre la recommandation du rapport Castonguay et procéder à une analyse objective et rigoureuse des finances de Montréal, M. Goldbloom n'a pu fournir de réponse ferme: "Si le député de Chicoutimi interprète cet extrait du rapport Castonguay comme étant une recommandation d'une enquête formelle et publique, aucune réaction n'est possible de la part du gouvernement en ce moment."

Sur l'invitation de son ex-collègue Jérôme Choquette, le ministre des Affaires municipales a dû admettre que Montréal, parce qu'elle est régie par une charte spéciale, n'est pas soumise aux mêmes contrôles financiers que les autres villes.

— Cela ne rend-il pas la suggestion du comité sur l'urbanisation tout à fait logique?, a demandé le député d'Outremont.

— C'est une demande d'expression d'opinion. Cette opinion devra être celle du gouvernement, a répondu le ministre.

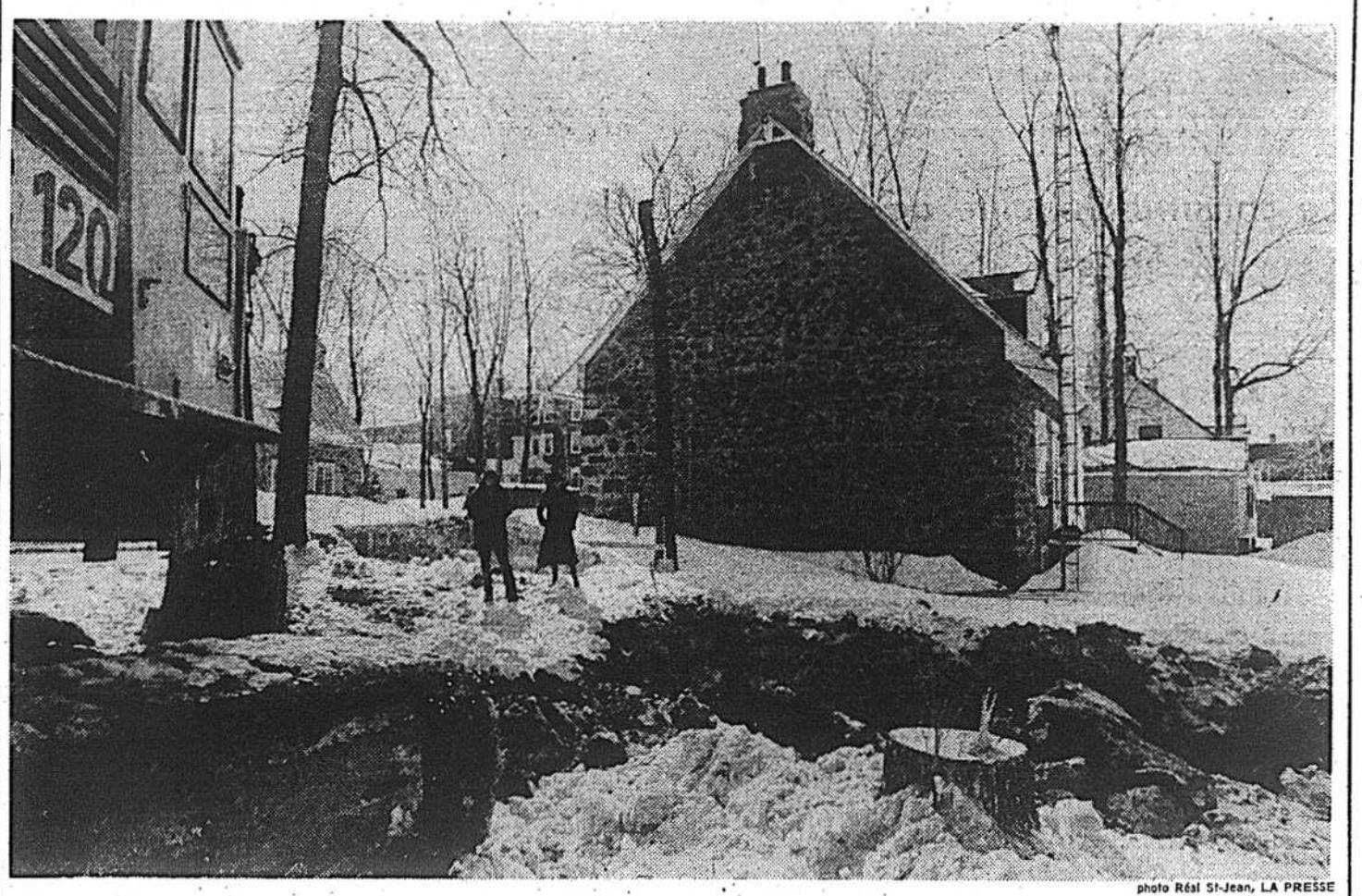

photo Réal St-Jean, LA PRESSE

A la grande déception des citoyens de Longueuil qui veulent conserver au Vieux Longueuil son cachet historique, la firme Rosa Construction, pourvue de tous les permis qu'il lui faut, a commencé, hier matin, à se mettre à l'oeuvre en vue de l'érection d'un immeuble à logements multiples à proximité de la maison Labadie. Des ouvriers ont commencé à abattre des arbres vieux de 80 à 100 ans. Toutefois, elle devait tout arrêter peu après.

La maison Labadie

Rosa Construction reçoit l'ordre d'arrêter les travaux

par Germain TARDIF

Rosa Construction a dû interrompre ses travaux d'excavation, dans l'aire de protection de la maison Labadie, peu après les avoir commencés, hier matin, à Longueuil.

Ces travailleurs ont atteint ce qui semble être des fondations historiques.

Cette découverte est survenue le jour même où des dirigeants du ministère des Affaires culturelles avaient convoqué le public et les media pour leur annoncer, dans une assemblée d'information, que le ministère avait accordé à Rosa Construction le permis d'y aller de son projet de construction d'un immeuble à logis multiples de trois étages.

Les conditions posées par le ministère stipulaient, entre autres choses que Rosa Construction érige sa bâtisse à au moins 30 pieds de la rue et qu'elle suspende momentanément ses travaux, advenant la découverte de vestiges archéologiques sur le terrain.

Expertise

Le directeur général du patrimoine, M. Marcel Junius, qui présidait la conférence, a fait savoir que son personnel technique serait envoyé sur les lieux pour faire une expertise des vestiges découverts, ce qui prendra au moins sept jours.

Accompagné de M. Georges-Emile Lapalme, président de la Commission des biens culturels, qui a, lui aussi participé à la conférence, M. Junius s'est rendu sur les lieux du chantier et a constaté que le constructeur ne semblait pas avoir respecté la distance de 30 pieds.

"Si, après vérification, tel est bien le cas, a-t-il dit, nous soumettrons l'affaire à notre contentieux, ce qui pourrait aboutir à des sanctions allant jusqu'à la révocation du permis."

Un autre point dont la Direction générale du patrimoine et la Commission des biens culturels n'étaient pas au courant dans les détails leur a été révélé par le maire Marcel Robidas qui assistait, lui aussi, à la séance.

Remise à l'étude

Il s'agit d'un échange de terrains entre la Ville et Rosa Construction, afin de conserver à la rue Saint-Charles son image actuelle.

La Commission municipale du Québec a mis son veto à cet échange en expliquant que la valeur des deux terrains étaient différente et que la Ville perdrait dans cet échange.

M. Lapalme a fait savoir qu'à la lumière de ces faits portés à sa connaissance, il recommanderait au ministre des Affaires culturelles une remise à l'étude du dossier de concert avec le ministère des Affaires municipales, la Ville de Longueuil et Rosa Construction.

Cette déclaration a eu pour effet de diminuer sensiblement la tension qui existait au cours de la réunion à laquelle assistaient une quarantaine de citoyens fortement opposés au projet de Rosa Construction et irrités de la décision du ministère des Affaires culturelles de lui émettre un permis.

L'affaire Rosa est donc loin d'être terminée et l'on s'attend généralement à de nouveaux développements dans les prochains jours.

La banlieue est heureuse d'y retrouver "sa philosophie"

par Florian BERNARD

Les villes de banlieue de la région métropolitaine n'ont pas tardé, hier, à faire connaître leur satisfaction dès que les premières conclusions du volumineux rapport Castonguay sur l'urbanisation ont été connues.

Même si on semble douter de la mise en vigueur prochaine de certaines recommandations — comme le démantèlement des services intégrés de police — on se réjouit du courage manifesté par l'ex-ministre Claude Castonguay et ses collègues dans l'élaboration d'une politique urbaine au Québec. On se réjouit particulièrement des nombreux passages où M. Castonguay dénonce le "gigantisme urbain" et fait la promotion de l'autonomie municipale. Les maires de banlieue réclament une telle autonomie depuis le jour où le gouvernement s'est lancé dans l'aventure des communautés urbaines.

Ce rapport est arrivé au moment même où les maires et les représentants des 28 villes du territoire de la CUM sont réunis en "retraite fermée", dans les Laurentides, pour deux jours, afin de discuter de l'avenir du gouvernement régional et de la fiscalité. L'annonce du dépôt officiel du rapport et la divulgation de son contenu ont été salués par des exclamations de joie!

A Montréal, LA PRESSE a interrogé le procureur des maires de banlieue, Me Jacques Viau, qui s'est fait le défenseur des thèses des villes devant plusieurs organismes, y compris la Commission de Police du Québec. Me Viau s'est dit extrêmement heureux de constater que le gouvernement provincial semble, depuis un certain temps, admettre "l'erreur monumentale" que fut la création des communautés urbaines.

"Je pense, a dit Me Viau, que M. Claude Castonguay a compris le problème du gigantisme urbain. Il s'est rendu compte que toute vie municipale au Québec aura tôt fait de dégénérer si l'on poursuit cette politique de faire toujours plus gros et toujours plus grand". Me Viau croit qu'il est prématuré de proposer le regroupement en 19 villes des 28 municipalités actuelles de la CUM. Selon lui, de tels regroupements seront peut-être superflus une fois qu'on aura réglé les problèmes financiers et fiscaux. Il faut tout d'abord, dans l'esprit de Me Viau, commencer par effectuer certains retours en arrière, notamment en redonnant aux villes l'administration et le contrôle des gendarmeries locales, avant de se lancer dans de nouveaux regroupements.

La leçon devrait servir

Les maires de banlieue sont d'opinion que le rapport Castonguay ne doit pas dormir sur les tablettes...

A ce propos Me Viau a exprimé le souhait que le nouveau conseiller spécial du premier ministre Bourassa, M. Lucien Saulnier, ex-président du comité exécutif de Montréal et ardent défenseur de la CUM, oublie ce qu'il fut au niveau d'une ville pour travailler maintenant au profit de l'ensemble de la collectivité urbaine du Québec. "J'espère, a dit Me Viau, que M. Saulnier n'utilisera pas son influence d'ancien membre de l'exécutif montréalais pour retarder la mise en vigueur de certaines recommandations du rapport Castonguay".

L'ex-président Saulnier, on le sait, s'est toujours montré un ardent propagandiste de la théorie "une île, une ville" et d'aucuns avaient vu dans la création de la CUM le premier jalon visant à créer cette vaste agglomération civique. Le rapport Castonguay a détruit, hier, cette théorie en des termes non équivoques.

Il faut agir sans délai

— le PQ

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois réclame du gouvernement qu'il donne suite immédiatement à la recommandation du rapport Castonguay portant sur l'analyse rigoureuse des finances de la ville de Montréal.

Parlant au nom de l'Opposition à l'assemblée nationale, le député de Chicoutimi Marc-André Bédard déclare dans un communiqué que le gouvernement a une obligation morale d'agir sans délai.

"Il ne faudrait surtout pas, dit-il, que le gouvernement attende la catastrophe pour agir, comme ce fut le cas pour les Jeux olympiques."

Les Québécois se sont laissé charmer par la vogue de la piscine hors terre depuis 5 ans

par Pierre GRAVEL

Entre douze et quinze mille Québécois se procureront cette année une piscine hors terre et ses accessoires habituels (filtre, échelle, aspirateur, etc.).

L'acheteur moyen préférera une piscine ronde, en acier, de vingt-quatre pieds de diamètre qu'il paiera $1,200

profil de marché

tout compris. Il aura eu auparavant à choisir entre un modèle rond ou oval, entre trois matériaux: l'acier, l'aluminium et le fibre de verre, et six dimensions de piscines ovales et cinq de piscines rondes.

Tous les fabricants et les vendeurs interrogés récemment par LA PRESSE estiment que les piscines ovales représentent une part infime du marché de la piscine hors terre: entre quinze et vingt-cinq pour cent, selon les diverses estimations.

Parmi cette majorité de clients qui optent pour la piscine ronde, M. Bobby Hatten, acheteur chez Sports-Experts, estime que 75 pour cent porteront leur choix sur l'acier, 20 pour cent sur l'aluminium et 5 pour cent sur le fibre de verre.

Dans l'ensemble, selon lui, les piscines en acier coûtent de 40 à 50 pour cent moins cher que les modèles en aluminium ou en fibre de verre.

Outre un choix de modèles, de matériaux et de dimensions, l'acheteur devra aussi tenir compte d'une multiplicité de fabricants et d'un nombre encore plus considérable de marques commerciales mises sur le marché par ces derniers.

Le gérant général de Piscines Citadelle Inc., M. Germain Harvey, prévoit que sa société, avec neuf points de vente, atteindra un total de 6,000 à 7,000 piscines vendues au cours de la saison 1976, à un prix moyen de $1,000.

Ce dernier estime que les six fabricants les plus connus sont: Coleco, auquel tout le monde reconnaît la première place en importance, puis un bloc de deuxième position dans lequel on retrouve Muskin, Vogue, Dauphin, Ideal, sans pouvoir déterminer à coup sûr l'importance relative de chacun, et enfin Val-Mar qui entre dans une catégorie à part en raison de sa spécialisation dans le fibre de verre.

Chez Coleco, la grève n'a pas affecté les livraisons

M. Brian Clark, vice-président exécutif de Coleco, affirme qu'avec un chiffre d'affaires total, au prix de détail, de $25 millions, sa compagnie contrôle au moins 60 pour cent du marché de la piscine hors terre. Il faut noter que Coleco réalise une bonne partie de ses ventes dans le commerce des accessoires de toutes sortes et dans celui des multiples formes de pataugeuses pour enfant.

Coleco, qui emploie approximativement 1,000 travailleurs, fabrique des piscines en acier et en aluminium, les premières représentant 80 pour cent de l'ensemble de la production. L'important conflit de travail qui a paralysé l'entreprise en avril et mai derniers n'a pas, selon M. Clark, affecté sensiblement la livraison des stocks requis pour la saison 1976.

Les piscines en aluminium vendues par Coleco sont fabriquées à l'étranger, alors que les modèles en acier sont produits à Montréal en majeure partie: seule la toile est importée de New York, alors que les parois et la structure métallique sont une production locale.

M. Clark affirme que les ventes ont augmenté de 20 à 25 pour cent par année, depuis cinq ans, alors que les prix, eux, se sont accrus de 10 pour cent par année pendant la même période.

Chez Coleco, ce sont les piscines rondes, de 24 pieds, qui sont les plus en demande: 30 pour cent du total, à un prix moyen de $1,100. Les modèles de 18 pieds, à $800, représentent 25 pour cent des ventes; ceux de 21 pieds, à $950, 15 pour cent; les formats de 15 et 27 pieds se partagent la différence.

Les piscines Muskin, sont partiellement faites au Canada: la toile et les parois viennent de Toronto, alors que les autres pièces sont importées des Etats-Unis. Les piscines Muskin en acier représentent 90 pour cent de la production, en comparaison de 10 pour cent pour l'aluminium.

Vendues au Québec par E.W. Reid, un agent manufacturier, les piscines Muskin, selon M. André Laliberté, se vendent en moyenne entre $900 et $1,000 et constituent un volume d'affaires annuel de près de $3 millions.

Trois fabricants québécois

Les Industries Vogue Ltée représentent, avec Dauphin et Val-Mar, l'essentiel de la présence québécoise francophone dans le secteur de la fabrication de piscines hors terre.

Selon le vice-président de Vogue, M. Pierre Leduc, cette entreprise qui se limite à la production de piscines en acier, contrôle approximativement 20 pour cent du marché québécois avec une livraison annuelle de 3,000 piscines.

Employant une cinquantaine d'ouvriers à son usine de Verdun, Vogue connaît depuis cinq ans un accroissement de ses ventes de l'ordre de 40 pour cent. Les prix, de leur côté, se sont accrus d'environ 10 pour cent annuellement au cours de la même période alors qu'en 1976, l'augmentation par rapport à l'an passé ne sera que de l'ordre de 6 pour cent.

Dans l'ensemble des produits Vogue, c'est la piscine ronde de 24 pieds, d'un prix moyen de $1,200 au détail, qui retient l'attention de 45 pour cent des acheteurs. La 18 pieds, à $900, représente 20 pour cent des ventes, et celle de 21 pieds, à $1,000, correspond à 10 pour cent du total.

Les piscines Dauphin, fabriquées exclusivement en aluminium, sont en vente dans 28 magasins sous le nom commercial de Flipper. Un porte-parole de l'entreprise, M. Richard Lalonde, estime que les ventes ont augmenté de 50 pour cent par année depuis 1971 alors que les prix, au cours de la même période, ont connu une majoration totale de 30 pour cent.

Dauphin produit approximativement 2,000 piscines par année, qui se vendent en moyenne $1,000 chacune.

Du côté de chez Ideal Pool, une filiale de Irwin Toys, de Toronto, distribué au Québec par Les Agences Claude Marchand Inc., on prétend occuper le deuxième rang sur le marché, après Coleco.

M. Claude Marchand affirme réaliser un chiffre d'affaires annuel de $2.5 millions au détail, avec 4,000 piscines vendues à un prix moyen de $1,050.

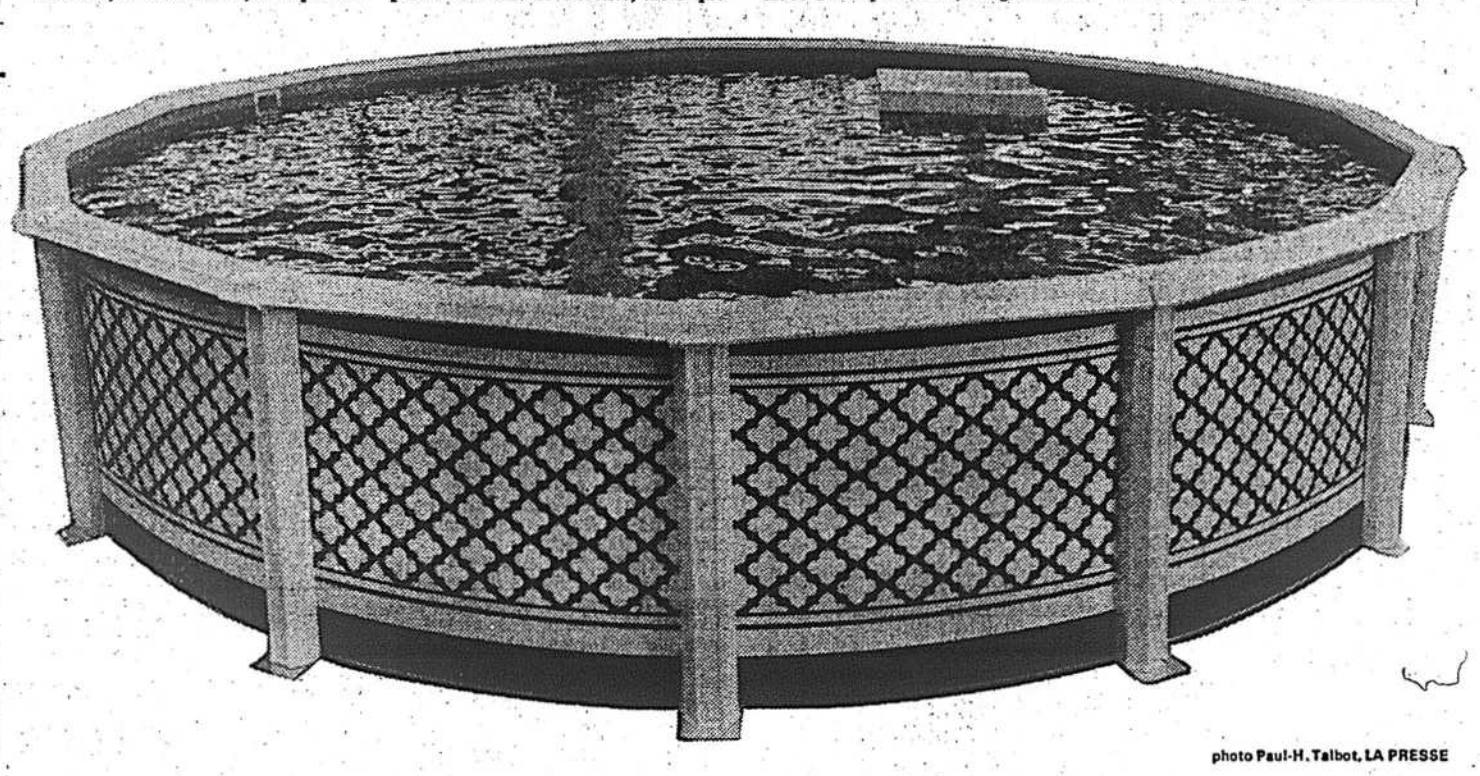

photo Paul-H. Talbot, LA PRESSE

Ces chiffres englobent l'ensemble des produits Ideal, y compris le modèle Duval qui, quoique le nom puisse laisser croire, est importé du Japon.

Fabriquée en sous-traitance, à partir des spécifications de Ideal Pool et sous la surveillance des ingénieurs de cette compagnie, d'après M. Marchand, la Duval se vend au détail à un prix moyen de $950, et est sujette à la même garantie que les autres piscines de cette firme.

Manifestant une certaine réticence à faire connaître l'origine japonaise de la Duval, M. Marchand se dit très confiant que le prix inférieur de ce modèle, d'une qualité qu'il estime comparable à celle des piscines américaines, suscitera un très vif intérêt chez les consommateurs.

Val-Mar; un cas particulier

Dans une catégorie à part du marché de la piscine hors terre, on retrouve Val-Mar, producteur des piscines en fibre de verre, les plus coûteuses et, de ce fait, les moins populaires en terme d'unités vendues.

M. Ken Valois, président de Val-Mar, est bien conscient du caractère particulier de son produit qui totalise, avec seulement 1,000 piscines vendues par année, un volume d'affaires au détail qui dépasse les $2 millions.

Deux formats de piscines en fibre de verre sont disponibles: la 21 pieds, à $1,700, et celle de 24 pieds, à $2,200, qui représente 80 pour cent des ventes.

Val-Mar qui se spécialisait auparavant dans la fabrication de piscines creusées, a commencé la production des modèles hors terre il y a six ans. Depuis cette date, malgré le prix élevé qui s'est augmenté de 3 à 4 pour cent par année, les ventes se sont accrues de 15 à 20 pour cent annuellement depuis 1972.

Un marché qui n'a pas fini de se développer

Toutes les personnes interrogées par LA PRESSE au sujet des piscines hors terre reconnaissent que les ventes se sont accrues considérablement depuis cinq ans, et surtout que ce mouvement ascendant n'est pas près de ralentir.

Au nombre des causes les plus fréquemment invoquées pour expliquer cette montée des ventes et justifier l'optimisme des fabricants et des vendeurs de piscines hors terre, on note plus particulièrement: la multiplication des ensembles domiciliaires; l'augmentation générale des coûts dans les centres de villégiature; la popularité croissante du camping, qui provoque l'encombrement des terrains; et surtout, la hausse du prix de l'essence, qui incite les gens à limiter leurs déplacements.

Dans la perspective prochaine du gallon d'essence à $1, on comprend facilement l'enthousiasme des promoteurs des vacances à la maison...

CP Air aura mal à boucler le budget

par Denis MASSE

Il manquera environ $3 millions aux revenus bruts de CP Air à la fin de l'année à cause de la suspension du service vers Mexico.

Par ailleurs, la clientèle qui s'était

le transport

abstenue de voyager l'année dernière, revient mais lentement: le trafic général montre des signes d'amélioration tout en n'étant pas aussi fort qu'en 1974.

Toutefois, si les prix du carburant se stabilisent, ils le seront à un niveau très élevé et les hausses de tarifs demandées ne surviendront pas à temps pour éponger totalement l'augmentation du coût d'exploitation.

C'est donc dire que le nouveau président de CP Air, M. Ian Gray, n'anticipe pas de profits pour 1976, mais il souhaiterait au moins atteindre l'équilibre. Il y croit cependant de moins en moins.

Un autre problème se dessine au niveau des revenus. Ce problème provient de l'Alberta où le gouvernement de Calgary se propose de rapatrier le siège social de la Pacific Western Airlines, qui se trouve actuellement à Vancouver. Or, CP Air tire environ $1.5 million par an de l'entretien des avions de la PWA et perdrait cette source si le transporteur régional déménageait en Alberta.

En plus de sabrer dans le personnel et de comprimer les dépenses au maximum, l'administrateur de CP Air doit donc chercher à augmenter les revenus le plus possible.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il propose au nouveau président d'Air Canada, M. Claude Taylor, une rencontre pouvant aboutir à une exploitation en commun de certaines lignes au Canada ou encore à un partage de services communs.

M. Gray aimerait bien aussi obtenir une plus grande part de l'acheminement de courrier au pays. Dans le moment, CP Air traite seulement les objets de correspondance dont Air Canada ne veut pas.

Ce qui retarde principalement la mise en service par CP Air d'une liaison entre Vancouver et Pékin, c'est la demande des Chinois d'exercer un droit de 5ème liberté au-delà de Vancouver, par exemple jusqu'à San Francisco.

Il faudra que l'entente bilatérale conclue entre les deux gouvernements soit revisée, a indiqué hier le président de CP Air, M. Ian Gray, au cours d'une interview.

A cette question fondamentale se greffe aussi celle des tarifs sur laquelle la compagnie canadienne n'est pas venue à un accord avec les Chinois.

Pas d'autoroute jusqu'à Sept-Iles

Le ministre des Transports du Québec, M. Raymond Mailloux, vient d'affirmer à Baie-Comeau que le volume actuel de circulation entre Québec à Baie-Comeau ou même Sept-Iles ne commande pas pour le moment la nécessité de construire une autoroute entre Québec et ces deux villes de la Côte-Nord. Ni à brève, ni à moyenne échéance.

IAN GRAY, président de CP Air

Par contre, la route 389 reliant Baie-Comeau à Manic 5 sera prolongée dès cet été jusqu'à Fire Lake, sur une distance de 31 milles et au coût de $17 millions.

M. Mailloux a noté que l'implantation de cette route est prioritaire pour la ville de Gagnon, dont la vocation traditionnellement minière tend à se transformer au profit de Fire Lake.

La traverse Matane-Godbout maintenant étatisée

Les ministères des Transports et des Finances du Québec sont devenus propriétaires de "La traverse Matane-Godbout Limitée" pour une somme de $2.6 millions, le conseil des ministres ayant décidé l'acquisition de toutes les actions de la compagnie.

A Godbout, les travaux de construction d'un nouveau débarcadère seront complétés au cours de l'été au coût de $7.1 millions, et permettront un accès plus facile aux traversiers.

Navigation paralysée à Saint-Jean

Les débardeurs du port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, font la grève depuis mardi pour protester contre la suspension d'un mois infligée à un contremaitre pour avoir brutalisé un surintendant.

L'Association des employeurs maritimes a demandé à un juge de la Cour du banc de la Reine d'émettre une injonction obligeant les débardeurs à reprendre le travail.

Entre-temps, le syndicat des débardeurs a élu de nouveaux directeurs et ceux-ci ont recommandé à leurs membres de ne pas retourner au travail tant que la suspension ne serait pas levée.

Les hommes d'affaires se défendent mal

par Jean POULAIN

En concentrant leurs efforts dans des attitudes négatives pour s'attaquer aux incursions et aux menaces d'intervention du gouvernement dans l'économie, les partisans de la libre entreprise ont négligé de faire valoir les aspects positifs du système économique qu'ils veulent défendre.

Il en est résulté bien des pertes de temps au cours desquelles ses adversaires idéologiques ont profité de cette attitude négative pour l'accuser de s'opposer aux mesures dites progressives.

C'est ce qu'a expliqué hier M. H. F. Langenberg, associé senior de Reinholt and Gardner, banque d'affaires de St. Louis, Missouri.

Le banquier américain, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce canado-suisse, a souligné que la cause majeure de l'intervention croissante du gouvernement — "la plus grande crise de notre époque" — est la croyance de plus en plus répandue en la capacité du gouvernement de résoudre les problèmes.

Il a cité l'économiste K. von Hayek, prix Nobel d'économique, qui a affirmé que la cause de la pagaille actuelle était due à l'erreur intellectuelle de gens de bonne volonté, mais qui s'appuyaient sur des idées fausses.

Le Dr Hayek, a-t-il poursuivi, a retracé la naissance du socialisme en Amérique au sein des intellectuels des universités, dont les idées se sont répandues après la crise de 1929 dans les facultés, le clergé, les journaux, les milieux syndicaux, etc.

"Les politiciens se sont ensuite emparés de ces concepts pour se faire élire."

Même s'ils ont été élus par la majorité, les politiciens n'ont aucune raison d'avoir droit à une moralité qui leur serait particulière, leur permettant de prendre librement dans la poche de Paul pour donner à Pierre: le septième amendement, a relevé M. Langenberg, n'a jamais dit: "Tu ne voleras pas sauf si tu détiens 51 pour cent des votes."

L'éducation économique

Il a exprimé l'avis que des programmes massifs d'éducation économique, en particulier pour les jeunes, ne représentent pas nécessairement la solution: ce n'est pas tant la quantité que la qualité des notions économiques qui compte, a-t-il déclaré.

M. Langenberg a montré sa satisfaction, après 20 années de "déclin de la liberté" — la liberté de choix individuelle, s'entend — de constater que depuis 18 mois un renouveau d'intérêt s'est fait jour.

Il a expliqué qu'il partageait les vues de "l'école autrichienne" (avec le Dr Hayek, prix Nobel d'économique) dont le credo est de limiter au minimum l'intervention des gouvernements): il s'agit des partisans les plus convaincus "car leur approche est conceptuelle et basée sur la raison" par opposition aux autres groupes qui sont "empiriques", ne jugeant qu'après les faits.

L'on pourrait rapprocher cette opposition irréductible de l'école autrichienne au socialisme, à l'explication très colorée qu'avait donnée de ce système étatique Patrick Monyhan, ancien ambassadeur des Etats-Unis aux Nations-Unies.

Le diplomatique américain, célèbre par ses réparties, avait en effet déclaré: "Si l'on instaurait le socialisme au milieu du Sahara, ce ne serait pas long avant qu'on s'aperçoive qu'on y est à court de sable".

AMÉRICAINE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Aeronca I	16	21	2⅛	2½	2⅛+ ⅛
Alaska Air	4	24	5⅜	5½	5½— ⅛
Alleg Air		57	6⅛	5⅛	5⅛— ⅜
Alld Art		87	1⅜	1½	1⅜
A Israel	6	12	4¾	4⅝	4¾
ASafe E	8	13	6¼	6⅛	6⅛— ⅛
Anthony	9	308	9	8	8⅛+ ⅜
Aquit Ca	18	4	22⅛	22½	22½— ¼
Asamera	7	30	8¾	8⅝	8⅝— ¼
Austral O	13	23	13⅛	12¾	12⅞— ⅛
Auto Rad	76	43	9⅛	9	9⅛— ⅛
AVEMC	8	3	3¾	3⅝	3¾+ ⅛
Banistr	11	9	8½	8½	8½— ⅛
Beverly	31	40	2⅜	2½	2½— ⅛
Blc Pen	11	8	12¾	12⅜	12⅜— ⅛
Blnk Mf	7	1	13⅜	13⅜	13⅜— ⅛
Bluebird	5	16	4⅜	4½	4½
Bow Vall	68	33	17¾	17¼	17¾+ ⅜
Bradt Cm	11	153	12¼	11½	11½— ½
Brascan	4	41	12⅛	12⅛	12⅛— ⅜
Buttes GO	6	71	25⅛	24¾	24¾— ⅜
Calcomp		26	5¾	5½	5⅝+ ⅛
Camco In	7	11	7½	7⅜	7⅜— ⅛
Camp Ch		54	4⅜	4 7-16	4½+1-16
CExp GO	10	25	3¼	3⅛	3 3-16
Cdn Hom	16	23	5¾	5½	5½— ⅛
Cdn InP	6	14	16	15⅝	15⅝— ⅛
Cdn Mar	8	2	5¼	5¼	5¼
Cdn Merl	19	5	6	5½	6 —⅛
Cdn Occ	8	2	12⅛	11⅞	11⅞— ⅛
CSup Oil	10	10	40	40	40
Castleton	9	47	2⅛	2	2⅛
Champ H		724	6¼	6	6⅛— ⅛
Chrishlan	14	25	2½	2⅜	2½
Cineram		6	2	2	2
Cole Natl	10	8	12⅞	12⅝	12⅝— ⅛
Coleman	16	47	18¾	18⅝	18⅝— ¼
Com Grp	5	3	2⅞	2⅞	2⅞— ⅛
Condec	4	24	8¾	8⅝	8⅝— ¼
Con OG	9	222	9⅝	9⅜	9⅜— ¼
Cont Mat		9	1⅜	1⅜	1⅜
Cordon Inf	12	16	3¼	3⅛	3¼
Crystal O		27	7⅞	7⅜	7⅜— ⅛
Data Dc	6	6	39¾	39⅜	39⅜— ½
Data P	11	431	9¾	9⅜	9⅜+ ¼
Dev Am	9	252	6¾	6⅜	6½+ ¼
Diversey		6	25	13⅛	12¾ 13 —⅛
Dixilyn		4	18	8½	8¼	8⅜
Dome P	10	64	33⅜	32¾	32¾
Dur Tst	10	38	8⅞	8¾	8⅞+ ⅛
Dynalec	13	3057	6¾	5¾	6 + ¼
Dynell	26	207	9¾	7⅞	8⅞+1
Ecodyne	11	19	9⅛	8⅛	9⅛+ ⅜
Edmos		15	3⅛	3	3 + ⅛
Falcon S	5	45	38	37¾	38
Fanny F	14	13	10½		
0¼ 10½+ ½					
Fed Res		58	5¼	5	5⅛
Ford Cn	7	250	90¾	90¾	90¾
Front Air	7	11	7⅛	7¼	7⅛— ¼
Gearhart	8	139	33½	31½	33½+1¾
Giant Y	112	57	8	7⅞	7⅞
Great Am	5	5	4½	4⅜	4½
GtLk Ch	19	29	36⅞	36¼	36¼— ⅜
GSC Ent	18	5	1⅜	1¼	1¼— ⅛
Gulf Can	9	1	31¾	31¾	31¾
Hertz M	15	41	13¾	13½	13¾— ⅛
Hasbro	9	9	7½	7½	7½
HBay OG	10	2	38⅛	38⅛	38⅛— ¼
Husky O	6	13	22	21⅜	21⅜— ⅜
Hycel	29	11	4⅛	4⅛	4⅛— ½
Imp O A	12	380	23½	22⅞	23 —⅜
Instr Sys		722	1½	1⅜	1½
Interpool	5	2	11¼	11¼	11¼+ ⅛
Iroquois	10	4	8	7¾	8 + ½
Jetronic	11	95	5⅞	5⅛	5⅛— ½
Jupiter	33	5	3⅜	3⅜	3⅜— ½
Kaiser	5	1624	12¾	12½	12⅝— ⅛
Kin Ark	10	27	1⅞	1¾	1¾
Lafay R	11	118	11½	10¼	11 + ⅝
LkSh ¼	29	2½	2⅜	2⅛	2⅛— ⅛+ ⅛¾
Lloyds El		9	9¾	9¾	9¾+ ⅛
Lodge S	6	2	2½	2½	2½
Loews wt		175	8¼	7⅞	8⅛— ⅛
LTV wt		16	2⅛	2	2⅛
Marndq	56	200	1 11-16	1⅛	1 11-16+1-16
McCr wt		1	1⅜	1⅜	1⅜+ ⅛
McCul O	13	170	4½	4¼	4½+ ⅛
Migo El	8	49	16⅜	16	16⅜
Mite Cp	8	22	6⅛	5⅞	6
Moly wt		29	13	12⅞	13
Nat Hlth	10	103	1⅜	1½	1½
N Idria	12	113	1¼	1	1⅛— ⅛
Nortek	7	134	4⅛	4	4⅛+ ½
NCdn Oil	11	7	6¼	6¼	6¼
Numac O	19	1	10½	10½	10½
OOklep		z150	41	40½	41 —½
Outdr Spt	57	23	6½	6¼	6¼— ¼
Pato CG	7	1	4⅛	4⅛	4⅛— ½
Permnr		24	1⅞	1¾	1⅞+ ⅛
Phoenix		21	3⅞	3⅞	3⅞
Pioneer S		19	1⅜	1½	1½
Plac Dv	32	5	23⅜	23	23⅜+ ⅛
Plant In	34	28	9¼	8¾	8⅞— ½
Poloron		43	2⅜	2¼	2¼— ⅛
Prairie	27	8	5⅛	5¼	5⅛+ ⅛
Prespey		714	14⅛	12¼	13⅞— ⅛
Preston	11	6	16½	16⅛	16½+ ⅛
Quebcor	10	4	6½	6¼	6½
Ranger O	41	11	15	14¾	14⅞
Rath P		1	3⅛	43⅛	3⅛— ⅛
Reeves T		6	1¾	1¾	1¾
Res Cil	21	101	15	14⅛	14⅛— ⅜
Resort IA	7	9	3⅛	3½	3½— ¼
Rexnor		138	1¾	1½	1⅜
Richford		9	3¼	3⅛	3⅛— ⅛
Rio Algm	16	8	36¼	35⅝	35⅝— ⅛
Ryan Ho	15	108	24½	23½	23⅞— ⅜
Salem C	5	11	12	11⅞	12 + ⅛
Sambos	13	260	19	18½	18⅝
Shetter R		29	3¼	3½	3½— ⅜
Solitron		84	4⅛	3⅞	4 + ¼
Sonder	5	7	-12	11¾	11⅞— ⅛
Soundsn	10	14	17¾	17½	17½— ⅛
STP Co	12	16	9	8¾	8¾— ¼
Sun Elec	9	6	15	14¾	15
Susqhan		3	2⅜	2½	2⅜
Synaloy	5	4	6⅛	6⅛	6⅛— ⅛
Syntex	14	842	30½	29¾	30
Tech Tpe	8	867	3¼	2⅞	3½+ ⅜
Terra C	4	17	11¾	11⅜	11¾
Texstar	10	54	4⅞	4⅝	4⅞
Total Pet	8	12	5¾	5¾	5¾
Twin Fair	13	20	4⅛	4¼	4¼
Un Asbes	35	42	5⅞	5¼	5¼+ ⅛
UnNat C		12	1¼	1⅛	1⅛— ⅛
US Filt	8	56	10⅛	10¼	10½— ¼
US Nat Rs.	5	19	4¼	4⅛	4¼
Vernit		12	582	6	5⅜ 6 + ¾
Vikoa	119	16	2⅜	2¼	2⅜
VulcnCp		4	3⅛	3⅛	3⅛— ⅛
Vulc Inc	4	34	9	8½	8¾— ⅛
Wacknht	7	15	8½	8⅛	8⅛— ⅜
Wainoco	13	7	3 1-16	3	3
WarC pf		4	5⅜	5⅛	5⅜+ ⅛
Westats	10	36	9⅞	9¾	9¾— ¼
W Decalt	9	27	5½	5⅜	5½+ ¼
Whiting	6	11	25¼	24½	24¾— ¼
Work Wr	6	18	8½	8⅜	8½— ⅛

Total sales: 3,280,000.

les devises

PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Afrique du Sud	Rand	$1.1371
Allemagne	Deut. Mark	$0.3886
Angleterre	Livre	$1.8957
Argentine	Peso	$0.0153
Australie	Dollar	$1.2337
Autriche	Schilling	$0.0541
Belgique	Franc	$0.0252
Brésil	Cruz. Novo	$0.1065
Danemark	Couronne	$0.1617
Espagne	Peseta	$0.0149
France	Franc étr.	$0.2092
Hollande	Florin	$0.3657
Italie	Lire	$0.001124
Japon	Yen	$0.003288
Mexique	Peso	$0.0789
Etats-Unis	Dollar	$0.9848
Norvège	Couronne	$0.1783
Nou. Zélande	Dollar	$1.0134
Suède	Couronne	$0.2242
Suisse	Franc	$0.3894

le dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne était en baisse hier de 3-50 à $0.9845 et le livre sterling de 13-50 à $1.8934.

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine était en hausse de 3-50 à $1.0156 et le livre sterling en baisse de 3-20 à $1.9230.

l'argent

Les courtiers londoniens ont haussé hier le prix de l'argent de 6.3 cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

JEUDI : $4.269

MONTREAL — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent canadien à $4.155 l'once de Troyes.

NEW YORK — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent américain à $4.218 l'once de Troyes.

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 19 MARS 1976, 92e ANNEE, No 67, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS
Abitibi/Côte Nord 30¢
ABONNEMENT: LUNDI AU SAMEDI $1.40

METEO
Neige et bruine verglaçante se changeant en pluie
Minimum : —12 Maximum : 2
Demain : Nuageux et pluie
Détails à la page A 2

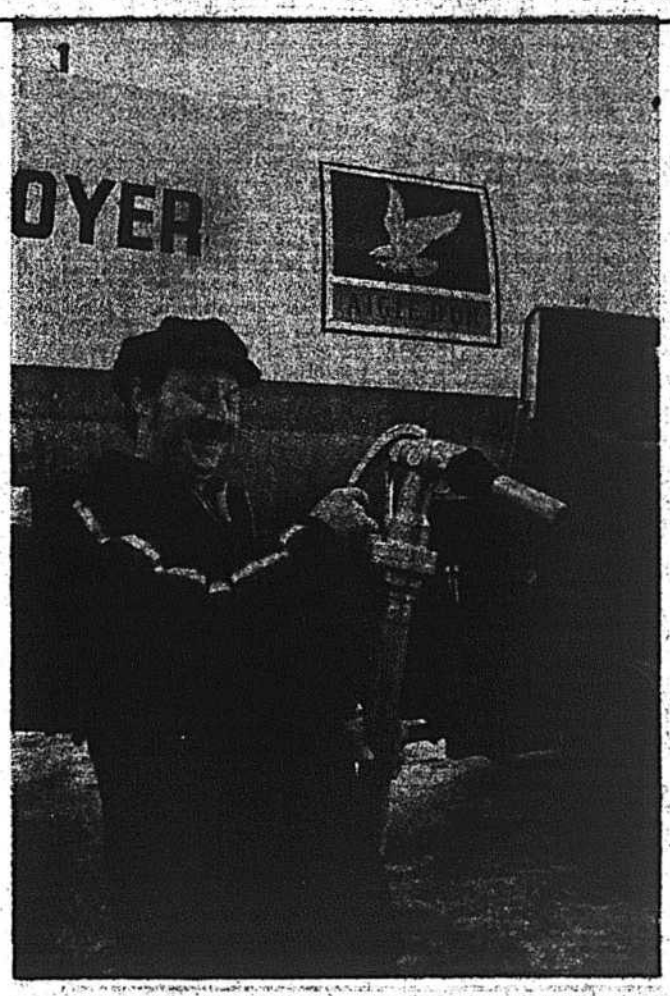

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Jean-Claude Boutin, inspecteur des poids et mesures, montre comment des livreurs d'huile à chauffage s'étaient pris pour voler leurs clients. M. Boutin n'a pu s'empêcher de sourire en voyant le compteur tourner à pleine vitesse sans qu'aucune goutte d'huile ne sorte du boyau...

Une quinzaine d'arrestations

Huile à chauffage: importante fraude

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

"Un très grand nombre de distributeurs d'huile à chauffage du Québec fraudent régulièrement les consommateurs en leur volant environ 10% des livraisons qui leur sont facturées."

Commandant de l'Unité montréalaise des crimes économiques de la Sûreté du Québec, le lieutenant Jacques Marquis a fait cette fracassante déclaration hier après-midi, à l'issue d'une opération qui a conduit, au cours de la journée, à l'arrestation d'une quinzaine de livreurs et de commerçants d'huile à chauffage de la région métropolitaine.

Ce serait depuis un an ou deux que les pratiques malhonnêtes se sont répandues chez plusieurs sous-contractants des grandes entreprises pétrolières. Comme beaucoup d'autres hommes d'affaires et commerçants, les livreurs d'huile impliqués dans ce racket ont choisi eux aussi de profiter, à leur façon, de l'inflation et de l'augmentation du prix du pétrole.

Pouvant réussir à voler jusqu'à 8,000 gallons d'huile à chauffage par semaine, les livreurs malhonnêtes se sont constitué, au cours des derniers mois, des magots intéressants, soit en revendant l'huile volée à des commerçants, devenus receleurs, soit en alimentant leurs camions diesel avec cette huile pour éviter de payer la taxe provinciale sur les carburants diesel. Cette taxe est de 25 cents le gallon.

Après des surveillances et des filatures qui avaient débuté à 4h du matin dans le cadre de l'Opération Celcius, les policiers ont arrêté hier 12 livreurs travaillant à contrat pour les compagnies Golden Eagle, British Petroleum, Gulf Oil et Caloil.

Tous les distributeurs mis sous les verrous sont soupçonnés d'avoir écoulé l'huile volée auprès de trois commerçants d'huile de Lachine, Sainte-Clothide et Sainte-Martine.

Ces receleurs ont accumulé eux aussi des profits importants, exempts naturellement d'impôt sur le revenu, en achetant à 20 cents le gallon, l'huile volée par les livreurs. Cette huile a été revendue aux consommateurs aux tarifs actuels du marché, soit entre 40 et 50 cents le gallon.

Des représentants des services fédéral et provincial du Revenu ont collaboré avec la Sûreté du Québec, au cours de l'opération d'hiver. Des membres du service des enquêtes spéciales du Revenu provincial ont pratiqué des expertises afin de déterminer si les livreurs n'auraient pas contourné la taxe sur les carburants diesel.

Les consommateurs fraudés par les livreurs arrêtés se retrouvent un peu partout dans la grande région métropolitaine. Des gens de Laval, de la Rive sud et de différents secteurs de la métropole, en particulier dans l'Ouest, ont payé aux grandes entreprises pétrolières un surplus qu'ils n'auraient jamais dû débourser.

Ils ont payé ces surplus dans plusieurs cas parce que leurs livreurs avaient ingénieusement modifié la tuyauterie de leurs camions. Cela permettait de détourner une partie de l'huile après qu'elle eut passé par le compteur, pour la ramener dans les réservoirs des véhicules.

Dans d'autres cas, on ne s'était pas donné tout ce trouble. Avant d'arriver chez les clients, les li-

Voir RACKET, page A 6

Chef de l'Opposition officielle à Québec, M. Jacques-Yvan Morin, s'est livré, mercredi, à une analyse serrée de la performance du gouvernement sur le plan économique et sur le plan politique. LA PRESSE présente aujourd'hui en Pleins Feux de larges extraits des arguments utilisés par M. Morin à l'Assemblée nationale, en réponse au discours inaugural, pour conclure à l'échec du gouvernement sur le plan économique et à l'affaiblissement politique du Québec sous l'administration de M. Bourassa.

— page A 7

sport-hebdo

Un "violent" se raconte

Pierre PAIEMENT

— page B 1

LA MODE

conjuguée au futur

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Miriam De Vico est, avec Pierre Dupéré, animatrice d'un atelier-boutique de design d'intérieur et de vêtements presque futuristes. Madeleine Dubuc a rencontré les deux designers qui parlent de leur travail, de leurs rêves et de leurs réalisations.

— page A 10

Un déficit de $900 millions sur un coût de $1.3 milliard

par Rhéal BERCIER et Guy PINARD

La note de l'aventure olympique vient d'atteindre un sommet de $1,325,000,000 ce qui porte désormais le déficit à la somme astronomique de $900 millions.

Les informations recueillies par LA PRESSE de sources accréditées confirment ainsi les dépassements extraordinaires des coûts à survenir progressivement sur le chantier olympique et dont le gouvernement se garde bien de faire écho.

Selon le dernier relevé financier réalisé conjointement par le ministère des Finances, celui des Affaires municipales et la Régie des installations olympiques (RIO), la valeur des investissements qui seront injectés dans ce chantier a progressé de près de $300 millions depuis novembre dernier.

L'on attribue l'augmentation des coûts de l'inflation, aux manoeuvres spéciales de sauvetage mises en oeuvre pour sauver les Jeux et, surtout, à la révision rigoureuse des sommes affectées à certaines réalisations qui ont de loin dépassé les normes acceptées antérieurement et qui étaient considérées comme des maximums permissibles.

On semble maintenant assuré dans les milieux gouvernementaux que le projet se réalisera et on attribue cet optimisme à la productivité des travailleurs de la construction qui ont relevé le défi et qui prouvent quotidiennement leur valeur réelle et "savent ce que la majorité des Québécois attend de leur part".

Rappelons que l'investissement projeté pour la construction des installations olympiques et l'organisation des Jeux était évalué, en janvier 1973, à $310 millions. On ne tenait pas compte alors, des dépenses qui allaient être encourues pour la mise sur pied du village olympique.

Depuis ce temps, le coût des Jeux a continué à grimper graduellement. En novembre de l'an dernier, alors que le gouvernement québécois décidait de s'emparer du projet, pour mieux le structurer, pour chasser les récalcitrants et surtout pour remplacer l'entrepreneur qu'était Montréal, les immobilisations globales projetées pour les Jeux étaient de $1,032,000,000.

Aujourd'hui encore, les coûts ont gonflé. Mais on semble maitriser la situation. Du total de $1,325,000,000 comptabilisé aujourd'hui, on se garde un "coussin financier" de l'ordre de $100 millions pour compléter, après les Jeux, le mât du stade si, selon les échéanciers, il ne peut pas être construit avant l'ouverture de cet événement international.

On estime donc à $425 millions la valeur des revenus que les Jeux rapporteront au Québec.

La répartition

Du déficit de $900 millions actuellement envisagé, Québec absorberait la plus importante partie, soit $650 millions et la ville de Montréal $250 millions. La métropole du Canada a investi jusqu'à maintenant $450 millions dans le projet.

On n'écarte toujours pas, dans les hautes sphères de l'administration gouvernementale québécoise, la possibilité que le gouvernement central retourne vers le Trésor provincial la rondelette somme de $200 millions évaluée par M. Robert Bourassa et qui repose sur le surplus fiscal qu'Ottawa retirera de l'augmentation des coûts enregistrés pour réaliser les Olympiades.

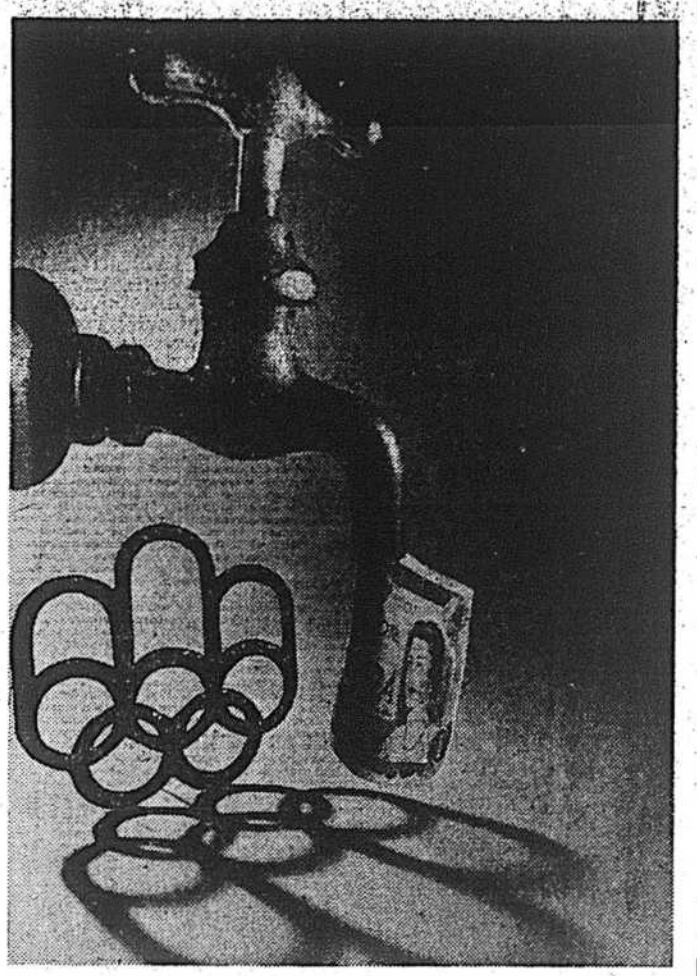

Le photographe Pierre McCann a imaginé ce montage d'un robinet qui ne coule plus assez vite pour remplir la baignoire olympique.

Beaconsfield

Pas d'argent pour l'espace vert — Goldbloom

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre Victor Goldbloom a reconnu hier que le territoire de la CUM allait bientôt perdre 315 acres d'espaces verts au profit d'un développement résidentiel et commercial.

"Nous aurions aimé les sauver mais il aurait fallu les acheter et nous n'avions pas l'argent", a dit le ministre responsable de la qualité de l'Environnement devant les journalistes alors qu'il commentait la nouvelle publiée hier par LA PRESSE.

M. Goldbloom estime qu'il aurait fallu quelque $200 millions pour acquérir cette réserve de verdure situés à Beaconsfield, dans la partie ousst de l'île de Montréal. Le ministre a cependant précisé que le montant qu'il avait avancé ne constituait pas une évaluution précise mais simplement "un ordre de grandeur".

Celui qui s'était fait — en vain — le grand défenseur du parc Viau devant le maire Jean Drapeau était personnellement au courant du dossier de Beaconsfield pour en avoir discuté longement avec les autorités de cette ville. Mais ces discussions remontent à un certain temps.

M. Goldbloom reconnait que le projet de Beaconsfield va à l'encontre du schéma d'aménagement de la CUM, lequel réservait cet espace pour des fins récréatives, mais fait valoir que le gouvernement doit faire des choix et que, pour protéger l'environnement, Québec s'est déjà porté acquéreur des îles de Boucherville, du sommet du Mont Saint-Bruno et de l'île d'Anticosti.

SOMMAIRE

Arts et spectacles : B 9 à B 13
Bandes dessinées : C 7
Cinéma : B 13
Décès, naissances, etc. : D 12
Economie : C 1 à C 5
Editorial : A 4
Informations étrangères : D 1, D 2
Les maux de notre langue : C 12
Loisirs et récréation : C 7
Médecine d'aujourd'hui : A 10
MICK JAGGER : C 9
Mon oeil sur Montréal : A 9
"Mot-mystère" : C 7
Mots croisés : C 10
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : C 8 à C 11, D 4 à D 11
Radio et télévision : B 8
Sports : B 1 à B 5
Vivre aujourd'hui : A 9 à A 11

CROQUIS

Castonguay chez lui

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Claude Castonguay vient de remettre au gouvernement un rapport important : une grande charte de la vie urbaine au Québec. Ses amis voient en lui des contradictions. Il a quitté le gouvernement en claquant les portes ou presque et il accepte pourtant des contrats. Il n'a jamais caché son nationalisme et travaille quand même pour le gouvernement fédéral. On apprend, de plus, dans un croquis de *Christiane Berthiaume*, qu'il aime la peinture et en fait, qu'il a tapissé sa salle de bain de caricatures du temps qu'il était ministre et que, sous des dehors sérieux, voire sévères, il aime rire et a un sens de l'humour particulier.

— page B 6

Un DC-8 d'Air Canada

Collision en vol: cinq morts à Cuba

LA HAVANE, Reuter — Cinq personnes ont perdu la vie dans une collision en plein vol survenue jeudi soir entre un DC-8 d'Air Canada loué par la compagnie aérienne nationale cubaine et un avion de transport cubain qui effectuait un vol d'entraînement, indique-t-on de sources proches des autorités aéroportuaires à La Havane.

Toutes les victimes se trouvaient à bord de l'avion cubain, un Antonov-24 de fabrication soviétique, qui s'est écrasé à un mille de l'aéroport international de La Havane, précise-t-on de mêmes sources.

Les 29 personnes à bord du DC-8 s'en sont tirées indemnes, l'appareil ayant réussi à se poser au sol malgré des dommages à une aile. Cet appareil, l'un des deux loués à Cuba pour assurer la liaison La Havane-Montréal, arrivait à Cuba, venant de Montréal. L'identité des passagers n'a pas été révélée.

Quatre ans après l'avant-projet

Goldbloom accouche de sa loi sur l'aménagement du territoire

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Quatre ans après le dépôt d'un avant-projet de loi par son prédécesseur Maurice Tessier, le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor Godlbloom, a finalement accouché hier de son projet de loi-cadre sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Contrairement à l'avant-projet de loi qui confiait à l'Office de planification et de développement du Québec le soin de préparer des chémas d'aménagement pour chacune des régions administratives du Québec, le projet de loi du Dr Goldbloom écarte carrément l'OPDQ pour laisser à des "agglomérations" de municipalités le soin de concevoir l'aménagement de leur territoire respectif.

Le titre même du projet de loi présenté hier par le Dr Goldbloom en première lecture révèle une autre différence notable avec l'avant-projet de l'ex-ministre Maurice Tessier. Le projet de loi 12 s'intitule en effet "Loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire municipal" alors que l'avant-projet parlait de l'aménagement de l'ensemble du territoire.

Il faut souligner cependant que trois autres lois au moins compléteront la législation québécoise sur l'aménagement du territoire: celle sur les réserves écologiques et forestières (déjà présentée), la Loi sur les parcs et la Loi pour protéger les sols arabes.

La difficulté d'agencer les juridictions des différents ministères impliqués dans l'aménagement du territoire explique, selon le ministre Goldbloom, le long délai qui a séparé l'avant-projet de loi déposé hier. "On passe par quatre chemins pour arriver au même endroit", a-t-il admis.

Mais on se rappellera que l'avant-projet avait également soulevé de vives protestations dans les milieux municipaux et le Dr Goldbloom, éternel spécialiste de la consultation, avoue qu'il lui a fallu des études et des consultations intensives avant d'en arriver au projet qu'il a présenté hier.

Des agglomérations

Le projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire municipal couvre toutes les municipalités et villes du Québec à l'exception de celles déjà comprises dans une communauté urbaine.

La loi-cadre permettrait au gouvernement de décréter que le territoire d'une région donnée soit régi par un "conseil d'agglomération" formé des maires des municipalités constituantes ainsi que des préfets de comté le cas échéant.

Dans un délai prescrit, ces conseils d'agglomération devront préparer un schéma d'aménagement de leur territoire respectif, schéma qui sera cependant soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et qui devra faire l'objet d'une consultation en assemblée publique auprès des citoyens impliqués.

C'est en somme une alternative à la formule des fusions ou à celle des communautés urbaines: "On demande aux municipalités, a expliqué le Dr Goldbloom, de se regrouper pour une seule fonction, celle de l'aménagement du territoire."

Le gouvernement pourra aider financièrement les agglomérations à réaliser leur schéma d'aménagement et aux municipalités à le mettre en application.

18 mois

L'adoption du schéma d'aménagement ne crée pas l'obligation d'en réaliser les éléments. Toutefois, une fois le schéma adopté, les municipalités devront, dans les 18 mois, corriger (ou concevoir) leur plan directeur d'aménagement ainsi que leur règlement de zonage et de lotissement de façon à ce que ces derniers soient conformes au schéma d'aménagement.

Sans quoi, le conseil d'agglomération pourra ordonner à la municipalité de se conformer à ces exigences.

Les conseils d'agglomération ou le ministre peuvent en tout temps modifier le schéma d'aménagement, même après leur adotion.

Les municipalités auraient le pouvoir de se mettre sur pied des commissions d'urbanisme, soit pour elles-mêmes, soit sur une base intermunicipale.

Téléphoto PC

Victor GOLDBLOOM

Radio-Canada reçoit un message du FLQ

OTTAWA (PC) — Le réseau français de la Société Radio-Canada a annoncé, hier, avoir reçu un communiqué du Front de libération du Québec (FLQ) menaçant de commettre un "coup d'éclat" dans la région d'Ottawa pour protester contre le style de l'administration Drapeau.

Le message, dont la Société ne peut encore confirmer l'authenticité, a été livré au studio de la société au Château Laurier, à Ottawa.

Le communiqué soutient qu'au moins deux anciens terroristes, Jacques Lanctôt et Jacques Cossette-Trudel, sont revenus au Canada et séjournent dans la région d'Ottawa.

Le communiqué, portant le sigle du FLQ, accuse le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, d'avoir "fourré les Montréalais" relativement au coût des Olympiques et à la sécurité sur les chantiers.

Le porteur du message, qui s'est identifié comme un ex-détenu, a déclaré que le FLQ avait décidé de frapper à Ottawa parce que la sécurité y était plus relâchée qu'à Montréal.

En soirée, hier, il était encore impossible de vérifier si ce communiqué était le fait de farceurs ou émanait réellement d'une cellule du FLQ. Mais le commentateur de Radio-Canada, Réal Barnabé, a souligné que le sigle figurant sur le communiqué était exactement le même que celui utilisé par le FLQ lors des événements d'octobre 1970.

Toutefois, vers la fin du communiqué, on peut lire: "Exigeons nos droits comme canadien et soyons fort." Or, l'utilisation de "canadien" plutôt que "québécois" laisse d'aucuns douter de l'authenticité du communiqué.

De plus, il appert que les "farces estudiantines" font rage depuis quelque temps à Ottawa...

RACKET

SUITE DE LA PAGE A 1

vreurs manipulaient les factures en les insérant dans les compteurs et en déversant dans leurs citernes quelques gallons d'huile.

D'une façon ou d'une autre, les consommateurs ont été facturés pour des quantités supérieures à celles qu'ils ont eues. Des milliers de citoyens ont ainsi été roulés.

Après l'arrestation des 12 livreurs hier, les inspecteurs du Service des poids et mesures du ministère fédéral de la consommation et des corporations ont entrepris des vérifications minutieuses de l'équipement des camions citernes saisis.

D'ailleurs, durant toute l'opération Celcius, les inspecteurs des poids et mesures ont accompagné les policiers. Chaque équipe de filature a été secondée par un inspecteur de ce service.

L'Unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec a commencé à enquêter sur ce racket le 22 janvier dernier. Depuis ce temps, les hommes du lieutenant Marquis, en particulier l'agent Germain Duguay, ont remonté les différentes pistes qui s'offraient à eux. Au départ, les premiers indices étaient venus de consommateurs qui s'étaient plaints de certaines anomalies auprès du ministère fédéral de la consommation et des corporations.

Si l'on considère l'ampleur de ce racket, bien peu de personnes ont pu être arrêtées hier. Toutefois, incapables rapidement d'accumuler suffisamment de preuves contre tous les coupables, les policiers ont choisi de faire un coup d'éclat pour alerter tant les consommateurs que les compagnies pétrolières.

Cette stratégie a vite donné des résultats. Quelques-unes des grandes entreprises affectées par l'action des livreurs arrêtés ont fait savoir qu'elles procéderaient, sans délai, à des enquêtes approfondies sur la probité de leurs sous-contractants.

La compagnie Golden Eagle a rappelé en hâte hier après-midi tous ses mécaniciens afin qu'ils procèdent à une inspection des véhicules des livreurs.

M. Pierre Sénécal, président de Caloil Inc. — Calex — a déclaré à LA PRESSE qu'il était stupéfait des découvertes de la Sûreté du Québec. Tout en promettant de sérieuses vérifications, il a soutenu que l'ampleur du racket était sans doute moins grande que ce que pensent les policiers. Le système automatique degré-jour instauré par les grandes compagnies pour évaluer au jour le jour les besoins des consommateurs en fonction des variations de températures permet, selon lui, de déceler les anomalies apparentes.

Toutefois, chez Caloil, Gulf et Golden Eagle, on s'est dit prêt à assumer toute responsabilité des actes criminels commis par les employés des services de distribution. Mais si la fraude a été commise par des distributeurs indépendants — comme c'est le cas selon la SQ — on considère que c'est la responsabilité des distributeurs qui est engagée.

Chez BP Canada, on s'est montré plus prudent. La compagnie a des chauffeurs sous contrat et si l'un d'eux avait commis une fraude ou un vol, il faudrait analyser toutes les clauses du contrat pour dégager les responsabilités.

Selon le lieutenant Marquis, les grosses compagnies doivent sans délai faire toutes les vérifications qui s'imposent. Quant aux consommateurs, ils devraient sans tarder vérifier leurs factures des dernières années et les comparer avec celles de cette année. Toute variation suspecte, entre autres une consommation supérieure de 15%, devrait inciter les consommateurs à interroger leurs fournisseurs et leurs livreurs.

Réactions favorables au rapport Castonguay

Le rapport Castonguay a été accueilli avec satisfaction sur toute l'île de Montréal. Pour diverses raisons.

Les villes de banlieue sont heureuses d'apprendre que le rapport fait la promotion de l'autonomie municipale et dénonce le "gigantisme urbain".

A la ville de Montréal, on signale que l'on a repris certaines idées mises de l'avant par les dirigeants de l'administration actuelle comme celle de réduire le nombre des municipalités de l'île et d'inclure certaines villes riveraines, au nord et au sud, dans l'agglomération montréalaise.

Spontanément, le Rassemblement des citoyens de Montréal est également d'accord. Mais pas avec un point du raport qui ne fait pas l'unanimité: celui de l'examen nécessaire des finances de la ville.

A cause de la nouvelle réglementation imposée aux abattoirs du Québec

Roy prédit une hausse du prix de la viande

par Norman DELISLE

QUEBEC (PC) — Le prix de la viande augmentera bientôt pour les consommateurs québécois à la suite de la décision du gouvernement Bourassa d'imposer une réglementation très stricte aux abattoirs du Québec.

C'est ce qu'a prédit, hier, le député de Beauce sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, en rendant public un volumineux dossier à ce sujet lors d'une conférence de presse.

Selon M. Roy, la réglementation présentée le premier mars dernier par le ministre de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, obligera la plupart des petits abattoirs du Québec à fermer leurs portes dès le 1er juin prochain, ce qui permettra aux gros cartels de la viande — Canada Packers, Swift — d'imposer leur loi dans le domaine des prix à la consommation.

M. Roy a soutenu qu'au moins 400 petits abattoirs ne pourront se conformer aux nouvelles dispositions émises par le ministère de l'Agriculture.

Ces dispositions obligeront les abattoirs à des dépenses variant entre $150,000 et $200,000, estime le député de Beauce sud.

M. Roy a relevé entre autres les nouvelles obligations suivantes qu'on impose aux abattoirs:

— création d'un parc de stationnement automobile pour les véhicules des usagers;

— aménagement d'une multitude de locaux à l'intérieur de l'abattoir, notamment un local de réception, un local d'abattage, des locaux frigorifiques, un local à déchets, un local d'entreposage, des locaux sanitaires, un local d'expédition, un local de machinerie, un compartiment servant à remiser le matériel de nettoyage et un local pour l'inspecteur du ministère;

— l'installation d'un réseau aérien de manutention.

M. Roy affirme que ces obligations feront "perdre des commerces à des chefs de famille qui ont consacré toute leur vie à bâtir ces entreprises, alors que le public tire lui-même les plus grands avantages de ces entreprises".

Compensation

M. Roy a également dénoncé les compensations que le gouvernement versera aux entrepreneurs qui refuseront de se conformer aux nouvelles normes et préféreront fermer leur abattoir.

Ces compensations sont basées sur la moyenne des animaux abattus au cours des trois dernières années d'opération.

Les barèmes d'indemnité sont de $10 par boeuf abattu, $8.50 par cheval, $4 par veau et $1 par porc.

M. Roy a calculé qu'un abattoir d'importance régionale, comptant 3 employés et valant $50,000, abat annuellement environ 1,200 animaux, dont 400 boeufs, 200 veaux et 500 porcs.

"La compensation gouvernementale pour ce commerce sera donc de $5,300, soit à peine 10 pour cent de la valeur réelle de l'abattoir", a dit le député de Beauce sud.

Ce dernier a prétendu que 400 des 600 abattoirs actuels devront fermer leurs portes, faute de pouvoir respecter les normes gouvernementales.

Charogne

M. Roy a enfin expliqué que ce ne sont pas ces petits abattoirs qui ont été responsables l'an dernier de la mise sur le marché de viande avariée, selon les dires mêmes du juge Jean Dutil de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Le principal accusé dans cette affaire a été l'abattoir Federal Packing, qui n'était pas un petit abattoir, mais un gros commerce qui jouissait de l'inspection gouvernementale "Approuvé Québec", a rappelé M. Roy.

Le député de Beauce sud a conclu qu'il allait proposer à l'Assemblée nationale une motion réclamant que la commission parlementaire de l'Agriculture soit convoquée sans délai aux fins d'examiner la situation des petits abattoirs et la nouvelle réglementation que leur impose le gouvernement Bourassa.

Attention au poisson!

QUEBEC (PC) — Il est dangereux de manger plus de deux repas de poisson par semaine, si ce poisson a été pris dans les eaux du Québec, a rappelé hier à l'Assemblée nationale le ministre de la Pêche, M. Claude Simard.

Répondant à une question du député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, M. Simard a expliqué qu'il possédait des dossiers relatifs au taux de mercure qui empoisonne le poisson québécois, mais qu'il hésitait à les rendre publics vu qu'il s'agit de dossiers confidentiels transmis par le gouvernement fédéral.

Selon M. Lessard, le taux de méthyle de mercure observé chez certaines espèces ichtyologiques pouvait causer une maladie grave appelée minamata chez les personnes qui consomment beaucoup de poisson.

Robichaud s'oppose au contrôle des absences

OTTAWA (PC) — Un sénateur a qualifié d'inacceptables les règlements projetés et qui obligeraient les sénateurs à motiver leurs absences lorsqu'ils affirment s'occuper d'affaires publiques.

Le sénateur libéral du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud a déclaré devant le Sénat que ces règlements proposés par un comité sénatorial remettent en question l'intégrité des sénateurs.

UN NOUVEL ART DE VIVRE

Salon garni avec blocs de mousse de densité variable dont les différents éléments permettent de composer des causeuses, des banquettes, des canapés droits ou d'angle, des lits d'appoint, etc...

Nous sommes heureux de vous offrir ce salon "très à la page" à un prix réduit. Profitez de cette occasion!

Mobilier en toile écru comprenant 7 coussins, 2 dossiers droits, 1 dossier d'angle, au prix de 1,195.00 ceci représente une économie de 295.00. Livraison immédiate.

Ord. 1,490.
ÉCONOMISEZ 295.
1,195.

ROCHE-BOBOIS 1265 rue BERRI, Montréal 842-8811

Design, amour, fantaisie

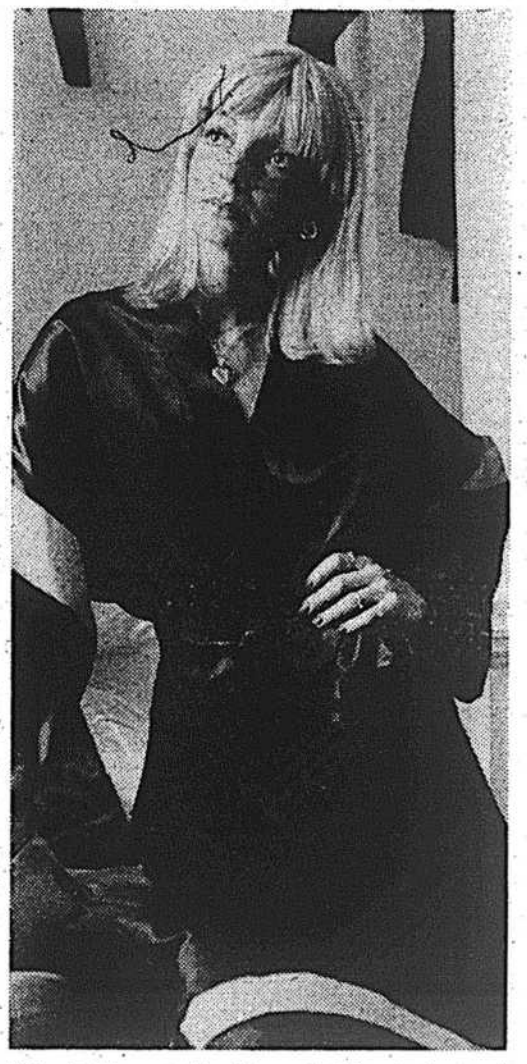

Miriam De Vico porte ici un kimono d'intérieur de tissu souple et gracieux, noir à rayures roses, une création de la maison PDV.

par Madeleine DUBUC

Il y a des rencontres écrites dans le coeur du ciel.

C'est peut-être une de celles-là qui a amené l'un en face de l'autre, il y a quelque cinq ans, rue Crescent, à Montréal, cette belle fille venue d'Israël via Paris qui s'appelait (et qui s'appelle toujours) Miriam De Vico et ce grand garçon de Chicoutimi qui s'appelait (et qui s'appelle toujours) Pierre Dupéré.

Pierre Dupéré et Miriam De Vico c'est devenu un couple en même temps que les animateurs d'une maison de création-design fonctionnant sous l'appellation PVD. Maison qui a pignon sur rue et raison sociale rue de la Montagne en plein centre ville, entre Maisonneuve et Ste-Catherine, là où ça swing, là où ça bouge, là où on trouve des choses et où on en crée.

Sculptures habitables, vêtements portables

Le nom de Pierre Dupéré n'est pas inconnu du public montréalais. Il y a quelques années, il faisait la manchette des journaux avec un concept très contemporain de design d'appartement ou de maison où on retrouvait son interprétation personnelle de la sculpture habitable, en fibre de verre moulée et tout en blanc. C'est à Cape God que Pierre avait réalisé le projet pilote.

Depuis, il n'a jamais changé d'optique. Il a, tout en continuant à peindre dans ses temps libres, "modelé" à Montréal et à Granby, des chambres et quelques appartements. "Des appartements, nous dit-il, qui restent en accord avec ma philosophie : celle des maisons conçues à l'échelle de l'homme, simples et fonctionnelles, où le nettoyage est facile, où il n'y a pas un coin qui soit plus gros que le bout du petit doigt, où l'environnement intérieur se marie au paysage . . ."

Et Miriam enchaine . . . "Cette maison-là, j'en rêve moi aussi. Elle répond parfaitement aux besoins du couple actuel. Elle est bien sûr, fonctionnelle, mais la sobriété de ses lignes n'empêche pas la présence de beaux objets.

Avant de rencontrer Pierre, avoue-t-elle, je n'aimais pas vraiment les choses qu'on appelait modernes, parce que je trouvais qu'elles n'allaient pas assez loin . . ."

Les idées et conceptions nouvelles (d'aucuns diront futuristes) de Pierre et Miriam ne se sont pas arrêtées à des designs d'intérieurs. Inhérent à l'habitat, il existe pour eux tout un monde où la décoration, l'habillement ne peuvent se permettre de détonner.

De là à en arriver à la création de vêtements et d'objets d'environnement, il n'y a qu'un pas qu'ils ont franchi ensemble.

Miriam, fille de dessinateur de vêtements de théâtre a toujours aimé les vêtements. A Paris, où elle est un jour arrivée, très jeune, elle avait tenté, par esprit d'aventure, de s'engager comme fille "au pair". Jugeant qu'elle n'était pas assez robuste, peut-être, on avait rejeté ses demandes d'emploi. En désespoir de cause, elle raconte qu'elle s'est présentée dans une "boîte" de mode et pour s'engager comme dessinatrice de manteaux, en "mentant effrontément". Plus tard, venue à Montréal en touriste, elle décidait d'y rester et ouvrait sa propre boutique, rue Crescent. Pendant quelques saisons, elle a dessiné des vêtements pour comédiennes et des vêtements du soir. Elle a d'ailleurs pour les vêtements, pour les tissus surtout, un respect que Pierre qualifie de "religieux".

Les premières créations de PVD, une série de vêtements d'intérieur, pyjamas, kimonos longs et courts, ont fait fureur au dernier Salon des Métiers d'art.

"Tout est parti avant qu'on ait eu le temps de se retourner, dit Pierre. C'est la même chose, rue de la Montagne. La production faite à l'extérieur par des couturières est presque vendue d'avance".

La boutique PDV, ouverte du jeudi au samedi, on la découvre en montant un escalier, au fond d'un couloir. Tout y est simple. Une chose nous frappe en entrant : à côté des vêtements d'adultes, à côté des édredons et des coussins de satin, des sacs de voyage, des bourses petites et grandes, quelque vêtements d'enfants. C'est que, dans l'esprit des animateurs de la maison un élément reste primordial : la présence de leur fils Thomas et la présence dans la majorité des couples d'enfants qui, eux aussi, font drôlement partie du décor . . . Si Pierre et Miriam portent de beaux vêtements conçus pour le confort, pourquoi l'enfant serait-il privé de ce plaisir dans un entourage où domine l'esthétique ?

Font aussi partie de l'ambiance des objets quotidiens dont les plans sortent, un par un, de l'imagination de Pierre et de Miriam : lampes-gadgets, porte-journaux, meubles-éléments pouvant regrouper la télé, le système de son, etc.

Miriam dira encore : "Pierre et moi travaillerons rarement sur papier. L'inspiration vient à mesure. Chaque matière inspire la création. De toutes façons, tout ce que nous faisons est simple et se conçoit par instinct . . . Le temps présent fait que les gens, ceux qui, il y a quelques années, fréquentaient les discothèques, ont retrouvé le chemin de la maison. C'est pas instinct que nous avons pensé à des vêtements d'intérieur qui leur conviendraient.

Nous les avons d'abord créés pour nous. Nous les aimons. Nous leur offrons".

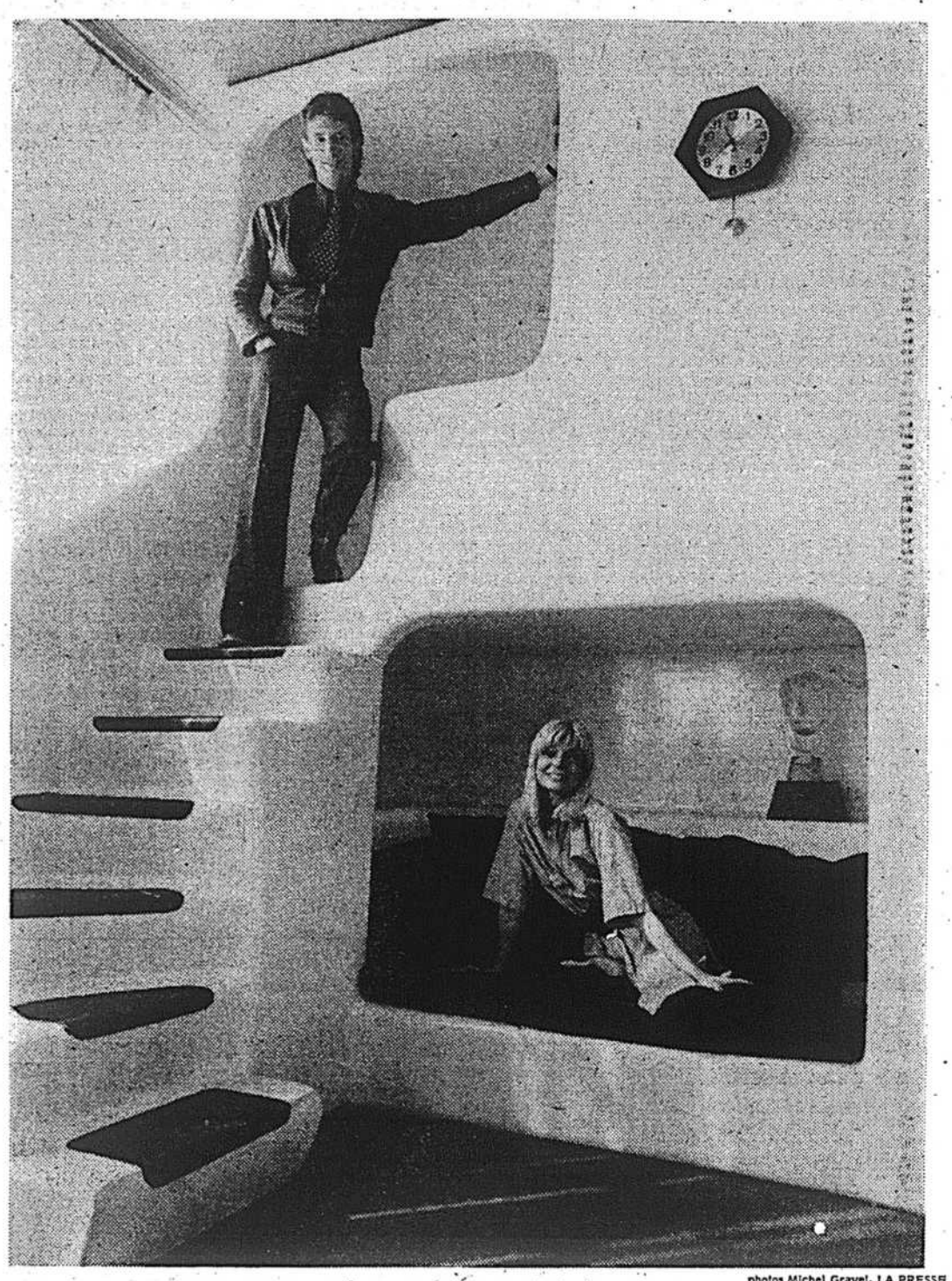

photos Michel Gravel, LA PRESSE

Créé d'abord pour une boutique, ce coin design signé Pierre Dupéré fait partie intégrante du salon de coiffure Don Loretto. On l'a voulu simple, fonctionnel, facile à vivre et facile à entretenir.

Mode gaie-pratique pour les jolies mamans du printemps

Eaton réserve aux futures mamans une surprise agréable. Sa mode maternité 76 est plus ravissante que jamais.
Ici, un adorable et confortable jumper en pur acrylique d'aspect denim très mode. Forme tente et encolure carrée, multi-rayures sur fond marine.
Tailles 7 à 15. **30.00**
Eaton centre-ville (3e étage) et à tous les autres magasins Eaton ainsi qu'à Sté-Foy, Place Ste-Foy (Rayon 341). Sauf à Sherbrooke et à Ottawa.
Achat en personne seulement.

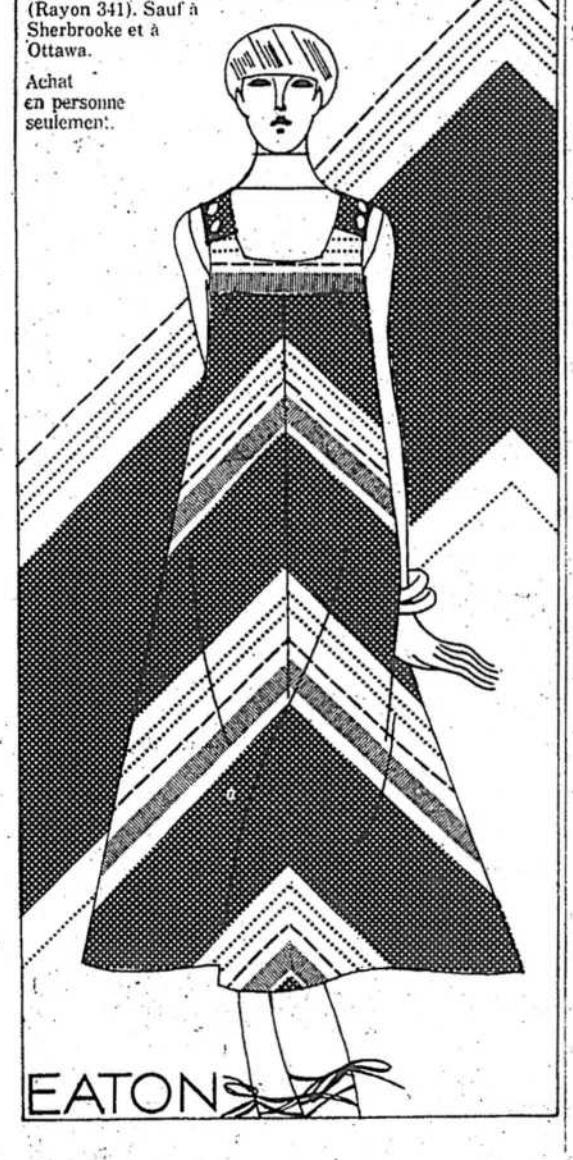

MÉDECINE D'AUJOURD'HUI

Pellicules et complications

Il arrive parfois qu'une personne se plaigne à la fois de pellicules et de démangeaisons, tout en constatant que les traitements habituels apportent peu ou pas de soulagement. Au contraire, dans certains cas l'infection se propage aux sourcils, aux aisselles, à la barbe et au pubis; à cela s'ajoutent évidemment l'irritabilité et la nervosité.

Il s'agit alors souvent de cas de dermatite séborrhée, laquelle est associée à une peau huileuse, à des pellicules abondantes et à une grande vulnérabilité aux infections secondaires causées par des bactéries et des organismes de levure.

Cette condition se limite habituellement au cuir chevelu, mais peut également s'étendre aux autres endroits pileux du corps. Certains dermatologues croient que certaines personnes héritent d'une sensibilité à ces infections, ce qui rend le traitement plus difficile.

On peut espérer contrôler cette maladie, mais non la guérir. Cette dermatite peut, dans sa manifestation la plus grave, s'étendre non seulement à l'ensemble du système pileux mais aussi dans les replis de la peau. L'humidité et la macération de la peau invitent ces micro-organismes. On conseille donc de bien laver tout le corps, aussi souvent que nécessaire, avec un détergent non savonneux que le pharmacien peut conseiller. Il faut ensuite bien rincer et assécher tout le corps.

Le dermatologue prescrit aussi des onguents et crèmes médicamentées dont certaines peuvent contenir de l'hydrocortisone. Après avoir déterminé, à l'usage, quel onguent produit le meilleur effet, il fera de fréquentes vérifications de manière à empêcher que la peau devienne rouge, sèche et craquelée, afin d'éviter les infections secondaires.

Si la dermatite affecte certaines structures, comme les oreilles, il peut devenir nécessaire de consulter aussi un spécialiste des oreilles.

Il est évident que cette maladie exige beaucoup de patience de la part du malade et de son médecin, d'autant plus qu'il ne faut point négliger l'apport des problèmes psychosomatiques et que l'inquiétude, l'insomnie, la tension nerveuse peuvent aggraver un état déjà ennuyeux.

Cette chronique quotidienne est préparée par des spécialistes. Ils ne répondent pas aux lecteurs personnellement mais s'efforcent d'aborder le plus vaste éventail possible de questions d'intérêt général. Le médecin de famille est toujours, dans les cas personnels, le meilleur conseiller.

RENOMMÉ DEPUIS LE 29 NOVEMBRE 1975

L'endroit idéal pour les déjeuners d'affaires

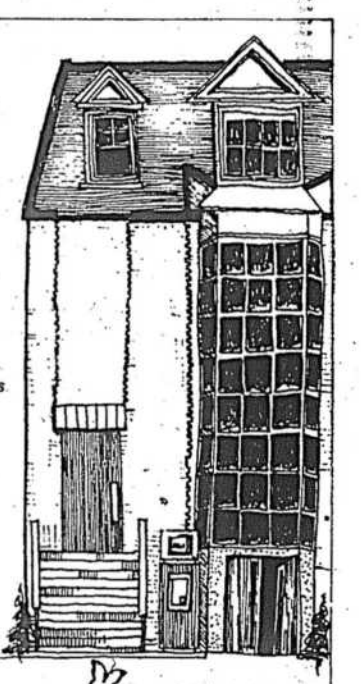

DALI Restaurant Français
1446, rue Crescent 282-1332

l'économille

de Montréal à
HALIFAX $33.00*
TORONTO $17.25*
WINNIPEG $48.00*

C'est ce qu'il vous en coûtera, en dehors des périodes de pointe, pour voyager *en tout confort* avec le CN. Les réductions pour personnes de 65 ans et plus ainsi que pour les groupes s'appliquent toujours et permettent de réaliser d'appréciables économies. Demandez le dépliant Rouge, Blanc et Bleu chez votre agent de voyages ou passez nous voir au bureau des Ventes Voyageurs du CN, vous constaterez que nos tarifs sont en plein dans le mille!

CN

*Tarif Rouge, aller, en voiture coach

Kuehl et les Expos ont fait connaissance

Foli est déjà de mauvais poil

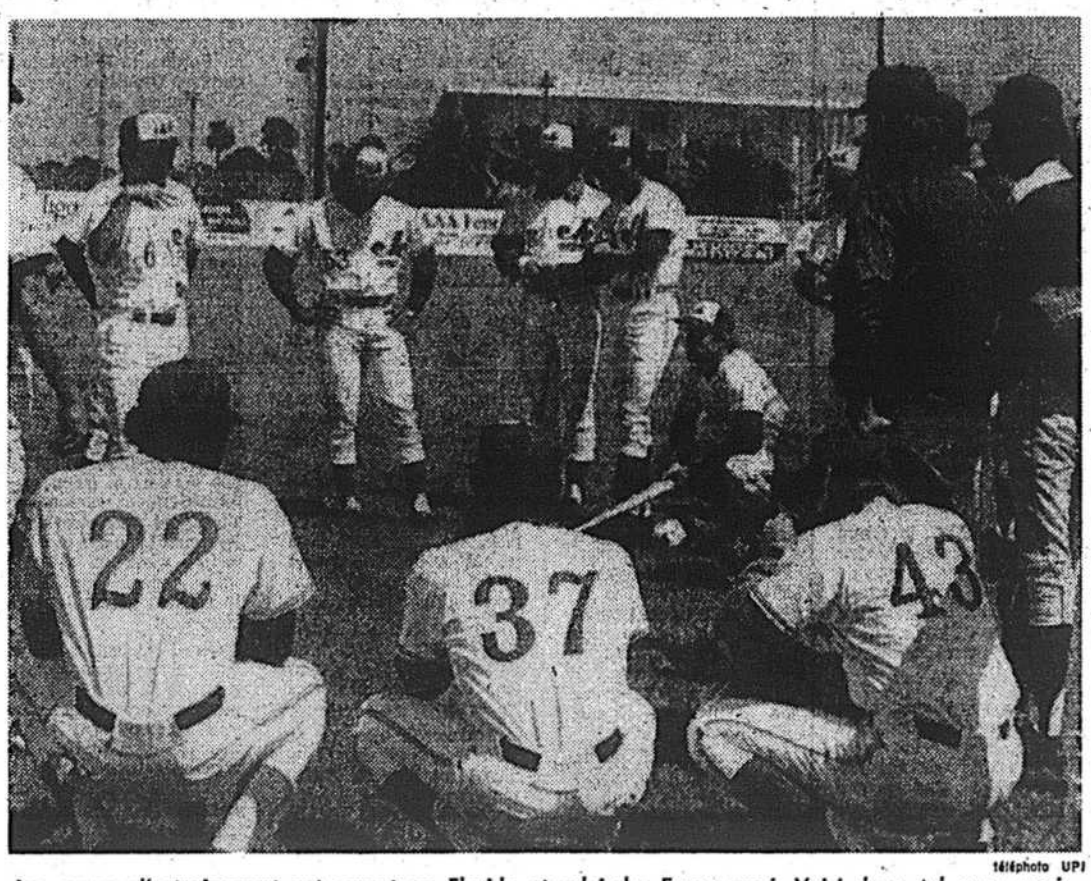

téléphoto UPI

Les camps d'entraînement ont ouvert en Floride et celui des Expos aussi. Voici donc, tel que promis, la traditionnelle photo de début de saison.

par Pierre LADOUCEUR
envoyé spécial de LA PRESSE

DAYTONA BEACH — Vous souvenez-vous de vos années scolaires? La première journée de l'année avait alors un cachet particulier. Si vous étiez comme moi, cette première journée donnait le ton à l'année entière.

Tous, nous étions anxieux d'entreprendre cette nouvelle année, cela représentait un nouveau défi à surmonter. Par contre, cela signifiait également la fin des vacances.

Nous avions alors raison d'être indécis face à l'avenir. C'est à ce moment-là que le professeur devait savoir s'imposer à ses élèves. Sa façon de se présenter à ses étudiants perplexes allait lui valoir le respect ou le mépris.

Les joueurs de baseball ne sont guère différents de ces élèves que nous étions. La première impression faite par leur gérant lors de la première journée à l'entrainement ne diffère pas de celle que vous éprouviez il y a cinq, dix, vingt ans sur ce banc d'école.

Karl Kuehl aura dont été semblable à ce professeur autoritaire qui, dès la première journée, établissait qu'il était le patron pour ne plus avoir à se soucier de cet aspect par la suite.

La première fonction de Kuehl comme gérant des Expos aura donc été d'ordonner à plusieurs de ses joueurs de rendre visite au barbier et d'effacer de leur visage ces moustaches.

"Je sais que les joueurs auraient préféré garder leurs polls. Ils se sont présentés à l'entrainement avec des moustaches, c'est sûrement un signe qu'ils les appréciaient", a-t-il noté.

"J'ai d'ailleurs considéré de leur laisser une entière liberté cet hiver et j'en suis venu à la conclusion que ce serait une erreur. Les Expos doivent présenter une équipe disciplinée s'ils espèrent améliorer leur rendement. Et aussi étrange que cela puisse paraître pour certaines gens, la discipline commence par les petites choses comme les cheveux courts et la tenue vestimentaire correcte", a ajouté Kuehl.

"Mais le mécontentement de certains sera vite oublié. Ce n'est pas un point majeur. J'espère d'ailleurs que mes problèmes ne seront jamais plus sérieux que cela. Je sais toutefois fort bien que c'est un souhait impossible", a-t-il mentionné.

De fait, la question des cheveux et des moustaches a vite été réglée dans la majorité des cas. Seuls certains joueurs semblaient encore maugréer au terme du premier exercice qui a duré au-delà de trois heures.

Parmi les mécontents, il y avait évidemment Tim Foli qui a perdu sa moustache et Larry Parrish qui a été obligé de rendre visite au barbier et qui devra y retourner pour une deuxième fois aujourd'hui.

Le tout devrait toutefois rentrer dans l'ordre et le prochain projet de Kuehl est de forcer Gary Carter à réduire son poids.

"Gary s'est présenté à l'entrainement à 215 et il ne jouera pas ses matches avant qu'il ait réduit son poids à 210 livres. Je veux d'ailleurs qu'il pèse 205 livres à l'ouverture de la saison", a expliqué Kuehl.

Carter, lui, était d'accord avec son gérant et il ne prévoyait aucune difficulté à réduire son poids.

"J'ai dix livres à perdre en un mois. Cela ne devrait pas être un problème. Il me faudra m'éloigner de la table et intensifier mon entrainement. Karl voit d'ailleurs à cela puisqu'il m'a demandé de faire un mille de course au terme de notre exercice qui a duré trois heures"; a noté Carter.

Donc, Karl Kuehl n'aura pas tardé à s'imposer à ses joueurs et il a démontré dès la première journée qu'il avait l'intention d'être le patron.

"Je me suis demandé cet hiver si je devais faire confiance aux joueurs et leur demander de s'autodiscipliner. J'ai toutefois été convaincu que cela était impossible en les voyant à l'oeuvre pendant le conflit. J'ai alors réalisé que les joueurs avaient besoin de quelqu'un pour les inciter au travail", a conclu **Kuehl.**

Ce devrait être une bonne année pour les Expos!

POUSSIERES DE LOSANGE... **John McHale** espère que les matches hors-concours pourront commencer dès le 25 mars... Il semble toutefois que l'Association des joueurs exigera dix jours d'entrainement avant le début de ces matches... Il y avait 22 joueurs inscrits sur la formation d'hiver des Expos à l'entrainement hier au City Island Park de Daytona Beach... **Chuck Taylor, Wayne Granger, Larry Doby** et **Bob Reece** étaient également sur les lieux...

Les joueurs originaires de pays autres que les Etats-Unis, devront attendre que la question des visas soit réglée avant d'entreprendre l'entrainement... **Barry Foote** travaille régulièrement au poste de troisième but... "Je veux savoir s'il peut seconder **Larry Parrish** en saison régulière", a expliqué **Kuehl**...

Frazier-Foreman: autre revanche

NEW YORK (Reuter) — Les anciens champions de toutes catégories **Joe Frazier** et **George Foreman** s'affronteront en 12 rounds dans le courant du mois de mai en un lieu qui doit être encore décidé, a annoncé jeudi l'organisateur **Jerry Perenchio.**

Les deux boxeurs, qui ont signé le contrat, se voient garantir $1 million chacun pour ce combat qui aura lieu à New York, Philadelphie, Boston ou Washington.

Il s'agira en l'occurence d'une revanche du match disputé le 22 janvier 1973 à Kingston, en Jamaïque, qui avait vu Foreman, maintenant âgé de 28 ans, ravir à son aîné de quatre ans le titre mondial par KO au second round.

Foreman devait perdre par la suite sa couronne face à Mohamed Ali. Celui-ci le mit KO au huitième round de leur combat du 30 octobre 1974 à Kinshasa.

Le dernier combat de Frazier a opposé ce dernier à Ali le 30 septembre 1975 à Manille: l'ancien champion du monde ne répondit pas à l'appel du 15e round au terme d'un combat acharné.

Frazier déclare qu'il espère battre Foreman et conquérir ainsi le droit de tenter une quatrième fois sa chance face à Ali. Pour son dernier combat, Foreman a quant à lui battu Ron Lyle par KO au cinquième round le 24 janvier à Las Vegas.

Le palmarès des deux adversaires est le suivant: Frazier a remporté 32 victoires et subi trois défaites, deux face à Ali et une devant Foreman. Celui-ci compte 41 succès et une seule défaite, celle que lui a infligée Ali.

Tiant aussi se montre exigeant

BOSTON (PA) — Le brillant lanceur des Red Sox de Boston, Luis Tiant, a déclaré qu'il refusera de se rapporter au camp d'entrainement des champions de la ligue Américaine de baseball tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas signé un contrat de trois ans.

Tiant, qui avait demandé un tel contrat l'an dernier, a paraphé une entente de deux ans avant le début de la saison dernière lorsque les dirigeants des Red Sox lui ont précisé que les contrats d'une telle durée n'étaient pas dans la politique de l'équipe.

Toutefois, cette année, les Red Sox ont accordé des contrats de trois saisons aux artilleurs Bill Lee et Rick Wise et ils négocient présentement des ententes du même genre avec Carlton Fisk, Fred Lynn et Rick Burleson.

"A moins de recevoir un tel contrat, je demeurerai chez moi", de dire Tiant dont le salaire s'élève à $100,000.

L'an dernier, Tiant a remporté 18 victoires en plus d'inscrire un triomphe dans la série finale de la ligue Américaine et deux durant la série Mondiale.

Championnats canadiens de badminton

Trois Québécois en belle forme

Johanne Falardeau et Linda Lajeunesse de Québec ainsi que Mike Folinsbee de Montréal ont survécu aux rondes éliminatoires des championnats juniors canadiens de badminton qui avaient lieu, hier, au Vancouver Lawn Tennis and Badminton Club et au Vancouver Racket Club. Ces trois athlètes québécois ont mérité par leurs performances le droit d'accéder aux quarts-de-finale qui se dérouleront ce soir, suite aux préliminaires des doubles masculins, féminins et mixtes.

Mike Folinsbee, qui a eu raison de Bob McDougall, de Winnipeg, en troisième ronde, affrontera en quart-de-finale Terry McDougall, également de Winnipeg. McDougall a défait le favori du tournoi Yan Johnson, de Oakville.

Johanne Falardeau jouera contre Jennifer Oakes, de Calgary, alors que Linda Lajeunesse se mesurera à Hélène Binns, de Winnipeg.

Denis Trudelle, François Landry et Réjean Bourgouin ont dû s'avouer vaincus après deux rondes, Michel Beausoleil baissant pavillon à la troisième.

Chez les juvéniles les porte-couleurs du Québec n'ont pas eu de veine subissant les affres de la défaite en rondes éliminatoires. Elise Lévesque s'est signalée perdant en deuxième ronde contre la favorite Beb Suits, Jocelyne Bouchard et Yves Baribeau étant éliminés dès la première étape.

La politique et le sport...

Menaces sur la Coupe Davis

PARIS, (AFP) — Le forfait du Mexique devant l'Afrique du Sud il y a quelques semaines pour des raisons politiques risque de mettre en péril l'existence de la Coupe Davis. En effet, un certain nombre de pays — notamment les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne fédérale — se retireront vraisemblablement de la célèbre compétition si l'assemblée des Nations de la Coupe Davis n'exclue pas pour deux ou trois ans le Mexique, le sanctionnant ainsi de n'avoir pas respecté les règles définies l'an dernier à Londres lors de la dernière assemblée générale.

Cette exclusion du Mexique est cependant loin d'être acquise. Il faudra d'abord que cinq des sept membres du comité directeur démandent à l'occasion de la prochaine réunion, le 11 avril, à Palma de Majorque, que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations de la Coupe Davis, le 1er juillet à Londres. Il faudra ensuite que l'assemblée décide, a une majorité des trois quarts, l'exclusion du Mexique et de tous les pays qui auraient refusé de rencontrer un adversaire pour des raisons politiques. Il sera difficile aux partisans de l'exclusion du Mexique de réunir cinq des sept voix du comité directeur. Il leur sera plus difficile encore d'obtenir une majorité des trois quarts de l'assemblée générale.

L'an dernier lors de la dernière assemblée générale de la Coupe Davis quelques pays, dont la Grande-Bretagne, et la France, emboitant le pas des Etats-Unis, avaient affirmé leur intention de se retirer de la coupe si les règlements n'étaient pas appliqués. S'ils mettent leur menace à exécution et se retirent de la Coupe Davis, l'avenir de cette épreuve sera alors bien compromis.

Pour un "esprit régional" un tantinet en veilleuse

par JO MALLEJAC
(collaboration spéciale)

Certes, il ne s'agira que d'une ébauche du projet, déjà vieux, de création d'un championnat provincial par équipes en athlétisme. La région des Laurentides organise en effet, au CENA, demain, à partir de 9 heures, une rencontre qu'on pourrait qualifier d'expérimentale, groupant 10 des 18 associations régionales de la Fédération d'athlétisme du Québec.

Les 10 régions ayant fait parvenir leurs inscriptions sont: Bourassa, Est du Québec (la plus méritante, parce que la plus éloignée), Estrie, Lac Saint-Louis, Laurentides, Laval, Montréal-Concordia, Richelieu-Yamaska, Rive-Sud-Métro et Sud-Ouest.

Pour les trois catégories concernées, à savoir benjamins, cadets et juvéniles des deux sexes, cela représentera quelque 500 jeunes, étant entendu qu'une région pourra aligner deux athlètes par épreuve, chacun d'eux ne pouvant participer qu'à trois compétitions individuelles et au relais. Ce qui évitera une surcharge d'efforts souvent dangereuse pour de jeunes organismes, détail qu'on s'obstine bêtement à ne pas vouloir considérer dans certains clubs dont les palmarès constituent les plus beaux cimetières de jeunes talents brûlés prématurément; personne, d'ailleurs, ne semble s'en inquiéter, ce qui est aussi écoeurant que le fait de saccager la carrière d'un espoir.

L'attribution des points, d'après le classement obtenu (20 au 1er, 17 au 2ème, 15 au 3ème, 13 au 4ème, et de point en point ensuite jusqu'à la 16ème place), favorisera sans doute les régions "à vedettes" qui n'ont pas forcément de quoi les soutenir derrière.

Quoi qu'il en soit, c'est une initiative très valable qui a été prise là. D'abord, parce qu'elle ouvre enfin la voie à une formule que les plus éclairés défenseurs de la cause athlétique au Québec préconisent depuis longtemps. Elle peut, à l'image de ce qui a été réalisé aux Jeux du Québec (où les valeurs collectives passent avant les exploits individuels), contribuer à relancer l'intérêt au niveau de la participation régionale, un tantinet en veilleuse pour l'heure.

Il devenait urgent de relancer "l'esprit régional" sur d'autres bases que celles qui découlent de la rencontre banale, souvent conçue en fonction des forces du club organisateur, ce qui ne favoriserait plus l'éclosion de vocations nouvelles en quantité suffisante. Pas plus qu'elle ne favoriserait la recherche de l'amélioration dans tous les compartiments de l'activité athlétique.

Si nous sommes exagérément, pour ne pas dire ridiculement faibles dans des spécialités comme le 400-haies, le "steeple", le triple saut ou le marteau, c'est précisément parce que rien n'obligeait nos cellules d'accueil à "faire des efforts" en faveur de ces épreuves déshéritées. A partir du moment où clubs et régions sauront qu'ils doivent présenter leurs titulaires dans chacune de ces disciplines pour les championnats par équipes, ils s'organiseront en conséquence afin de ne pas être pénalisés par rapport aux autres. Le remarquable travail de promotion effectué par l'Est du Québec (qui est allé chercher des fonds à travers l'auto-financement), est à signaler à ce propos.

Attitude autrement réconfortante que celle de régions sûrement plus favorisées, dont les comités renoncent sous prétexte qu'il y a un manque de disponibilité du bénévolat. A Québec, entre autres, où, fait curieux, on prônait à grands cris il n'y a pas si longtemps le développement poussé de la régionalisation, avec un grand R, ou un grand air, à votre convenance. Mais il faut croire qu'il y a tout un monde entre les idées émises et les réalisations...?

Dommage !

Quoi qu'il en soit, ce qui va être tenté demain mérite d'être soutenu, encouragé, et répété... pourquoi pas dès l'été prochain, après la grande farandole olympique?

D'autant plus qu'il n'y aura pas de Jeux du Québec cette année, ce qui permettrait de maintenir l'intérêt au niveau des benjamins et des cadets, tout en intéressant les catégories plus âgées (selon une formule à définir). Car, à ce niveau, il y a belle lurette que l'émulation est en perdition...

x x x

Nos deux coureurs de haies Daniel Taillon et Pat Fogarty effectueront leurs débuts en plein air demain à Tolascusa, en Alabama. En dehors du 110-haies, ils disputeront le 100 et le 200.

Dorothy Hamill va réaliser ses rêves

NEW YORK (AFP) — L'Américaine Dorothy Hamill, double championne du monde et olympique de patinage artistique, compte passer professionnelle dans peu de temps.

La gracieuse championne de 19 ans, rentrée d'Europe jeudi a été accueillie par une centaine de supporters à sa descente d'avion, à New York. Elle a révélé qu'elle ne comptait plus disputer aucune compétition amateur et qu'elle deviendrait professionnelle cette année.

"J'ai mis un terme à mes rêves d'enfance et je vais bientôt entamer mes rêves de personne adulte", a déclaré Dorothy Hamill. Elle a ajouté qu'elle avait reçu de nombreuses offres émanant de groupements professionnels de patinage artistique. La championne a indiqué que pour le moment elle aspirait surtout à prendre un repos bien gagné, de trois à quatre mois," a-t-elle précisé.

Floyd ressuscite à Jacksonville

JACKSONVILLE — Les corbeaux ne se couchent jamais en Floride alors on ne se surprend pas tellement d'apprendre qus le golf y est installé depuis quelques semaines. Les tournois battent leur ronde et le premier important est bien celui de Jacksonville qui dans bien des cas donne souvent le ton à ce que sera la saison.

Les faits, les faits direz-vous? Les voici avec une triple égalité : **Floyd, Edwards** et **Wadkins,** tous trois à 68, quatre sous la normale. Viennent ensuite **Starks, Oosterhuis, Hill, Thompson** et **Allin** à 69.

Toujours est-il qu'il y a trois ans la première sortie de Floyd en saison avait été Jacksonville et son tournoi où il y avait été cherché quelques honneurs. Il devait par la suite connaitre une saison remarquable, au fait la meilleure de sa carrière.

"A l'époque, rappelle Floyd, cela faisait cinq ans que je pataugais sur ce circuit sans grand dessein. Je me contentais de glaner les bourses du 12e, quelquefois du 7e. Puis, je me suis inscrit à Jacksonville après une conversation avec femme qui m'a sermonné sur les demi-mesures que je fournissais. Ça m'a soudainement réveillé et j'ai connu dès Jacksonville une splendide année." Il n'avait alors pas gagné depuis 1959. En 73, il amassait $119,385. En 1974, les affaires allèrent couci couça, mais il s'attend cette année à connaitre une meilleure fore,lui qui a vécu, jusqu'à présent, une carrière pour le moins erratique.

Des noms connus sont à 70 dont Crenshaw. Knudson se promène évidemment dans la moyenne avec son 76.

Revenons à Floyd pour vous conter qu'il n'a pas subi de bogey. Sur le dernier neuf, il réussisait trois birdies consécutifs.

THEATRE/CRITIQUE

Un Hamlet superbe

par Martial DASSYLVA

Nicolas Pennell, le deuxième interprète du rôle d'Hamlet.

Ce qui n'aurait pu être qu'une coquetterie de créateurs blasés s'avère, dans les faits, une expérience théâtrale extrêmement valable et même passionnante. En effet, l'idée de présenter une production de "Hamlet" avec deux comédiens différents dans les rôles de Hamlet et de Gertrude prouve qu'au théâtre le comédien est un matériau capital, à partir duquel tout est permis et tout est possible.

Mercredi soir, au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts, nous avons vu à l'oeuvre Patricia Bentley-Fisher (Gertrude) et Richard Monette (Hamlet). Hier soir, le rôle de Gertrude était interprété par Pat Galloway et celui de Hamlet par Nicholas Pennell. Il y aura d'ailleurs pareille alternance tout au long des représentations montréalaises de la Compagnie du Festival de Stratford.

Disons tout de suite que le tandem Galoway-Pennell apporte à cette production de "Hamlet" une toute autre densité et une toute autre profondeur que le tandem Bentley-Fisher-Monette.

Galloway et Pennell ont évidemment plus de métier et d'assurance que Bentley-Fisher et Monette. Mais ils ont aussi une présence scénique plus envoûtante et plus rayonnante.

De plus, chez Pennell et Galloway, l'approche des rôles est nettement plus audacieuse que chez leurs collègues.

Autant le Hamlet de Richard Monette est nerveux, sautillant et même fébrile, autant celui de Pennell est contrôlé, équilibré et nuancé.

Dans son interprétation, Monette tend à faire ressortir le cynisme et la droideur du personnage, qu'il garde à peu près continuellement à bout de nerfs. Dans la sienne, Pennell suggère plutôt les déchirements internes du personnage, ses contradictions. Et à travers cette dernière interprétation, on comprend mieux que Hamlet soit, au fond, un être doux qui doit faire violence à autrui et se faire violence lui-même.

Le Hamlet de Monette est un tantinet raide et superficiel. Celui de Pennell me semble plus humain, plus chaleureux, plus passionné et plus lyrique. Et également plus inquiétant et plus ambigu que celui de Monette.

Car l'interprétation de Pennell table, pour expliquer les relations entre Gertrude et son fils — donc pour tenter d'expliquer les motivations éloignées de l'action sanguinaire de Hamlet — sur le phénomène des sentiments incestueux inavoués. Ceux-ci s'expriment dans des jeux de scène osés et lorsque Gertrude reçoit son fils dans sa chambre après l'incident de la représentation théâtrale et lorsque Hamlet prend congé de son beau-père (Shakespeare fait dire à Hamlet que Claudius est aussi sa mère).

C'est une avenue que plusieurs commentateurs ont examiné mais que peu de metteurs en scène et de directeurs de troupe ont pris la chance d'explorer. C'est une avenue que Pennell et Galloway empruntent et approfondissent avec éclat et maestria.

UN AMOUR SOUMIS A UNE SENSUALITÉ INEXPLORÉE
Quand les adultes jouent au docteur
18 ans
Story of O
PLUS
THE HEALERS
benaventure 2
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

un espoir pour tout être désarçonné, désemparé, désespéré devant la maladie
DOCTEUR FRANCOISE GAILLAND
Annie GIRARDOT
BIENTOT AU PARISIEN LAVAL VERSAILLES

Ne le laissez jamais pénétrer dans votre maison!
Aucune femme ne peut lui échapper car il est
18ANS Adultes
NÉ POUR L'ENFER
Un Enfer d'ANGOISSE, de PEUR et de VIOLENCE!

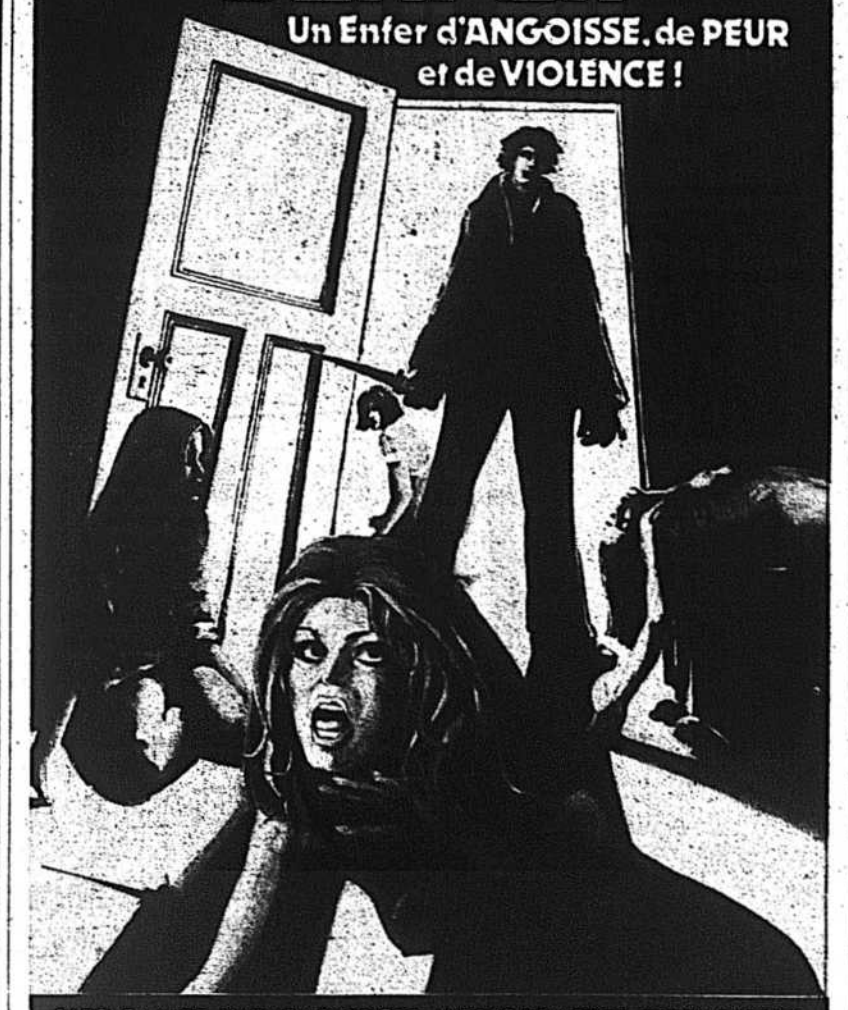

CAROLE LAURE, MATHIEU CARRIERE, ANDREE PELLETIER, DEBBY BERGER, EVA MATTES, CHRISTINE BOISSON, LEONORA FANI ET MYRIAM BOYER
UN FILM DE DENIS HEROUX
PRODUIT PAR CINERAMA, CARLO PONTI, FILMEL, LES PRODUCTIONS MUTUELLES ET CINEVIDEO

2e GRAND FILM D'ACTION AUX CHÂTEAU, LAVAL, GRANADA, GREENFIELD PARK

PARISIEN-1: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30; LAVAL ET GRANADA: SEMAINE DÈS 6:00. SAMEDI ET DIMANCHE: 12:40, 4:10, 7:40; CHÂTEAU: 12:50, 4:20, 7:55; GREENFIELD: SEMAINE DÈS 6:00; SAMEDI ET DIMANCHE: 1:00, 4:20, 7:40; SAMEDI: DERNIER SPECTACLE PARISIEN: 11:30; LAVAL: 9:35.

2e SEMAINE!
cinemas le parisien 5 — 480 Ste.CATHERINE O. 866-3856
CHATEAU 1 — St.Denis & Belanger 271-1103
GRANADA — 4353 Ste-Catherine est 255-2428
GREENFIELD Pk. — Pl.Greenfield Park 671-6129
CINEMAS Laval 5 — CENTRE LAVAL 688-7776
AUSSI LE PARIS (VALLEYFIELD)

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'HEURE!

Meilleur que le premier Emmanuelle... Tourné avec savoir-faire... Giacobetti a une façon de montrer les choses qui permet à tout le monde, passé 18 ans, d'aller sans rougir voir ce film et d'y retrouver la superbe Sylvia Kristel. — Serge Dussault — LA PRESSE

Ceux qui ont aimé le premier Emmanuelle vont adorer L'Antivierge, nettement mieux fait et plus beau. — René Homier-Roy — NOUS, CJMS

L'aventure la plus osée de l'année... Un film qui va beaucoup plus loin que le premier Emmanuelle ou qu'Histoire d'O. — SECRETS DES ARTISTES

"Le film plaît... "Emmanuelle L'Antivierge" la qualité du premier "Emmanuelle"! — Pierre Lac, JOURNAL DE MONTRÉAL

PIERRE DAVID présente
UNE SELECTION DES FILMS MUTUELS
18ANS Adultes
Emmanuelle l'Antivierge
Un film de Francis Giacobetti
avec Sylvia Kristel
Emmanuelle l'Antivierge, a la recherche totale du plaisir...

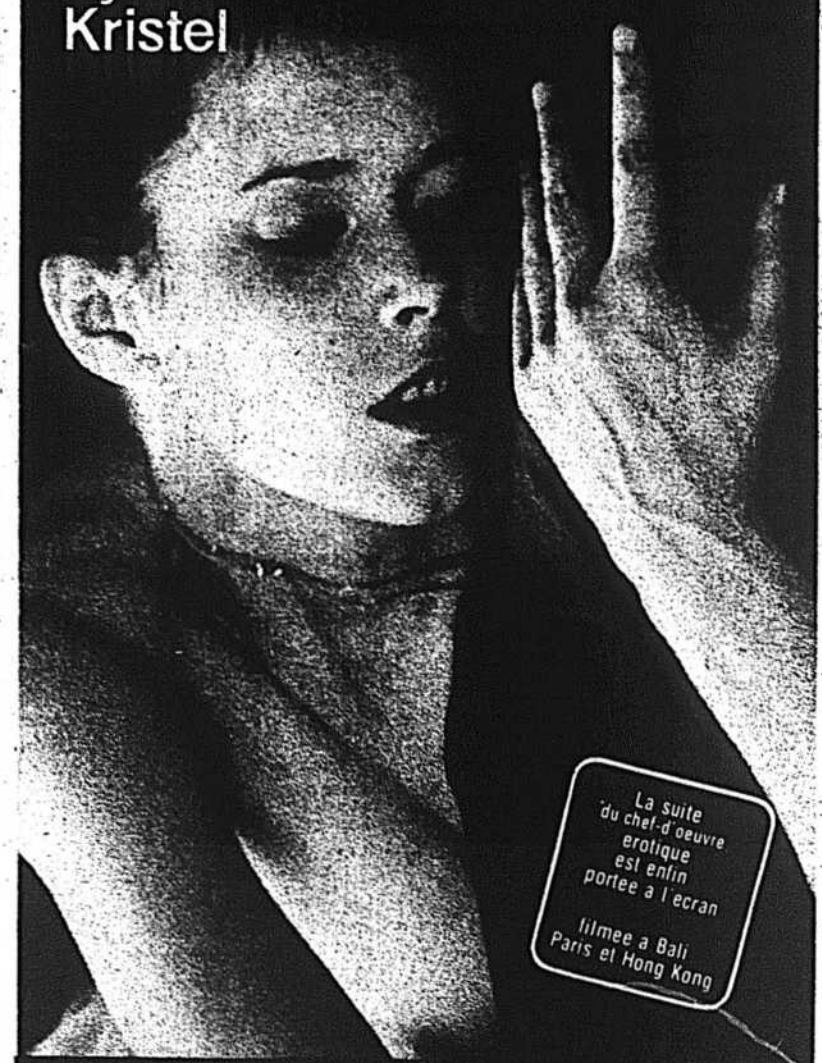

avec Umberto Orsini, Catherine Rivet et Caroline Laurence
tire du roman d'Emmanuelle Arsan, "Emmanuelle, l'Antivierge"
musique de Francis Lai
une co-production Trinacra Films - Orphee Arts - Parafrance Films

5e SEMAINE
cinemas le parisien 5 — 480 Ste.CATHERINE O. 866-3856
RIVOLI 2 — St Denis & Belanger 277-3125
VERSAILLES — 7265 Sherbrooke E. 353-7880
CINEMAS Laval 5 — CENTRE LAVAL 688-7776

RIVOLI: 1h30, 3h30, 5h30, 7h30, 9h30. PARISIEN-3: 1h, 3h, 5h, 7h, 9h. LAVAL-2: sur semaine, 7h et 9h; samedi et dimanche, 1h, 3h, 5h, 7h, 9h. VERSAILLES: sur semaine, 7h30 et 9h30; samedi et dimanche, 1h30, 3h30, 5h30, 7h30, 9h30. PARISIEN et LAVAL: samedi, dernier spectacle 11h.

LE CHARLOT (LONGUEUIL) | ROYAL (LAPRAIRIE) | ST-EUSTACHE (ST-EUSTACHE) | VARENNES (VARENNES) | LAURENTIEN (GRENVILLE) | CHAMBLY (CHAMBLY)

5e SEMAINE RECORD
"De loin supérieur au "Parrain" à tous points de vue" — MIAMI NEWS
14 ANS
ALAIN DELON
NO WAY OUT
COTE DES NEIGES 1 — 1:00-3:00-5:00 7:00-9:00
bonaventure 7 — 1:00-3:00-5:00 7:00-9:00

DES RIRES PAR DOUZAINES!!! POUR TOUS
Le film de Mel Brooks est très drôle, on passe de joyeux moments — FRANCE-SOIR
Une foule de gags, de gesticulations et de mimiques irrésistibles, Mel Brooks a mis les rieurs de son côté. — TÉLÉ 7 JOURS
Brooks a mille trouvailles. — LE POINT
Ce film est aussi drôle que les autres. L'humour de Mel Brooks n'appartient qu'à lui. — LE MONDE
Si vous avez vraiment envie de rire, il faut aller voir "Le mystère des douze chaises"; Les acteurs sont tout à fait extraordinaires. Quelle satire! — L'AURORE
Le nouveau chef-d'oeuvre comique de MEL BROOKS
RON MOODY
"LE MYSTÈRE DES 12 CHAISES"
FRANK LANGELLA ☆ DOM DeLUISE
MEL BROOKS EASTMANCOLOR
FLEUR DE LYS — 858 est, Ste-Catherine 288-3303

On peut parler de chef-d'oeuvre
Jack Kroll, Newsweek
14 ANS
de Lina Wertmuller
Seven Beauties
C'est le nom qu'on lui donne
en vedette Giancarlo Giannini
DISTRIBUTION ASTROL FILMS
EN ITALIEN AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
12:40, 2:55, 5:00, 7:10, 9:20.
SAMEDI, DERNIER SPECTACLE COMPLET: 11:25.
DÈS AUJOURD'HUI!
5 cinémas le parisien 2 — 480 Ste.CATHERINE O. 866-3856

Le chef de l'organisation... même la strip-teaseuse lui était soumise
crime... drogue... chantage... le sujet du jour!
18 ANS Adultes
21ème FILM
"LE CRIME DE LA VIA CONDOTTI"
FREDERICK STAFFORD - MICHEL CONSTANTIN
FEMI BENUSSI - PATTY SHEPARD - CLAUDE JADE EN COULEUR
ARLEQUIN: "LE CRIME...": à 12:40, 3:30, 6:30, 9:30 — "LE POLYGAME": à 2:05, 5:05, 8:05.
PLACE VICTORIA: "LE CRIME...": à 2:15, 5:15, 8:15 — "LE POLYGAME": à 12:50, 3:50, 6:50, 9:50
RITZ
LUN. à VEN. dès 6:35; SAM et DIM. à 12:55, 3:50, 6:45, 8:15
IL LES VOULAIT TOUTES
le Polygame
LE SÉXE À L'ORIENTALE
DÉS AUJOURD'HUI!
ARLEQUIN — 1004 Ste.CATHERINE EST 288-2943
RITZ — 1313 BELANGER E
LE PARADIS — 8215 rue Hochelaga 353-7623
PLACE VICTORIA 878-1451 — 800 PLACE VICTORIA SORTIE METRO

Patricia Hearst: le jury délibère

SAN FRANCISCO (AFP, Reuter, UPI) — Les jurés au procès de Patricia Hearst commencent à délibérer aujourd'hui pour décider si la jeune femme, inculpée pour vol à main armée, s'est rendue complice ou non de ses ravisseurs de l'Armée de libération symbionèse.

Présentant ses conclusions hier dans un réquisitoire qui a duré deux heures trente, le procureur James Browning a déclaré qu'il était tout simplement impossible de croire que l'accusée n'ait pas tenté de fuir ses ravisseurs par crainte pour sa vie. Il s'est particulièrement attaqué aux affirmations de Patricia Hearst concernant le viol dont elle prétend avoir été victime de la part de l'un de ses ravisseurs, William Wolfe, jeune homme de 22 ans, tué par la police depuis.

M. Browning affirme à ce sujet que le compte rendu fourni par la jeune femme est une pilule impossible à avaler. Il en veut pour preuve un pendentif donné par Wolfe qui devait être retrouvé dans le porte-monnaie de la riche héritière lors de son arrestation en septembre dernier.

Dans sa plaidoirie qui n'a duré qu'une quarantaine de minutes, Me F. Lee Bailey, le défenseur de Patty Hearst, s'est en revanche attaché à semer le doute dans l'ésprit des douze jurés. Selon Me Bailey, l'un des plus célèbres avocats américains, les auteurs du rapt avaient convaincu leur victime qu'elle serait emprisonnée si elle était retrouvée par la police. "Elle a attaqué une banque, bien sûr. Mais devait-elle mourir plutôt que de commettre un délit? Et comment auriez-vous agi à sa place? C'est là le fond de l'affaire".

Les jurés devront répondre à cette question. Mais quelle que soit l'issue de leurs délibérations, les ennuis de Patricia Hearst avec la justice n'en seront pas terminés pour autant. Elle devra encore répondre de onze autres chefs d'inculpation, allant de l'enlèvement au cambriolage ne passant par l'agression.

Des aviculteurs manifestent, rue Sainte-Catherine

Une trentaine de producteurs d'oeufs ont tenu, en fin d'après-midi, hier, une manifestation pacifique dans un supermarché Steinberg situé au 1955, rue Ste-Catherine, dans l'est de la métropole.

Le but de cette manifestation était d'attirer l'attention des consommateurs sur les problèmes qu'affrontent, depuis longtemps déjà, les producteurs indépendants.

Un porte-parole du groupe, M. Jean-Pierre Barret, de Farnham, a indiqué que lui et ses confrères ont posé ce geste afin de revendiquer le droit de leurs oeufs, ce qui leur est interdit présentement par la Régie des marchés agricoles du Québec.

Les manifestants appartiennent à l'Association des producteurs d'oeufs québécois, qui compte 150 membres dont les fermes avicoles comptent globalement environ 2 millions de pondeuses, avec un rendement qui atteint 50 p. cent de l'ensemble de la production d'oeufs au Québec.

Ces aviculteurs en colère ont voulu aussi, par leur manifestation, s'élever contre les saisis d'oeufs effectuées, la semaine dernière, dans des épiceries de la région de Montréal, par la Régie des marchés agricoles.

Ils ont protesté en outre contre l'envoi de subpoena, par la Régie agricole, à ces commerçants, leur interdisant d'acheter des oeuf ailleurs que par l'intermédiaire de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, mieux connue sous le nom de FEDCO.

Les producteurs indépendants s'élèvent aussi contre le fait que la Régie des marchés et la FEDCO n'aient pas respecté des ententes, signées le mois dernier, qui permettaient à ces aviculteurs de classifier librement leurs oeufs, en plus d'autoriser la remise en vigueur de tous les contingentements.

Xaviera Hollander doit être déportée du Canada avant le 5 avril

TORONTO (PC) — Xaviera Hollander, qui nous a raconté ses exploits dans plusieurs livres ainsi que dans le film "The Happy Hooker", a mis en vente tout ce qu'elle possède sur cette terre afin de s'en défaire avant d'être déportée du Canada.

L'ex-prostituée et tenancière de maison-close a perdu son appel devant les services d'immigration et doit quitter le pays avant le 5 avril.

Entre-temps, dit-elle, elle veut se débarrasser de toutes ses possessions, quitte à partir toute nue.

"Je n'ai pas besoin de l'argent, mais pourquoi en ferais-je cadeau à qui que ce soit?" a ajouté souriante Mlle Hollander.

Messina: acquitté (post mortem) d'une accusation de fraude

Sebastino Messina, un tenancier de bar expresso qui a été tué dans son établissement du nord de la ville, il y a huit jours, aurait été fort heureux, hier... s'il avait vécu.

"Dino", comme on l'appelait plus ou moins affectueusement dans son entourage, a en effet été acquitté post mortel d'une accusation de fraude qui avait été portée contre lui en février 1971.

A ce moment-là, en effet, on l'avait accusé d'avoir conspiré avec deux autres individus pour échanger frauduleusement un chèque de $26,800, somme qui aurait été conséquemment perdue par la Caisse Populaire Saint-Grégoire-le-Grand.

Le juge de première instance avait maintenu l'accusation en soulignant notamment qu'ayant vu témoigner l'accusé, observé son comportement et son regard fuyant lorsqu'il a donné ses explications, il ne pouvait accepter celles-ci.

La Cour d'appel, tout en convenant qu'elle n'a pas eu l'occasion de faire les mêmes constatations (le prévenu n'étant aucunement en cour au moment de l'instruction d'un appel), soutient que sa version n'est pas aussi invraisemblable que celà.

Et elle ajoute:

"Même si le premier juge était mieux placé pour faire une appréciation de la preuve, il reste que l'impression faite par un accusé ne peut pas suffire à créer une certitude hors de tout doute raisonnable, lorsqu'aucun autre élément de preuve ne condamne l'accusé".

la Baie D'HUDSON

Super-achats pour petits rêveurs

Pour fillettes, tailles 7-14
Nous avons une vaste collection de jolies tenues de nuit pour le printemps et l'été. Chemises de nuit et "Baby Dolls", 65% polyester/35% coton d'entretien facile. Encolures et garnitures variées. Choix d'imprimés et de couleurs: rose, bleu, jaune, etc... Deux modèles de notre collection sont représentés:

A. Chemises de nuit, sans manches, garniture d'oeillets de dentelle à l'encolure.

B. "Baby Dolls" liséré de couleur contrastante à l'encolure, manches cape garnies de dentelle.

C. Pyjamas Haut à manches courtes, garniture de dentelle sur le devant. Pantalon avec bande de taille élastique.

4.99 ch.

Pour fillettes, tailles 4-6x
Pour les toutes petites, des tenues de nuit fraîches et confortables, 65% polyester/35% coton d'entretien facile. Chemises de nuit ou pyjamas aux imprimés et couleurs variés: rose, bleu, jaune, etc... Choix d'encolures et de manches de fantaisie. Deux modèles de notre collection sont représentés:

D. Chemises de nuit, encolure froncée contrastante avec garniture "ric-rac", manches cape.

E. Pour garçons, tailles 4-6x
Pyjamas aux couleurs contrastantes. Motif de bande dessinée. Coton lavable à la machine. Turquoise/marine, ton or/brun.

3.49 ch.

2.99 ch.

Pour vos commandes par téléphone, veuillez mentionner la taille, la couleur ainsi qu'un second choix de couleur.

Téléphoner à 842-6261. Vêtements pour enfants, rayons 420, 413 et 430, au troisième, centre-ville, Place Vertu, Versailles, Laval, Dorval, Rockland et Boulevard.

Venez à la Baie faire faire vos déclarations d'impôts par H & R BLOCK
- PERSONNEL QUALIFIÉ
- TRAVAIL CONFIDENTIEL
- SERVICE TOUTE L'ANNÉE
- PAS DE RENDEZ-VOUS EXIGÉ

Demandez-nous n'importe quoi ...ou presque

Tous les chemins mènent à **la Baie, Boulevard**

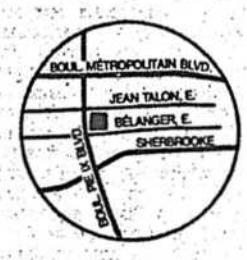

Les Québécois se sont laissé charmer par la vogue de la piscine hors terre depuis 5 ans

par Pierre GRAVEL

Entre douze et quinze mille Québécois se procureront cette année une piscine hors terre et ses accessoires habituels (filtre, échelle, aspirateur, etc.).

L'acheteur moyen préférera une piscine ronde, en acier, de vingt-quatre pieds de diamètre qu'il paiera $1,200

profil de marché

tout compris. Il aura eu auparavant à choisir entre un modèle rond ou oval, entre trois matériaux: l'acier, l'aluminium et le fibre de verre, et six dimensions de piscines ovales et cinq de piscines rondes.

Tous les fabricants et les vendeurs interrogés récemment par LA PRESSE estiment que les piscines ovales représentent une part infime du marché de la piscine hors terre: entre quinze et vingt-cinq pour cent, selon les diverses estimations.

Parmi cette majorité de clients qui optent pour la piscine ronde, M. Bobby Hatten, acheteur chez Sports-Experts, estime que 75 pour cent porteront leur choix sur l'acier, 20 pour cent sur l'aluminium et 5 pour cent sur le fibre de verre.

Dans l'ensemble, selon lui, les piscines en acier coûtent de 40 à 50 pour cent moins cher que les modèles en aluminium ou en fibre de verre.

Outre un choix de modèles, de matériaux et de dimensions, l'acheteur devra aussi tenir compte d'une multiplicité de fabricants et d'un nombre encore plus considérable de marques commerciales mises sur le marché par ces derniers.

Le gérant général de Piscines Citadelle Inc., M. Germain Harvey, prévoit que sa société, avec neuf points de vente, atteindra un total de 6,000 à 7,000 piscines vendues au cours de la saison 1976, à un prix moyen de $1,000.

Ce dernier estime que les six fabricants les plus connus sont: Coleco, auquel tout le monde reconnaît la première place en importance, puis un bloc de deuxième position dans lequel on retrouve Muskin, Vogue, Dauphin, Ideal, sans pouvoir déterminer à coup sûr l'importance relative de chacun, et enfin Val-Mar qui entre dans une catégorie à part en raison de sa spécialisation dans le fibre de verre.

Chez Coleco, la grève n'a pas affecté les livraisons

M. Brian Clark, vice-président exécutif de Coleco, affirme qu'avec un chiffre d'affaires total, au prix de détail, de $25 millions, sa compagnie contrôle au moins 60 pour cent du marché de la piscine hors terre. Il faut noter que Coleco réalise une bonne partie de ses ventes dans le commerce des accessoires de toutes sortes et dans celui des multiples formes de pataugeuses pour enfant.

Coleco, qui emploie approximativement 1,000 travailleurs, fabrique des piscines en acier et en aluminium, les premières représentant 80 pour cent de l'ensemble de la production. L'important conflit de travail qui a paralysé l'entreprise en avril et mai derniers n'a pas, selon M. Clark, affecté sensiblement la livraison des stocks requis pour la saison 1976.

Les piscines en aluminium vendues par Coleco sont fabriquées à l'étranger, alors que les modèles en acier sont produits à Montréal en majeure partie: seule la toile est importée de New York, alors que les parois et la structure métallique sont une production locale.

M. Clark affirme que les ventes ont augmenté de 20 à 25 pour cent par année, depuis cinq ans, alors que les prix, eux, se sont accrus de 10 pour cent par année pendant la même période.

Chez Coleco, ce sont les piscines rondes, de 24 pieds, qui sont les plus en demande: 30 pour cent du total, à un prix moyen de $1,100. Les modèles de 18 pieds, à $800, représentent 25 pour cent des ventes; ceux de 21 pieds, à $950, 15 pour cent; les formats de 15 et 27 pieds se partagent la différence.

Les piscines Muskin, sont partiellement faites au Canada: la toile et les parois viennent de Toronto, alors que les autres pièces sont importées des Etats-Unis. Les piscines Muskin en acier représentent 90 pour cent de la production, en comparaison de 10 pour cent pour l'aluminium.

Vendues au Québec par E.W. Reid, un agent manufacturier, les piscines Muskin, selon M. André Laliberté, se vendent en moyenne entre $900 et $1,000 et constituent un volume d'affaires annuel de près de $3 millions.

Trois fabricants québécois

Les Industries Vogue Ltée représentent, avec Dauphin et Val-Mar, l'essentiel de la présence québécoise francophone dans le secteur de la fabrication de piscines hors terre.

Selon le vice-président de Vogue, M. Pierre Leduc, cette entreprise qui se limite à la production de piscines en acier, contrôle approximativement 20 pour cent du marché québécois avec une livraison annuelle de 3,000 piscines.

Employant une cinquantaine d'ouvriers à son usine de Verdun, Vogue connaît depuis cinq ans un accroissement de ses ventes de l'ordre de 40 pour cent. Les prix, de leur côté, se sont accrus d'environ 10 pour cent annuellement au cours de la même période alors qu'en 1976, l'augmentation par rapport à l'an passé ne sera que de l'ordre de 6 pour cent.

Dans l'ensemble des produits Vogue, c'est la piscine ronde de 24 pieds, d'un prix moyen de $1,200 au détail, qui retient l'attention de 45 pour cent des acheteurs. La 18 pieds, à $900, représente 20 pour cent des ventes, et celle de 21 pieds, à $1,000, correspond à 10 pour cent du total.

Les piscines Dauphin, fabriquées exclusivement en aluminium, sont en vente dans 28 magasins sous le nom commercial de Flipper. Un porte-parole de l'entreprise, M. Richard Lalonde, estime que les ventes ont augmenté de 50 pour cent par année depuis 1971 alors que les prix, au cours de la même période, ont connu une majoration totale de 30 pour cent.

Dauphin produit approximativement 2,000 piscines par année, qui se vendent en moyenne $1,000 chacune.

Du côté de chez Ideal Pool, une filiale de Irwin Toys, de Toronto, distribué au Québec par Les Agences Claude Marchand Inc., on prétend occuper le deuxième rang sur le marché, après Coleco.

M. Claude Marchand affirme réaliser un chiffre d'affaires annuel de $2.5 millions au détail, avec 4,000 piscines vendues à un prix moyen de $1,050.

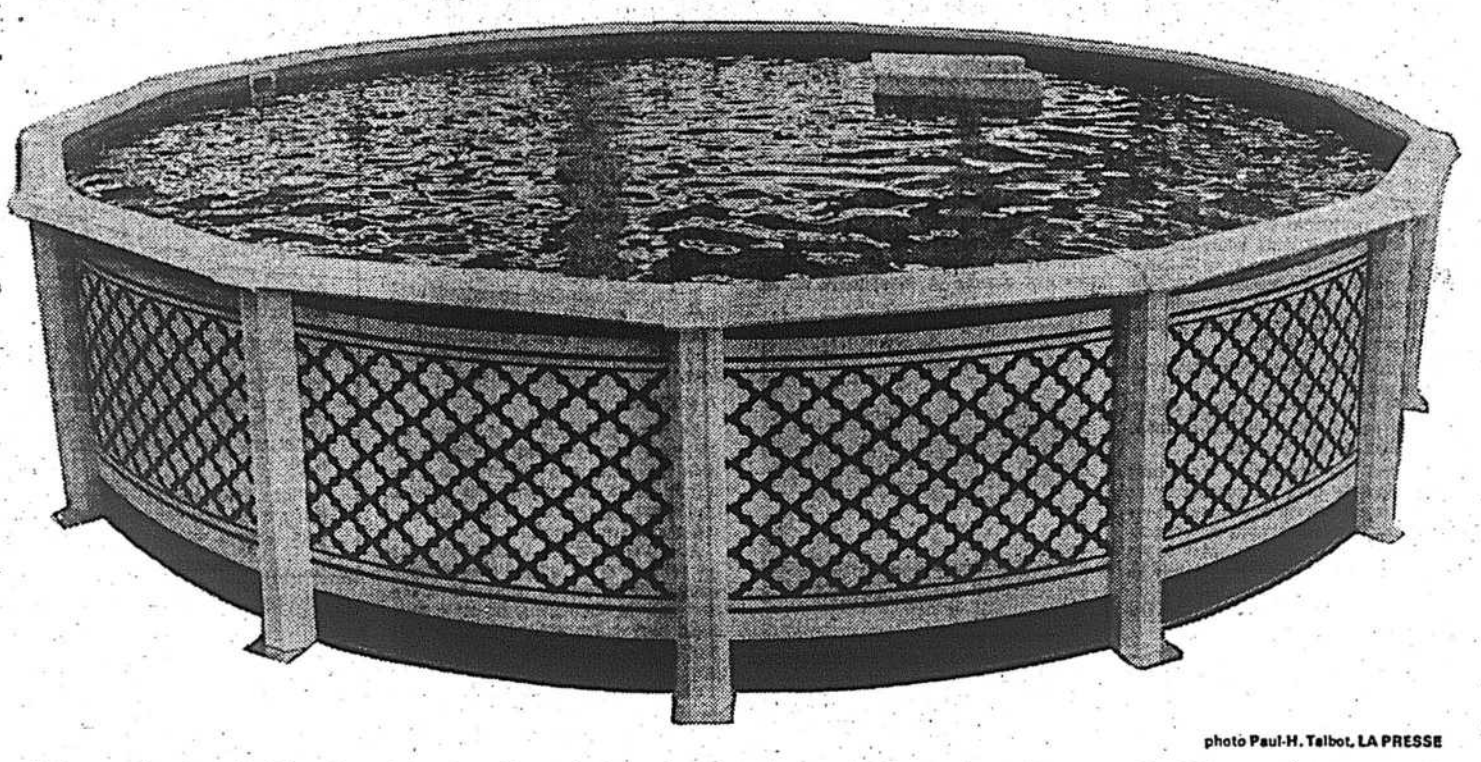

photo Paul-H. Talbot, LA PRESSE

Ces chiffres englobent l'ensemble des produits Ideal, y compris le modèle Duval qui, quoique le nom puisse laisser croire, est importé du Japon.

Fabriquée en sous-traitance, à partir des spécifications de Ideal Pool et sous la surveillance des ingénieurs de cette compagnie, d'après M. Marchand, la Duval se vend au détail à un prix moyen de $950, et est sujette à la même garantie que les autres piscines de cette firme.

Manifestant une certaine réticence à faire connaître l'origine japonaise de la Duval, M. Marchand se dit très confiant que le prix inférieur de ce modèle, d'une qualité qu'il estime comparable à celle des piscines américaines, suscitera un très vif intérêt chez les consommateurs.

Val-Mar; un cas particulier

Dans une catégorie à part du marché de la piscine hors terre, on retrouve Val-Mar, producteur des piscines en fibre de verre, les plus coûteuses et, de ce fait, les moins populaires en terme d'unités vendues.

M. KenValois, président de Val-Mar, est bien conscient du caractère particulier de son produit qui totalise, avec seulement 1,000 piscines vendues par année, un volume d'affaires au détail qui dépasse les $2 millions.

Deux formats de piscines en fibre de verre sont disponibles: la 21 pieds, à $1,700, et celle de 24 pieds, à $2,200, qui représente 80 pour cent des ventes.

Val-Mar qui se spécialisait auparavant dans la fabrication de piscines creusées, a commencé la production des modèles hors terre il y a six ans. Depuis cette date, malgré le prix élevé qui s'est augmenté de 3 à 4 pour cent par année, les ventes se sont accrues de 15 à 20 pour cent annuellement depuis 1972.

Un marché qui n'a pas fini de se développer

Toutes les personnes interrogées par LA PRESSE au sujet des piscines hors terre reconnaissent que les ventes se sont accrues considérablement depuis cinq ans, et surtout que ce mouvement ascendant n'est pas près de ralentir.

Au nombre des causes les plus fréquemment invoquées pour expliquer cette montée des ventes et justifier l'optimisme des fabricants et des vendeurs de piscines hors terre, on note plus particulièrement: la multiplication des ensembles domiciliaires; l'augmentation générale des coûts dans les centres de villégiature; la popularité croissante du camping, qui provoque l'encombrement des terrains; et surtout, la hausse du prix de l'essence, qui incite les gens à limiter leurs déplacements.

Dans la perspective prochaine du gallon d'essence à $1, on comprend facilement l'enthousiasme des promoteurs des vacances à la maison...

CP Air aura mal à boucler le budget

par Denis MASSE

Il manquera environ $3 millions aux revenus bruts de CP Air à la fin de l'année à cause de la suspension du service vers Mexico.

Par ailleurs, la clientèle qui s'était

le transport

abstenue de voyager l'année dernière, revient mais lentement: le trafic général montre des signes d'amélioration tout en n'étant pas aussi fort qu'en 1974.

Toutefois, si les prix du carburant se stabilisent, ils le seront à un niveau très élevé et les hausses de tarifs demandées ne surviendront pas à temps pour éponger totalement l'augmentation du coût d'exploitation.

C'est donc dire que le nouveau président de CP Air, M. Ian Gray, n'anticipe pas de profits pour 1976, mais il souhaiterait au moins atteindre l'équilibre. Il y croit cependant de moins en moins.

Un autre problème se dessine au niveau des revenus. Ce problème provient de l'Alberta où le gouvernement de Calgary se propose de rapatrier le siège social de la Pacific Western Airlines, qui se trouve actuellement à Vancouver. Or, CP Air tire environ $1.5 million par an de l'entretien des avions de la PWA et perdrait cette source si le transporteur régional déménageait en Alberta.

En plus de sabrer dans le personnel et de comprimer les dépenses au maximum, l'administrateur de CP Air doit donc chercher à augmenter les revenus le plus possible.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il propose au nouveau président d'Air Canada, M. Claude Taylor, une rencontre pouvant aboutir à une exploitation en commun de certaines lignes au Canada ou encore à un partage de services communs.

M. Gray aimerait bien aussi obtenir une plus grande part de l'acheminement de courrier au pays. Dans le moment, CP Air traite seulement les objets de correspondance dont Air Canada ne veut pas.

Ce qui retarde principalement la mise en service par CP Air d'une liaison entre Vancouver et Pékin, c'est la demande des Chinois d'exercer un droit de 5ème liberté au-delà de Vancouver, par exemple jusqu'à San Francisco.

Il faudra que l'entente bilatérale conclue entre les deux gouvernements soit revisée, a indiqué hier le président de CP Air, M. Ian Gray, au cours d'une interview.

A cette question fondamentale se greffe aussi celle des tarifs sur laquelle la compagnie canadienne n'est pas venue à un accord avec les Chinois.

Pas d'autoroute jusqu'à Sept-Iles

Le ministre des Transports du Québec, M. Raymond Mailloux, vient d'affirmer à Baie-Comeau que le volume actuel de circulation entre Québec à Baie-Comeau ou même Sept-Iles ne commande pas pour le moment la nécessité de construire une autoroute entre Québec et ces deux villes de la Côte-Nord. Ni à brève, ni à moyenne échéance.

IAN GRAY, président de CP Air

Par contre, la route 389 reliant Baie-Comeau à Manic 5 sera prolongée dès cet été jusqu'à Fire Lake, sur une distance de 31 milles et au coût de $17 millions.

M. Mailloux a noté que l'implantation de cette route est prioritaire pour la ville de Gagnon, dont la vocation traditionnellement minière tend à se transformer au profit de Fire Lake.

La traverse Matane-Godbout maintenant étatisée

Les ministères des Transports et des Finances du Québec sont devenus propriétaires de "La traverse Matane-Godbout Limitée" pour une somme de $2.6 millions, le conseil des ministres ayant décidé l'acquisition de toutes les actions de la compagnie.

A Godbout, les travaux de construction d'un nouveau débarcadère seront complétés au cours de l'été au coût de $7.1 millions, et permettront un accès plus facile aux traversiers.

Navigation paralysée à Saint-Jean

Les débardeurs du port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, font la grève depuis mardi pour protester contre la suspension d'un mois infligée à un contremaître pour avoir brutalisé un surintendant.

L'Association des employeurs maritimes a demandé à un juge de la Cour du banc de la Reine d'émettre une injonction obligeant les débardeurs à reprendre le travail.

Entre-temps, le syndicat des débardeurs a élu de nouveaux directeurs et ceux-ci ont recommandé à leurs membres de ne pas retourner au travail tant que la suspension ne serait pas levée.

Les hommes d'affaires se défendent mal

par Jean POULAIN

En concentrant leurs efforts dans des attitudes négatives pour s'attaquer aux incursions et aux menaces d'intervention du gouvernement dans l'économie, les partisans de la libre entreprise ont négligé de faire valoir les aspects positifs du système économique qu'ils veulent défendre.

Il en est résulté bien des pertes de temps au cours desquelles ses adversaires idéologiques ont profité de cette attitude négative pour l'accuser de s'opposer aux mesures dites progressives.

C'est ce qu'a expliqué hier M. H. F. Langenberg, associé senior de Reinholt and Gardner, banque d'affaires de St. Louis, Missouri.

Le banquier américain, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce canado-suisse, a souligné que la cause majeure de l'intervention croissante du gouvernement — "la plus grande crise de notre époque" — est la croyance de plus en plus répandue en la capacité du gouvernement de résoudre les problèmes.

Il a cité l'économiste K. von Hayek, prix Nobel d'économique, qui a affirmé que la cause de la pagaille actuelle était due à l'erreur intellectuelle de gens de bonne volonté, mais qui s'appuyaient sur des idées fausses.

Le Dr Hayek, a-t-il poursuivi, a retracé la naissance du socialisme en Amérique au sein des intellectuels des universités, dont les idées se sont répandues après la crise de 1929 dans les facultés, le clergé, les journaux, les milieux syndicaux, etc.

"Les politiciens se sont ensuite emparés de ces concepts pour se faire élire."

Même s'ils ont été élus par la majorité, les politiciens n'ont aucune raison d'avoir droit à une moralité qui leur serait particulière, leur permettant de prendre librement dans la poche de Paul pour donner à Pierre: le septième amendement, a relevé M. Langenberg, n'a jamais dit: "Tu ne voleras pas sauf si tu détiens 51 pour cent des votes."

L'éducation économique

Il a exprimé l'avis que des programmes massifs d'éducation économique, en particulier pour les jeunes, ne représentent pas nécessairement la solution: ce n'est pas tant la quantité que la qualité des notions économiques qui compte, a-t-il déclaré.

M. Langenberg a montré sa satisfaction, après 20 années de "déclin de la liberté" — la liberté de choix individuelle, s'entend — de constater que depuis 18 mois un renouveau d'intérêt s'est fait jour.

Il a expliqué qu'il partageait les vues de "l'école autrichienne" (avec le Dr Hayek, prix Nobel d'économique) dont le credo est de limiter au minimum l'intervention des gouvernements): il s'agit des partisans les plus convaincus "car leur approche est conceptuelle et basée sur la raison" par opposition aux autres groupes qui sont "empiriques", ne jugeant qu'après les faits.

L'on pourrait rapprocher cette opposition irréductible de l'école autrichienne au socialisme, à l'explication très colorée qu'avait donnée de ce système étatique Patrick Monyhan, ancien ambassadeur des Etats-Unis aux Nations-Unies.

Le diplomatique américain, célèbre par ses réparties, avait en effet déclaré: "Si l'on instaurait le socialisme au milieu du Sahara, ce ne serait pas long avant qu'on s'aperçoive qu'on y est à court de sable".

AMÉRICAINE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Aeronca I	16	21	2⅛	2½	2⅛+ ⅛
Alaska Air	4	24	5⅛	5¼	5¼— ⅛
Alleg Air		57	6⅛	5⅝	5¾— ⅜
Alid Art		87	1⅝	1½	1⅝
A Israel	6	12	4¼	4⅛	4¼
ASafe E	8	13	6¼	6⅛	6⅛— ⅛
Anthony	9	308	9	8	8⅛+ ⅜
Aquit Ce	18	4	22⅛	22½	22½— ¼
Asamera	7	30	8¾	8⅝	8⅝— ¼
Austral O	13	23	13⅛	12¾	12⅞— ⅛
Auto Rad	76	43	9½	9	9⅛— ⅛
AVEMC	8	3	3¼	3⅛	3⅛+ ⅛
Banister	11	9	8½	8½	8½— ⅛
Beverly	31	40	2⅛	2½	2½— ⅛
Bic Pen	11	8	12¾	12⅝	12⅝— ⅛
Bink Mf	7	1	13⅝	13⅝	13⅝— ⅛
Bluebird	5	16	4⅝	4½	4½
Bow Vall	68	23	17¾	17¼	17¾+ ⅝
Bradt Cm	11	153	12¼	11½	11½— ½
Brascan	4	41	12⅝	12⅛	12⅛— ⅜
Buffles GO	6	71	25⅛	24¾	24¾— ⅜
Calcomp		26	5¾	5½	5⅝+ ⅛
Camco In	7	11	7½	7⅜	7⅜— ⅛
Camp Ch		54	4⅝	4 7-16	4½+ 1-16
CExp GO	10	25	3⅛	3⅛	3 3-16
Cdn Hom	16	23	5¾	5½	5½— ⅛
Cdn InP	6	14	16	15⅝	15⅝— ⅛
Cdn Mar	8	2	5¼	5¼	5¼
Cdn Merl	19	5	6	6	6 —¼
Cdn Occ	8	2	12⅛	11⅞	11⅞— ⅛
CSup Oil	10	10	40	40	40
Castleton	9	47	2⅛	2	2⅛
Champ H		724	6⅛	6	6⅛— ⅛
Chrishlan	14	25	2½	2⅜	2½
Cinerem		6	2	2	2
Cole Nat	10	8	12⅞	12⅝	12⅝— ⅛
Coleman	16	47	18¾	18⅝	18⅝— ¼
Com Grp	5	3	2⅞	2⅞	2⅞— ⅛
Condec	4	24	8¾	8⅝	8⅝— ¼
Con OG	9	222	9⅝	9⅜	9⅜— ¼
Cont Maf		9	1⅜	1⅜	1⅜
Cordon Int	12	16	3¾	3⅜	3¾
Crystal O		27	7⅞	7⅝	7⅝— ⅛
Data Dc	6	6	30¾	30⅝	30⅝— ⅛
Data P	11	431	9¾	9⅝	9⅝+ ¼
Dev Am	9	252	6¾	6⅝	6½+ ¼
Diversey	6	25	13⅛	12¾	13 —⅛
Dixilyn	4	18	8½	8¼	8⅛
Dome P	10	64	33⅝	32¾	32¾
Dur Tst	10	38	8⅞	8¾	8⅞+ ¼
Dynalec	13	3057	6¾	5¾	6 + ¼
Dynell	26	207	9¾	7⅞	8⅞+1
Ecodyne	11	19	9⅛	8⅝	9⅛+ ⅜
Edmos		15	3⅛	3	3 + ⅛
Falcon S	5	45	38	37¾	38
Fanny F	14	13	10½		
0¼ 10½+ ½					
Fed Res		58	5¼	5	5⅛
Ford Cr	7	250	90¾	90¼	90¾
Front Air	7	11	7⅝	7¼	7⅜— ½
Gearhart	8	139	33½	31½	33½+1¾
Giant Y	112	57	8	7⅞	7⅞
Great Am	5	5	4½	4⅜	4½
GtLk Ch	19	29	36⅞	36¼	36¼— ⅜
GSC Ent	18	5	1⅜	1¼	1¼— ⅛
Gulf Can	9	1	31¾	31¾	31¾
Hartz M	15	41	13¾	13½	13¾— ⅛
Hasbro	9	9	7½	7½	7½
HBay OG	10	2	38⅛	38⅛	38⅛— ⅛
Husky O	6	13	22	21⅝	21⅝— ⅜
Hycel	29	11	4¾	4½	4½— ⅛
Imp O A	12	380	23½	22⅞	23 —⅜
Instr Sys		722	1½	1⅜	1½
Interpool	5	2	11¼	11½	11¼+ ⅛
Iroquois	10	4	8	7¾	8 + ⅛
Jetronic	11	95	5⅞	5⅝	5⅝— ⅛
Jupiter	33	5	3⅜	3⅛	3⅛— ⅛
Kaiser	5	1624	12¾	12½	12½— ⅛
Kin Ark	10	27	1⅞	1¾	1¾
Lafay R	11	118	11¼	10¼	11 + ⅜
LkSh	24	29	2½	2⅜	2⅜—⅛+⅛¾
Lloyds El		9	9¾	9¾	9¾+ ⅛
Lodge S	6	2	2½	2½	2½
Lowes wt		175	8½	7⅞	8⅛— ⅛
LTV wt		16	2⅛	2	2⅛
Marndg					
	56	200 1	11-16	1⅜ 1	11-16+1-16
McCr wt		1	1⅜	1⅜	1⅜+ ⅛
McCul O	13	170	4⅛	4¼	4½+ ⅛
Milgo El	8	49	16⅝	16	16⅝
Mile Co	8	22	6⅛	5⅞	6
Moly wt		29	1½	1⅜	1½
Nat Hlth	10	103	1⅜	1½	1½
N Idria	12	113	1¼	1	1⅛— ⅛
Nortek		7	134	4⅜	4 4½+ ½
NCdn Oil	11	7	6¼	6¼	6¼
Numac O	19	1	10½	10½	10½
OOldep		x150	41	40½	41 —½
Outdr Sci	57	23	6½	6¼	6¼— ¼
Pato CG	7	1	4⅛	4⅛	4⅛— ¼
Permnr		24	1⅞	1¾	1⅞+ ⅛
Phoenix		21	3⅞	3⅞	3⅞
Pioneer S		19	1⅛	1½	1½
Plac Dv	22	5	23⅝	23	23⅝+ ⅛
Plant In	34	28	9¼	8¾	8⅞— ½
Poloron		43	2⅛	2¼	2¼— ⅛
Prairie	27	8	5⅛	5¼	5⅛+ ⅛
Prespry		714	14⅛	12¼	13⅞— ⅛
Preston	11	6	16½	16⅛	16½+ ⅛
Quebcor	10	4	6½	6¼	6½
Ranger O	41	11	15	14¾	14⅞
Rath P		1	3⅛	43⅛	3⅛— ⅛
Reeves T		6	1¾	1¾	1¾
Res Ctl	21	101	15	14⅝	14⅝— ⅜
Resort IA	7	9	3⅛	3½	3½— ¼
Rexnor		138	1¾	1½	1⅝
Richford		9	3½	3⅛	3⅛— ⅛
Rio Alom	16	8	36¼	35⅝	35⅝— ⅛
Ryan Ho	15	108	24½	23½	23⅞— ⅜
Salem C	5	11	12	11⅞	12 + ⅛
Sambos	13	260	19	18½	18⅝
Shelter R		29	3¾	3½	3½— ⅜
Solitron		84	4⅛	3⅞	4 + ¼
Sonder	5	7	12	11¾	11⅞— ⅛
Soundsn	10	14	17¾	17½	17½— ⅛
STP Cp	12	16	9	8¾	8¾— ¼
Sun Elec	9	6	15	14¾	15
Susquhan		3	2⅛	2⅛	2⅛
Synalov	5	4	6⅛	6⅛	6⅛— ⅛
Syntex	14	842	30½	29¾	30
Tech Tpe	8	867	3¼	2⅞	3⅛+ ⅜
Terra C	4	17	11¾	11⅝	11¾
Texstar	10	54	4⅞	4⅝	4⅞
Total Pet	8	12	5¾	5¾	5¾
Twin Fair	13	20	4⅛	4¼	4¼
Un Asbes	35	42	5⅛	5¼	5¼+ ⅛
UnNat C	12		1⅛	1⅛	1⅛— ⅛
US Filt	8	56	10⅝	10¼	10½— ¼
US Nat Rs	5	19	4¼	4⅛	4¼
Vernit	12	582	6	5⅞	6 + ¾
Vikoa	119	16	2⅜	2¼	2⅜
VulcnCp		4	3⅜	3⅜	3⅜— ⅛
Vulc Inc	4	34	9	8½	8½— ⅛
Wackenh	7	15	8½	8⅛	8⅛— ⅜
Walnoco	13	7 3	1-16	3	3
WarC pf		4	5⅛	5½	5⅛+ ⅛
Westafs	10	36	9⅞	9¾	9¾— ¼
W Decalt	9	27	5½	5⅛	5½+ ¼
Whiting	6	11	25¼	24½	24¾— ¼
Work Wr	6	18	8½	8⅛	8½— ⅛

Total sales: 3,280,000.

les devises

PAR LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Afrique du Sud	Rand	$1.1371
Allemagne	Deut. Mark	$0.3886
Angleterre	Livre	$1.8957
Argentine	Peso	$0.0153
Australie	Dollar	$1.2337
Autriche	Schilling	$0.0541
Belgique	Franc	$0.0252
Brésil	Cruz. Novo	$0.1065
Danemark	Couronne	$0.1617
Espagne	Peseta	$0.0149
France	Franc élr.	$0.2093
Hollande	Florin	$0.3657
Italie	Lire	$0.001124
Japon	Yen	$0.003288
Mexique	Peso	$0.0789
Etats-Unis	Dollar	$0.9848
Norvège	Couronne	$0.1783
Nouv. Zélande	Dollar	$1.0134
Suède	Couronne	$0.2242
Suisse	Franc	$0.3894

le dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne était en baisse hier de 3-50 à $0.9846 et le livre sterling de 13-50 à $1.8934.

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine était en hausse de 3-50 à $1.0156 et la livre sterling en baisse de 3-20 à $1.9230.

l'argent

Les courtiers londoniens ont haussé hier le prix de l'argent de 6.3 cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

JEUDI : $4.269

MONTREAL — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent canadien à $4.155 l'once de Troyes.

NEW YORK — Handy & Harman's évaluait le prix de l'argent américain à $4.218 l'once de Troyes.

NEW YORK

Dow Jones ce matin à 10 h 30: 975.44 — 4.41

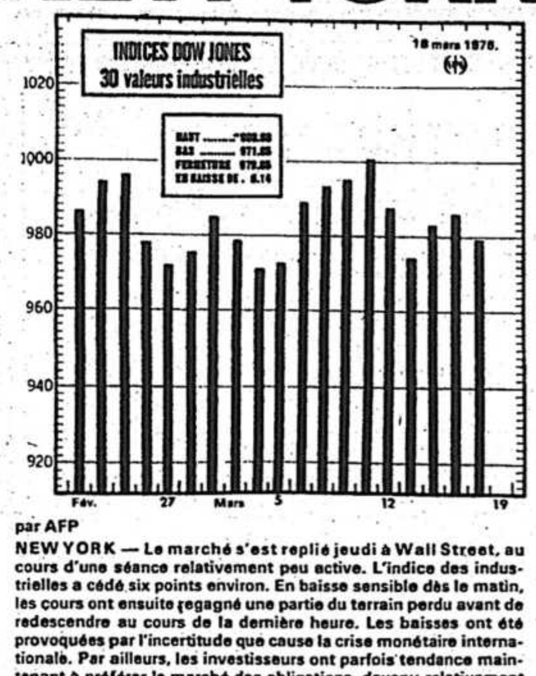

par AFP

NEW YORK — Le marché s'est replié jeudi à Wall Street, au cours d'une séance relativement peu active. L'indice des industrielles a cédé six points environ. En baisse sensible dès le matin, les cours ont ensuite regagné une partie du terrain perdu avant de redescendre au cours de la dernière heure. Les baisses ont été provoquées par l'incertitude que cause la crise monétaire internationale. Par ailleurs, les investisseurs ont parfois tendance maintenant à préférer le marché des obligations, devenu relativement plus rémunérateur en raison du niveau élevé des actions. La grande majorité des compartiments clôture en baisse. C'est surtout le cas des chimiques, où les baisses vont jusqu'à 2⅛ pour Dow Chemical, des automobiles, où Ford cède ⅞, des pneumatiques, avec Goodyear en recul de 1⅛, des aciers, où US Steel a perdu plus de un point, des ordinateurs, avec Honeywell en baisse de 2¼, et des papiers, où International Paper a reculé de 1⅛. De même, les compagnies aériennes, les pharmaceutiques, les machines-outils et les aluminiums se sont effrités. Les alimentaires, cinémas, tabacs, pétroles et mines d'or ont été irréguliers. Les cuprifères enfin ont été fermes. L'indice Dow Jones, qui avait monté durant les deux séances précédentes, a perdu 6.14 points à 979.85, jeudi. Le volume des échanges a atteint 20.33 millions d'actions, à comparer à 26.19 millions la veille. Le comportement des valeurs a donné les résultats suivants: jeudi, 499 hausses, 935 baisses et 420 titres inchangés. Mercredi, 786 hausses, 639 baisses et 452 titres inchangés. Au nombre des titres canadiens transigés à la Bourse de New York, McIntyre a gagné 1¾ pour fermer à $47¾. Dome Mines ¼ à 43⅝. Campbell Red Lake est resté stationnaire à $25½. Au compartiment des distilleries, Seagram a perdu ½ à $29⅜, mais Hiram Walker a gagné ⅛ à $32½. Inco a fait une avance de ⅝ à $34¾ mais Alcan a perdu ⅛ à $27¾.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Abbt Lb	17 121	43¼	42¼	42½	—1¼
ACF In	9 15	48⅛	47¾	47¾	— ⅜
Acme Clv	7 15	9¾	9⅝	9⅝	— ⅜
Addrsso	16 120	10½	10⅛	10⅛	— ¼
Airco	7 104	25⅛	24⅝	24¾	— ¼
Alcan Al	43 182	27⅞	27½	27¾	— ⅛
Alleg Cp	24 13	10⅞	10½	10½	— ½
Allg Lud	8 65	39½	39	39½	+ ⅜
Allg Pw	7 156	17¼	17⅛	17¼	
Alln GP	11 19	13¼	13	13	
Alld Ch	10 235	41¾	40½	40¾	—1¼
Allis Ch	7 488	17½	17	17⅜	— ¼
A Hess	6 307	20⅛	19⅝	19¾	— ¼
AAir Fllt	10 52	17⅜	16⅞	17¼	— ½
Am Airl	402	10⅞	10⅛	10⅜	— ¼
A Brnd	7 159	40⅝	40⅛	40¼	
ABC	29 188	28⅜	27⅞	28¼	— ¼
Am Can	8 134	34⅞	34¼	34½	— ⅜
A Cyan	8 369	26⅜	25⅞	26⅛	+ ⅛
Am ElP	8 2051	21⅛	20⅞	21	+ ¼
A Home	21 1262	35⅜	33	33¾	
Am Hos	23 288	34⅞	34½	34⅝	— ⅜
Am Mot	388	6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Am Stand	10 271	25½	24¾	25⅜	+ ⅛
Am TT	11 1565	57	56¼	56¾	+ ¼
Ampx Cp	20 268	8	7¾	7¾	— ⅛
Anacon	4099	26	25¼	26	
Apache	7 34	14	13⅝	14	+ ⅜
Apeco Cp	108 72	3¼	3⅛	3¼	
Armco St	9 226	33	31¾	32	— ¾
Armst Ck	22 156	31	30⅜	30⅞	
Arm Ru	8 13	17⅝	17⅜	17½	— ⅜
ASA Ltd	257	29	28⅞	28⅞	— ⅛
Asarco	24 839	20	18⅞	20	+1⅛
Atl Rich	14 1193	85¾	83	85⅛	+2⅜
Avco Cp	3 228	10½	10⅛	10⅛	— ¼
Avon Pd	17 611	41¼	40¼	40¾	+ ¼
Babck W	8 222	28½	27⅞	28	— ⅜
Baxt L	28 579	40⅞	40	40½	+ ¼
Beckmn	17 35	25¼	25	25	— ½
Beech A	8 108	21⅛	20⅜	20⅝	— ⅛
Bel How	227	24¾	24⅛	24½	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Bendix	11 152	59⅝	58¾	58¾	— ¼
Benfl Co	6 519	21⅞	21½	21½	
Beth Stl	8 569	44⅜	43¾	44	— ½
Black D	28 193	23¾	23¼	23½	— ¼
Bils Laug	6 40	17¼	16⅞	17	— ⅛
Block HR	10 59	15⅞	15⅜	15¾	
Boeing	7 160	26⅜	25⅜	25⅝	— ⅜
Boise Cas	13 745	28⅜	27¾	28	— ⅜
Borden	10 153	28⅞	28⅜	28⅞	— ⅛
Borg War	12 116	26⅞	26¼	26⅜	— ¼
Bran Int	11 616	12¼	11⅝	11⅞	— ⅜
Brist My	16 140	71⅝	702	70⅞	— ⅛
Brwn Co	5 44	13⅜	13	13⅛	+ ¼
Brunswk	16 184	15⅞	15⅜	15⅝	— ⅛
Bucy Er	17 283	26⅞	26	26⅛	— ⅜
Budd Co	9 41	14⅛	14	14⅛	
Bulova W	31	7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Burl Ind	16 56	30¼	29½	29⅞	— ½
Burl nor	9 81	37⅞	37½	37¾	
Burrghs	26 486	106⅝	105⅝	105⅞	—1
Camp Sp	11 54	32⅜	32⅛	32½	
Cdn Pac	7 43	17	16⅞	17	81
Carr Cp	42 408	17	16¼	16¾	+ ½
Cart Wa	16 32	7⅞	7⅜	7¾	
Cater Tr	12 1082	87½	85¼	85¾	—2⅛
CBS	12 299	54¾	53⅝	53⅞	— ⅜
Celanese	15 356	50⅜	49	49⅛	—1⅜
Cessna	10 108	25¼	25	25	— ⅜
Chmp Int	15 210	27⅜	26½	27⅛	— ⅛
Chessle	8 64	36½	36¼	36¼	— ⅜
Choc FN	1	3¼	3¼	3¼	
ChrsCrft	1043	8½	7⅝	84-1	
Chryslr	1422	19¼	18⅝	18¾	— ⅜
CIT Fin	8 106	33⅛	32¾	33	
Cities Sv	8 128	42⅞	42½	42½	— ⅛
Clorox Co	12 534	13⅜	13⅛	13¼	— ⅛
Cluet Pea	9 165	10¾	10¼	10⅜	— ⅜
Coca Col	22 290	86⅝	85½	86	— ⅜
Coleco In	575 77	5⅞	5⅝	5¾	+ ⅛
Colg Pal	16 595	27⅞	27½	27¾	— ⅛
Coll Aik	20 83	14½	14¼	14⅜	— ¼
Col Gas	8 115	25⅜	24¾	25⅜	+ ¾

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Comb En	9 128	38½	37½	37½	— ¾
Com Ed	10 372	28⅝	28⅛	28⅝	+ ⅛
Com Oil	368	11⅛	10⅞	11	+ ⅛
Comsat	6 130	29	28½	28⅝	— ⅛
Con Edis	4 260	16¾	16½	16½	— ⅛
Con Fds	44 241	20¾	20¼	20⅝	— ⅛
Con Can	9 204	29¼	28¼	28½	— ⅝
Cont Cp	15 313	50	49½	50	+ ¼
Cont Oil	10 573	65⅝	64⅝	65⅜	+ ¼
Cont Dat	10 307	24	23⅝	23⅝	— ⅜
Coop Ind	11 29	64¼	63¾	64⅛	
CPC Int	9 286	44¼	43⅝	43¾	+ ⅜
Crane C	5 85	68¼	66¾	67	— ⅛
Crown Ck	8 322	20	19⅝	19⅞	
Crw Zell	15 105	46½	45⅞	46¼	+ ¼
Culligan	9 14	9	8⅞	8⅞	
Curtis Wr	8 182	13⅛	12⅝	13	+ ⅜
Cyprus M	10 20	29¾	29¼	29⅝	— ⅛
Dan Riv	99	10½	10	10⅛	— ⅛
Dart Ind	11 137	36½	36	36¼	— ⅜
Data Gen	33 412	51	49½	49¾	—1
Deere	10 352	65⅝	64⅝	65¼	— ⅜
Denn Mf	9 30	20	19¾	19⅞	
Dexter C	12 10	17½	17⅛	17⅜	— ⅜
Diam Sh	10 249	68	66⅛	66¾	—1½
Digital Eq	36 279	172	169	170½	—1½
Disney W	27 244	58⅝	57¾	58	— ⅛
Divers In	2	2⅝	2⅛	2⅝	
Dow Ch	16 1085	105¾	102¾	104¼	—1⅞
Dress In	9 236	75¾	73¾	73⅞	—2½
duPont	27 311	147½	146	146¾	—1⅛
Duq Lt	7 135	17⅞	17⅝	17⅝	— ⅛
East Airl	220	7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Eas Kod	29 1008	112¼	111	111⅛	— ⅞
Elec Assc	6 65	4	3¾	4	
ElP NG	7 138	13⅝	13⅜	13½	— ¼
Emer El	21 267	37⅝	36¾	37⅛	+ ⅛
Emhart	9 50	27¾	27½	27⅝	— ⅛
Equifax	11 10	28¾	28½	28½	— ⅛
Esmark	8 8	39½	38¾	39	— ⅛
Ethyl Cp	7 90	44⅞	44	44	— ⅜
ExCellO	8 133	19½	19	19¼	+ ¼
Exxon	8 986	89¼	88¼	88¾	+ ¼
Fairch	21 127	41⅛	40¼	40½	— ¼
Fin Fed	6 357	14¼	13¾	14¼	+ ⅜
Fireston	10 150	24	23⅝	23¾	
Fst Chrt	8 214	15¼	15	15⅛	
Flintkote	11 67	20¾	20⅜	20½	
Fla Pw	7 472	27¾	26¾	26¾	— ¼
FM Cp	8 188	25¾	25½	25½	— ¼
Ford M	23 904	56½	55¼	55⅝	— ⅞
Fruehf	12 102	24¾	24⅛	24¾	+ ¼
GAF Cp	9 254	16⅜	16⅛	16¼	+ ⅛
Gen Dyn	6 276	49¼	48⅞	49	— ½
Gen Elec	16 1237	51⅞	51⅜	51½	— ¼
Gn Food	12 369	29½	29	29⅛	— ⅛
Gen Mot	16 1744	69⅝	68¼	68¾	— ⅜
GPub Ut	8 308	17	15⅞	16⅞	+ ⅛
GTel El	9 690	26	25⅛	25⅜	— ¼
Gen Tire	7 292	21¼	19⅝	20	—1⅛
Ga Pac	22 334	54¾	54¼	54¼	— ⅜
Gillette	12 386	32¼	31⅜	31¾	— ⅜
Goodrich	16 235	26¾	25⅝	25⅞	— ½
Goodyr	10 361	22⅛	21¾	21¾	— ¼
Gould Inc	8 92	29⅞	29¾	29¾	— ⅛
Grace	6 520	30¼	29⅜	29¾	—1⅛
Grand Un	9 2	14½	14½	14½	
Gt AP	77	12¼	12	12¼	
GtW Fin	11 463	17⅛	16½	16⅞	+ ⅛
GrenGlnt	11 29	17½	16⅜	16⅝	— ⅜
Greyhd	9 225	16⅞	16⅜	16½	— ¼
Groller	44	2¾	2⅝	2⅝	
Gruman	5 35	16¾	16½	16⅝	+ ¼
Gulf Oil	6 3171	23⅛	22⅝	22¾	— ¼
Gulf Wn	5 438	25⅛	24½	24¾	— ¼
Gulton	13 24	5½	5¼	5½	
Harris C	13 49	47½	46⅜	47	+ ⅜
Heinz HJ	11 96	47¾	47	47⅝	+ ⅜
Helen Crt	8 67	9	6 8¾	9	+ ¼
Hercules	46 166	36	35	35⅝	— ⅜
Hersh Fd	9 17	22⅝	22¼	22½	+ ¼
Hew Pck	35 x348	106	105⅛	105⅝	— ⅜
Hobart M	14 57	24½	24¼	24½	— ⅞
Homestk	20 336	44⅛	43¼	43¼	
Honywl	15 710	51¼	48½	48¾	—2¼
Houdail a	6 21	12½	12⅜	12⅜	— ⅛
Househ F	7 375	18⅛	17⅝	17⅞	
Hunt Ch	21 14	13⅜	13	13⅜	+ ¼
IC Inds	7 102	18⅛	17¾	17¾	— ⅛
ICN Phar	55	4⅝	4½	4⅝	
INA Cp	15 234	37⅜	36⅞	36⅞	— ¼
Inger Rd	14 256	88	86⅞	87	— ⅛
Inland St	11 171	48¾	47½	48	— ⅛
Interco	10 53	45¾	44⅞	45	
IBM	19 587	259⅝	257	258	— ⅛
Int FlaF	38 402	26	25	25¼	— ⅜
Int Harv	18 130	27	26⅜	26⅝	— ⅛
Int MinC	4 397	40¼	38¼	39	— ⅛
Int Multif	7 16	31¼	30¾	30¾	— ½
Int Nickl	14 987	35	33⅞	34¾	+ ⅝
Int Pap	15 648	73½	72¼	73	—1⅛
Int TT	9 1357	28½	27⅝	27¾	— ¼
Ipco Hsp	12 59	4⅞	4½	4⅝	— ¼
ITE Imp	11 4	23½	23½	23½	— ⅛
John Man	15 258	30⅝	29⅝	30⅜	+ ⅜
John Jn	27 168	86⅛	85⅝	85⅞	+ ⅜
Joy Mfg	10 137	40¼	40	40⅛	+ ⅛
Kais Alu	8 37	32⅛	31½	32	— ⅜
Kellogg	15 129	21⅝	21¼	21⅜	+ ⅛
Kerr Mg	13 441	68	66¾	67⅞	+ ⅛
Kimb Cl	9 176	39⅞	39¼	39½	— ⅛
KLM Airl	1	43¾	43¾	43¾	— ½
Koppers	11 141	54½	52½	53	—1½
Kraftco	9 357	43⅛	42¼	42⅜	— ⅜
Krsge SS	23 1136	38⅝	37⅜	38⅛	+ ⅛
Leh PC	17 45	15¼	14¾	14⅞	— ⅜
Levi Str	9 39	50¼	49⅞	50	— ⅛
Ligg My	8 44	32⅛	31⅞	32	
Litton	17 545	14⅞	14⅜	14⅜	— ⅛
Lockhd Air	3 276	10½	10⅛	10⅜	— ⅛
Loew Cp	7 117	30½	29¾	30	— ⅜
LTV Cp	13 803	14⅛	13⅝	13¾	— ¼
Luken Stl	7 18	27¾	27	27¾	+ ½
Macy RH	9 124	37½	37⅛	37⅜	— ⅛
Marathn	2 55	10⅛	10	10	— ⅛
Marathn O	11 314	47¼	46⅛	47	+ ⅜
Marcor	8 737	32	30	30½	—1½
Marsh Mc	19 284	54	52¾	52¾	—1
Martn M	8 99	20	19¾	19¾	— ¼
Masco Cp	20 51	26¾	26¼	26⅝	— ⅛
Mass Fer	6 568	30¾	29⅝	29⅞	— ⅜
Mas Cp	24	16¾	16½	16⅝	— ⅛
McDonld	28 609	61½	60⅛	60½	—1⅛

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
McDn D	8 104	17½	17⅛	17¼	— ¼
McG Ed	11 101	26⅝	26⅛	26½	— ⅛
McGr H	10 168	14½	14	14	— ⅜
McIntyr	10 z1090	48	47	47¾	+1¾
Merck	23 593	70½	69¼	69½	— ½
Merr Lyn	11 1099	31	30¼	30¼	+ ⅛
MGM	7 129	14¾	13¾	14½	+ ½
Midl Ros	6 28	22⅞	22⅝	22¾	+ ⅛
Min MM	27 738	62	59¾	61¾	+1¾
Mobil O	7 451	55⅛	54⅝	54⅞	+ ⅜
Mhwk D	77	6	5⅝	5⅝	— ⅜
Monsant	10 737	90¾	89	89½	—1¼
Moor Mc	5 116	44¼	43⅛	43½	
Motorola	31 316	46⅜	45¼	45¾	— ⅛
Nabisco	10 123	37½	36½	37	
Nat Can	6 221	14¼	13¾	13¾	— ⅜
Nat Distil	10 330	25⅛	24½	24⅞	— ⅛
Nat Gyp	12 212	15⅞	15¼	15¾	
NatSmcn	34 759	49⅞	48⅜	48⅜	—1⅜
Nt Steel	15 96	48¼	47½	47⅞	— ⅛
Nat Tea	1	4¾	4¾	4¾	— ⅛
Natomas	10 362	25¾	25¼	25½	+ ⅜
NCR Cp	10 189	26¼	25⅞	25⅞	— ½
Newmnt	15 139	29½	29	29¼	— ⅜
Niag MP	6 409	13	12½	13	+ ¼
Norfk W	9 58	79⅞	79⅜	79⅞	+ ⅛
Nor Tel	15 857	38¾	37½	38	+ ¾
Northgt	29 27	5¼	5	5	
Nwst Airl	14 944	29½	28⅜	28½	—1⅛
Nor Sim	11 668	20¾	20⅛	20¾	— ¼
Occ Pet	6 446	15⅛	14⅞	15	+ ⅛
Ohio Ed	9 201	17⅜	17¼	17⅜	+ ⅛
Olin Cp	9 32	43¼	42⅞	42⅞	— ¼
Otis Elv	8 16	39	38⅞	38⅞	— ⅛
Out Mar	16 26	32⅜	32	32⅜	+ ¼
Owen Cn	19 112	54⅛	54	54	— ½
Pac GsE	8 412	20½	20¼	20½	+ ¼
Pac Ltg	8 339	17½	17¼	17⅜	
Pan Air	1230	6⅜	6¼	6¼	— ¼
Penn Cen	489	2½	2¼	2⅜	
Pennev	19 259	58¾	58	58⅛	— ¾
Pennzoll	9 487	29	28	28⅛	— ⅛
Pepsi Co	16 178	72¼	71¾	72	— ⅛
Pfizer	13 531	28	27¼	27¼	— ⅜
Phelp D	20 109	44⅛	43⅞	44⅛	+ ⅛
Phil Mor	14 549	52¾	51¾	52¼	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Phil Pet	11 474	51½	50⅞	51¼	— ⅜
Pitney B	8 404	15	15½	15¾	
Pittston	7 489	36⅞	36	36⅜	
Polaroid	20 662	39¾	38⅞	39⅛	

les métaux

MARCHÉ DE LONDRES, PRIX EN STERLING PAR TONNE MÉTRIQUE

FERMETURE

CUIVRE (fils et barres)

comptant	709.50-710.50	
à terme	730.00-731.00	
ventes		14,500 tonnes

ETAIN (qualité ordinaire)

comptant	3623-3630	
à terme	3673-3675	
ventes		1,045 tonnes

ETAIN (qualité supérieure)

comptant	3650-3670	
à terme	3700-3710	
ventes		néant

PLOMB

comptant	204.50-205.00	
à terme	212.00-212.50	
ventes		2,725 tonnes

ZINC

comptant	383.00-384.00	
à terme	395.50-396.00	
ventec		1,775 tonnes

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Portl GE	8 196	19¾	19⅝	19⅝	+ ¼
Prct Gm	20 485	84½	83½	84	+ ⅜
Pullman	10 609	36¼	35⅝	36⅛	+ ½
Ralston P	16 296	48⅜	47⅜	48	
Raym Int	6 20	17⅜	16⅞	17⅜	+ ⅛
Raythen	10 52	48⅞	48	48⅜	+ ⅛
RCA	20 1022	28¼	27⅝	27¾	— ½
Reich Ch	7 151	16⅜	16	16⅛	— ⅜
Rellan El	10 495	27	26⅛	26⅛	— ⅞
Relia Grp	60	11¾	11½	11½	— ⅜
Rep Stl	8 194	36⅝	35⅝	36	— ½
Revere C	145	10¼	9¾	9⅞	— ⅜
Rexnrd	7 34	29⅝	28⅝	29	+ ⅛
Rev Met	11 293	38	37⅜	37⅞	— ⅛
Rich Mrl	12 75	23½	22⅝	22⅝	— ½
Rockwll	9 116	27¾	27½	27½	— ¼
Ronson	53 4	5¼	5¼	5¼	
Rosario	14 138	28⅝	28⅛	28¼	+ ¼
RC Cola	14 63	22¾	22⅛	22⅛	
Royl D	5 147	45	44⅜	44⅞	— ⅛
Safeway	8 194	46⅛	45¼	45⅝	— ⅛
St RegP	11 672	46⅜	45⅝	45⅝	—1⅛
SFe In	8 149	24⅛	23½	23⅝	— ¼
Scher Pl	21 277	53¾	53	53⅝	+ ⅜
Schlmbg	18 509	72¾	71⅜	71½	— ⅜
SCM Cp	7 70	17	16⅞	16⅞	— ⅛
Scott Pap	13 1661	23⅜	23	23⅜	+ ¼
Sears R	29 786	74½	72⅝	73⅝	+ ⅛
Shell Oil	7 170	50½	50⅛	50¼	
Shell T	7 6	31	31	31	
Sher W	16 45	39⅞	38⅜	38⅜	—1⅜
Signal C	9 60	17	16¾	17	+ ⅛
Simmn	15 11	22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Singer	260	17⅜	17¼	17½	+ ¼

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Skil Cp	37 4	10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Smith AO	285	14⅛	13½	14¼	+ ½
Smith KF	15 83	65⅝	64¾	64⅝	+ ⅛
South Co	6 555	14¾	14½	14⅝	— ⅛
Sou Pac	13 417	36¾	36⅜	36½	— ⅜
Sou Ry	11 116	59¼	58⅝	58⅝	— ⅜
Sperry R	11 333	46½	45⅝	45¾	— ⅞
Squibb	15 365	33¾	32¼	32¼	—1
St Brand	15 499	37	35⅞	37	
StOil Cal	7 810	30¾	30¼	30⅝	
StOil Ind	8 704	45⅛	43⅝	44⅞	+1⅜
Std OilO	20 551	69½	67	68¾	+1½
Ster Drug	14 736	19	18⅝	18⅞	+ ¼
Stw War	9 6	28⅞	28½	28⅞	+ ½
Stud Wor	9 47	43¾	43¼	43¾	+ ⅛
Sun Oil	7 26	28⅞	28⅜	28¾	+ ⅜
Sunbeam	13 58	26¾	26⅛	26⅜	— ¼
Sunsh M	16 48	11⅞	11¾	11⅞	
Supr Oil	10 28	163	161½	161½	
Taft Brd	10 8	25¾	25½	25⅞	
Tandy Cp	15 484	42⅞	42	42	— ⅜
Technicir	9 21	6⅛	5¾	6	+ ⅛
Tektrnx	19 217	59¾	59¼	59¼	— ⅜
Teldyn	8 279	49¼	48⅛	48⅞	+ ⅜
Telex Cp	12 135	3⅞	3⅜	3⅜	— ⅛
Tenneco	7 812	27¼	26¾	27	+ ⅛
Texaco	8 2189	25¼	24¾	25⅛	+ ⅛
Tex Glf	10 147	35	34½	34⅞	— ⅛
Textron	11 97	7⅜	27¼	27½	+ ⅛
Thiokol	6 48	15⅝	15⅜	15⅝	+ ⅛
Time In	14 75	63¼	62¼	62½	— ⅜
Timkn	10 172	53¼	52½	52⅝	— ⅜
TonkaCp	8 65	16¼	15¾	15¾	— ⅜
TW Air	734	11⅜	11	11¼	— ⅜

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ch. net
Transm	10 631	11¾	11⅜	11½	
Trnscon	11 35	8⅝	8½	8½	— ⅛
Tranwy I	9 104	24⅞	24½	24½	
TRE Cp	201	10	9¾	9¾	— ¼
TRW In	11 289	33½	33	33	— ½
Twen ce	5 170	12⅞	12⅝	12⅝	— ⅜
UAL Inc	1574	23½	22⅛	23¼	+ ¾
Un Carb	12 1050	74¼	73	73	—1⅜
UnO Cal	6 339	43¼	42½	42¾	+ ⅛
Un Pacif	13 296	81	79⅝	80⅞	+1⅜
Unit Cp	27	8⅞	8⅝	8⅝	— ⅛
UnFin Cal	6 219	8¾	8¼	8¾	+ ⅜
Un Nuclr	23 1005	20⅞	19¾	19¾	—1⅜
US Gyps	14 263	23⅞	23⅛	23¾	+ ½
US Steel	8 625	82⅝	81⅝	82	— ⅜
Unit Tech	7 230	58⅛	56⅝	57⅜	— ½
UOP	50	10⅞	10¾	10¾	— ⅛
UV Ind	5 182	28⅞	26¾	28⅞	+2⅛
Venice	306 69	6¼	6	6⅛	— ⅛
Vornado	21 37	7¾	7½	7½	— ⅛
Wrn Com	44 208	23⅝	22⅜	23⅜	+ ⅜
Warn Lb	16 607	33½	32½	32⅞	— ½
W Union	8 217	17⅝	17	17	— ½
Westg El	9 1264	16⅝	16¼	16⅜	— ¼
Wheel Pit	15	21⅞	21¼	21⅜	— ¼
Whit Con	6 107	24	23⅜	23⅜	— ⅜
Winbago	495	8⅜	8⅛	8⅛	— ⅜
Wolwth	9 238	24⅛	23⅝	24⅛	+ ⅛
Xerox Cp	20 1033	62⅜	61	61	—1⅜
Yng SDr	5 15	9½	9¼	9½	+ ⅛
Zenith R	28 212	38⅜	38¼	38⅜	
Zurn Ind	12 62	13⅞	13¾	13¾	

Total sales: 20,330,000.

marché des options–CHICAGO

Option	Prix	Oct.	Jan.	Avril	Ferm.
Alcoa	35	a	13¾	b	47⅜
Alcoa	40	8¼	9⅛	b	47⅜
Alcoa	45	4	6¼	7⅜	47⅜
Alcoa	50	1⅜	3¼	4¼	47⅜
Am Tel	45	11⅞	12	b	56¾
Am Tel	50	6¾	7	76	56¾
Am Tel	55	2	3	3¾	56¾
Am Tel	60	b	⅞	1½	56¾
Atl R	80	6½	8⅞	12¼	85⅛
Atl R	90	1 3-16	4½	6¾	85⅛
Atl R	100	5-16	1 11-16	3½	85⅛
Avon	30	11⅛	11¾	b	40¾
Avon	35	6	8	a	40¾
Avon	40	2¼	4⅜	5⅜	40¾
Avon	45	⅜	2 7-16	3⅜	40¾
Avon	50	⅛	b	b	40¾
Beth S	30	a	14	b	44
Beth S	35	8⅞	9¼	a	44
Beth S	40	4⅛	5⅜	6⅜	44
Beth S	45	1 3-16	3	4⅛	44
Beth S	50	b	1½	2⅜	44
Bruns	10	5½	5⅞	6¼	15⅜
Bruns	15	15-16	1¾	2¼	15⅜
Citicp	25	9½	a	b	34¼
Citicp	30	4⅜	5½	6¾	34¼
Citicp	35	1⅛	2⅜	3¼	34¼
Citicp	40	⅛	b	b	34¼
Delta	30	13¼	a	b	43
Delta	35	8⅛	a	9	43
Delta	40	3⅛	4¾	5⅞	43
Delta	45	b	2¼	3¼	43
Dow Ch	90	15¼	15¾	b	104
Dow Ch	100	6¼	9½	13½	104
Dow Ch	110	1⅜	5¼	7⅞	104
Eas Kd	90	23	25	b	111⅜
Eas Kd	100	12¾	17½	21¼	111⅜
Eas Kd	110	5	10¼	13¾	111⅜
Eas Kd	120	1 3-16	5⅜	8¾	111⅜
Exxon	80	9½	10¼	b	88¾
Exxon	90	1⅜	4½	6¼	88¾
Exxon	100	3-16	1 7-16	2½	88¾
F N M	10	5½	b	b	15¼
F N M	15	¾	1 9-16	2 1-16	15¼
F N M	20	1-16	⅜	11-16	15¼
Ford	40	16	16½	0 b	55⅞
Ford	45	11⅜	12¼	13	55⅞
Ford	50	6¼	8⅛	9½	55⅞
Ford	60	b	2 11-16	4⅛	55⅞
G M	45	23¾	b	b	68¾
G M	50	19	19¼	b	68¾
G M	60	8¾	10¼	11⅜	68¾
G M	70	b	4⅛	5⅜	68¾
Gen El	45	6⅞	8¼	b	51½
Gen El	50	2 11-16	4¾	6¼	51½
Gen El	60	3-16	1 3-16	2¼	51½
Glf Wn	18⅛	7	7⅞	b	25
Glf Wn	20	5	6	6⅜	25
Glf Wn	22¾	2½	3⅜	b	25
Glf Wn	25	1	2 5-16	3	25
Gt Wst	10	6⅜	6⅞	b	16⅞
Gt Wst	15	2 1-16	3	3¾	16⅞
Gt Wst	20	⅛	⅞	1½	16⅞
Halbtn	140	7	13⅜	19¼	143⅞
Halbtn	150	2¾	8¾	13	143⅞
Halbtn	160	⅜	5½	9½	143⅞
Halbtn	170	¼	2⅜	5	143⅞
Halbtn	180	1-16	b	b	143⅞
Halbtn	130	b	19½	a	143⅞
Homstk	30	14⅛	14⅜	15¼	43¼
Homstk	35	8⅞	9¾	11¼	43¼
Homstk	40	4¼	6½	7⅜	43¼
Homstk	45	1¼	3⅜	4¾	43¼
Homstk	50	¼	b	b	43¼
I B M	180	79¼	b	b	258
I B M	200	59⅞	64¼	b	258
I B M	220	39⅞	47	50⅜	258
I B M	240	21	28½	36	258
I B M	260	6⅜	15⅜	21⅜	258
I N A	40	⅜	1 11-16	2⅜	36⅞
I T T	20	7⅞	8½	9	27¾
I T T	25	3	4	5	27¾
I T T	30	7-16	1¾	2 9-16	27¾
In Har	25	2	3⅛	3⅞	26½
In Har	30	¼	1⅛	1 13-16	26½
In Min	35	4¾	6⅛	7⅛	39
In Min	40	1¼	3⅛	4⅛	39
In Min	45	¼	1 7-16	b	39
In Pap	60	13	14¼	15¼	73
In Pap	70	5½	7⅞	9½	73
In Pap	80	⅜	3	5	73
John J	80	6¼	7⅞	10¼	85⅜
John J	90	15-16	3⅜	a	85⅜

Option	Prix	Oct.	Jan.	Avril	Ferm.
John J	100	⅛	1⅛	2½	85⅜
Kenn C	25	a	10⅜	b	35⅜
Kenn C	30	5¾	6¾	7½	35⅜
Kenn C	35	1¾	3⅜	4½	35⅜
Kenn C	40	⅜	b	b	35⅜
Kerr M	70	2	5⅜	7	67⅞
Kerr M	80	3-16	1¾	3⅛	67⅞
Kerr M	90	a	6⅜	b	67⅞
Kerr M	60	b	11	12¼	67⅞
Kresge	30	8	9	a	38⅛
Kresge	35	3⅜	5⅛	6¼	38⅛
Kresge	40	b	2⅜	3⅛	38⅛
Loews	20	9¾	10¼	a	30
Loews	25	5¼	6⅜	7¼	30
Loews	30	1 9-16	3	3⅞	30
M M M	50	11⅞	a	14	61¾
M M M	60	3¼	5½	6¾	61¾
Mc Don	45	16½	b	b	60⅜
Mc Don	50	10⅞	12⅛	b	60⅜
Mc Don	60	2¾	5⅜	7½	60⅜
Mc Don	70	b	2⅛	3⅜	603
Merck	60	10¾	11¾	12¾	69¾
Merck	70	2⅜	5⅜	7⅛	69¾
Merck	80	⅛	2	3¼	69¾
Monsan	70	20½	a	b	89½
Monsan	80	11	12½	14½	89½
Monsan	90	3	6¼	9⅜	89½
Monsan	100	⅜	3¼	5	89½
Nw Air	15	13⅜	b	b	28½
Nw Air	20	9	9½	b	28½
Nw Air	25	4⅛	5⅛	6¼	28½
Nw Air	30	13-16	2 9-16	3¾	28½
Nw Air	35	b	1	2	28½
Pennz	20	8¼	8⅜	9	28⅜
Pennz	25	3	3¾	4¾	28⅜
Pennz	30	b	1½	2⅜	28⅜
Polar	30	9¼	11	11⅛	39⅛
Polar	35	5¼	6⅞	8⅜	39⅛
Polar	40	1¾	4¼	5⅜	39⅛
R C A	15	12⅞	a	b	27¾
R C A	20	7¾	8	8½	27¾
R C A	25	3	3¾	4⅜	27¾
R C A	30	b	1½	2⅜	27¾
Sears	60	14¼	15¾	16½	73⅜
Sears	70	5⅛	8⅛	10	73⅜
Sears	80	11-16	3½	4¾	73⅜
Sperry	35	11¼	12	b	45¾
Sperry	40	6	8¼	a	45¾
Sperry	45	2⅛	4⅜	5¾	45¾
Sperry	50	b	2 3-16	3⅜	45¾
Syntex	30	1¾	3⅞	5	30
Syntex	35	½	1⅞	3⅛	30
Syntex	40	⅛	b	b	30
Tesoro	10	5½	a	b	15⅜
Tesoro	15	15-16	1 13-16	2⅜	15⅜
Tesoro	20	⅛	½	15-16	15⅜
Tex In	80	37⅜	b	b	118¼
Tex In	90	29½	30	b	118¼
Tex In	100	18	20⅜	a	118¼
Tex In	110	9¾	12⅞	16½	118¼
Tex In	120	3⅛	8¾	11⅞	118¼
Upjohn	30	10	b	b	39⅜
Upjohn	35	5⅜	7¼	b	39⅜
Upjohn	40	1 15-16	4⅛	5½	39⅜
Upjohn	45	7-16	2⅛	3½	39⅜
Upjohn	50	1-16	1	2	39⅜
Weyerh	35	10¼	11	b	44¾
Weyerh	40	5½	6¾	7¾	44¾
Weyerh	45	1⅜	3½	4¾	44¾
Xerox	45	17	17½	b	61
Xerox	50	12	14	16	61
Xerox	60	3¾	7¼	9¾	61
Xerox	70	⅜	3⅛	4¾	61
		-May-	-Aug-	-Nov-	
A E P	14¾	6⅛	6¼	b	21
A E P	19¾	1½	1 13-16	b	21
A E P	24¾	a	0¼	b	21
A E P	20	b	b	1⅞	21
A E P	25	b	b	⅜	21
A M P	25	7	a	b	31½
A M P	30	3¼	a	a	31½
A M P	35	½	2	a	31½
Am Hos	3	5	a	b	34⅜
Am Hos	35	1¾	3	3⅜	34⅜
Am Hos	40	½	1½	a	34⅜
Baxter	35	6¾	a	b	40¾
Baxter	40	3½	4⅞	a	40¾
Baxter	45	1½	2⅞	a	40¾
Blk Dk	20	4½	a	b	23½
Blk Dk	25	1	2	2⅞	23½
Blk Dk	30	3-16	13-16	1 3-16	23½
Boeing	25	2⅜	3½	4½	25⅜

Option	Prix	Oct.	Jan.	Avril	Ferm.
Boeing	30	9-16	1½	2	25⅜
Bois C	25	4⅜	a	6½	28
Bois C	30	1¼	3	3⅜	28
C B S	40	15¼	a	b	53⅜
C B S	45	10⅜	a	b	53⅜
C B S	50	5⅜	7	a	53⅜
C B S	60	⅞	3⅛	a	53⅜
C Data	15	9¼	a	b	23⅜
C Data	20	4⅜	5⅜	b	23⅜
C Data	25	1 11-16	2⅞	4	23⅜
C Data	30	½	1 7-16	2⅜	23⅜
Cmw Ed	30	7-16	15-16	1¼	28⅜
Cmw Ed	35	1-16	a	b	28⅜
Coke	70	17¼	b	b	86
Coke	80	9	11¾	a	86
Coke	90	3½	6¼	8¼	86
Coke	100	1 3-16	a	b	86
Colgat	25	3	4⅜	a	27¾
Colgat	30	⅞	1 13-16	2 13-16	27¾
Gen Fd	25	4¾	5⅜	a	29⅛
Gen Fd	30	1¼	2¼	2⅞	29⅛
Gn Dyn	35	14½	15⅛	b	49
Gn Dyn	40	9½	a	a	49
Gn Dyn	45	5⅛	7½	9⅛	49
Gn Dyn	50	2½	4½	6¼	49
H Inns	15	2¾	3⅜	3⅞	16¾
H Inns	20	⅜	1 7-16	1 15-16	16¾
Hewlet	90	19	a	b	105⅝
Hewlet	100	11¼	a	b	105⅝
Hewlet	110	4¾	a	a	105⅝
Hewlet	120	1⅞	4½	a	105⅝
Honwll	25	25⅜	b	b	48¾
Honwll	30	20⅜	a	b	48¾
Honwll	35	14⅜	17⅛	b	48¾
Honwll	40	10¼	11½	b	48¾
Honwll	45	6½	8¾	b	48¾
Honwll	50	3½	5⅜	7⅛	48¾
Honwll	60	1 1-16	2⅜	4⅛	48¾
In Flv	25	1⅞	3½	4⅛	25½
In Flv	30	½	1 13-16	a	25½
J Manv	20	10⅜	10½	b	30⅜
J Manv	25	5⅜	6⅜	a	30⅜
J Manv	30	1 15-16	3¼	4	30⅜
J Walt	35	8½	a	b	42¾
J Walt	40	4¼	5⅞	6⅜	42¾
J Walt	45	1⅜	3⅜	4¼	42¾
Mobil	45	9⅞	10⅛	b	54⅞
Mobil	50	5⅛	6¼	7½	54⅞
Mobil	55	2¼	3½	b	54⅞
Mobil	60	⅜	1½	2 7-16	54⅞
N Semi	35	15⅜	a	b	48⅜
N Semi	40	9⅞	12	b	48⅜
N Semi	45	6⅛	8¾	10¼	48⅜
N Semi	50	3⅜	6	8	48⅜
N Semi	60	1	2⅞	4⅛	48⅜
Occi	15	1 3-16	1⅞	2⅜	15
Occi	20	5-16	⅜	1	15
Raythn	45	5⅞	7½	a	48⅜
Raythn	50	2⅞	4⅞	a	48⅜
Raythn	60	½	2	2¾	48⅜
Rynlds	60	5⅜	a	a	63½
Rynlds	70	⅞	a	a	63½
Skylin	15	6½	7⅜	b	20¾
Skylin	20	2⅜	3¼	4⅜	20¾
Skylin	25	13-16	1¾	2⅜	20¾
Slumb	60	14	a	b	71½
Slumb	70	5¾	8	a	71½
Slumb	80	1½	3½	a	71½
Southn	10	4½	a	a	14½
Southn	15	½	⅜	1	14½
St Ind	40	5¾	6¾	7½	44⅞
St Ind	45	1 15-16	3½	4⅜	44⅞
St Ind	50	½	b	b	44⅞
Tx Glf	30	4¾	6⅛	a	34⅞
Tx Glf	35	1¾	2 15-16	3⅞	34⅞
U A L	15	8¼	b	b	23¼
U A L	20	4⅜	b	b	23¼
U A L	25	1 7-16	2¾	3⅜	23¼
U A L	30	½	1¼	1⅞	23¼
U Tech	50	9	103	a	57⅜
U Tech	55	5½	a	a	57⅜
U Tech	60	2¾	4⅜	6	57⅜
Utah	40	15¼	16	b	54¼
Utah	45	10½	12½	b	54¼
Utah	50	6¼	8½	9¾	54¼
Utah	60	2	3¾	b	54¼
Willms	20	6½	a	b	25¾
Willms	25	2 9-16	⅜	4½	25¾
Willms	30	11-16	1½	2⅜	25¾
Willms	35	¼	b	b	25¾

Total volume 69,894 Open Interest 1254,682
a—Not traded. b—None offered.

TÉLÉPHOTO UPI

COMME DANS UNE BOULE DE CRISTAL

"Vous aurez un brillant avenir", pourrait dire Gladys Lingfelter alors qu'elle semble percer les secrets d'une boule de cristal. En fait, elle se prépare à retirer de son bec une ampoule à réflecteur de vapeur de mercure d'une puissance de 1,000 watts à l'usine de la société Westinghouse, à Bath, New York. Chaque ampoule est ainsi vérifiée avant l'empaquetage. Westinghouse fabrique plus de 140 types d'ampoules électriques dans cette seule usine.

les capitaux

Les exportations d'acier grimperont dès le 2e semestre

Une liquidation des inventaires, conjuguée à une croissance modérée de l'économie canadienne et de bonnes occasions d'exportations aux Etats-Unis, devraient entraîner une hausse importante des expéditions d'acier durant le dernier semestre de 1976 et en 1977.

La firme de courtage Baker Weeks of Canada anticipe une augmentation des expéditions de 8 à 9 pour cent cette année, et de 6 à 7 pour cent l'année prochaine. Ce contexte favorable, joint à des augmentations de prix de 7 pour cent par année, pourrait provoquer une hausse des profits par action de l'ordre de 15 à 20 pour cent chez Stelco et Dofasco dès cette année, et une nouvelle augmentation de 20 à 25 pour cent en 1977. Quant à l'autre grand producteur canadien, Algoma, ses profits ne rejoindront le niveau de ceux de l'industrie qu'en 1977.

Selon Baker Weeks, les mesures de contrôle des prix et des salaires auront une influence négative sur la consommation d'acier en 1976, et cet impact se fera particulièrement sentir dans les dépenses d'immobilisations. "Nous prévoyons une croissance du Produit national brut (PNB) de 4 pour cent cette année, et les secteurs qui démontreront le plus de vitalité seront l'habitation, les dépenses de consommation et les exportations. Nous n'anticipons pas que les immobilisations seront fortes, de sorte que la consommation d'acier en 1976 ne s'accroîtra que de 1 à 2 pour cent."

Par contre, dans la deuxième partie de l'année, la reprise économique et des exportations plus importantes feront possiblement grimper le taux de la consommation apparente à 10 pour cent sur une base annuelle.

L'industrie canadienne en bonne posture

Les spécialistes de Baker Weeks estiment, par ailleurs, compte tenu de la structure de prix plus basse du métal canadien, que les hausses de prix à l'étranger renforceront la position concurrentielle de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux. Ils prévoient que les Etats-Unis seront une cible pour les produits canadiens vers la fin de 1976.

"Malgré les hausses de prix de la fin de 1975 et les augmentations sélectives qui s'amèneront ce printemps, la liste de prix canadienne est toujours plus favorable que celle des producteurs américains et ce, pour la plus grande partie des produits. Jusqu'à présent, nos produits n'étaient pas spécialement attrayants à cause des réductions effectuées sur le marché américain. Toutefois, ces réductions seront moins importantes, et les hausses de prix qui seront vraisemblablement décrétées au cours du deuxième semestre ouvriront la porte aux exportations canadiennes."

Pour 1977, les projections de la firme torontoise font état d'une croissance de l'économie canadienne de 5 pour cent, et d'un accroissement de la consommation réelle d'acier de 3 à 4 pour cent.

Les experts n'osent pas prévoir l'impact qu'auront les mesures de contrôle en 1977. C'est qu'ils ne croient pas qu'il soit possible de se livrer à une telle évaluation avant six ou même neuf mois.

Profits

Les profits ne seront pas très bons chez Algoma avant le troisième trimestre, mais la situation devrait par la suite s'améliorer.

En tenant compte d'une hausse des profits de 15 pour cent dans sa filiale Dominion Bridge, les profits par action devraient atteindre $3.55, une augmentation de 11 pour cent par rapport à 1975. En 1977, on prévoit un accroissement des profits de 32 pour cent, ou $4.70 par action.

Chez Stelco, les prévisions de profits sont de $4.25 par action, soit une hausse de 15 à 20 pour cent. La tendance devrait se poursuivre en 1977 et permettre des profits records de $5 et plus par action.

La croissance des ventes de la compagnie sera probablement de 15 pour cent par année en 1976 et en 1977.

Enfin, en ce qui a trait à Dofasco, Baker Weeks prévoit qu'au cours du premier semestre la compagnie affichera une performance nettement supérieure à celle de ses concurrents. Par la suite, Stelco et Algoma se rapprocheront.

Les prévisions de profits pour Dofasco indiquent un bénéfice de $4 par action en 1976, une hausse de 16 pour cent par rapport à 1975. Pour 1977, on prévoit un accroissement des profits encore plus important (25 pour cent), soit d'environ $5 par action.

Les gouvernements européens réagissent pour éviter la désintégration du serpent

par Reuter

Londres — Les gouvernements européens ont livré bataille à l'hydre de la spéculation, hier, sur les marchés des changes, et certains indices signalent un début de renversement de la vapeur. Outre de vigoureuses interventions des banques centrales, on a fait appel à une panoplie de mesures, dont le relèvement du taux d'escompte et les restrictions aux mouvements des devises.

L'Italie, dont la monnaie a plongé plus que toute autre devise européenne, a pris les décisions les plus draconiennes et les plus pénibles pour ses citoyens.

A Milan, la lire a réagi favorablement. Elle a été cotée officiellement à 875 pour un dollar, alors qu'elle était tombée au taux de 888 la veille.

Le taux d'escompte italien a été relevé de quatre points, passant de huit à 12 pour cent, ce qui représente une hausse sans précédent. Le loyer de l'argent a ainsi doublé en l'espace d'un mois et demi.

Hausses fiscales

De plus, le gouvernement italien a décrété d'importantes hausses fiscales et pris des mesures boursières visant à décourager les spéculateurs qui jouent sur une nouvelle baisse de la lire. La Belgique et le Danemark — deux autres pays dont les monnaies sont en difficulté — ont relevé mercredi leurs taux d'escompte d'un point.

La Belgique, qui a pour sa part fait passer son taux d'escompte de six à sept pour cent, est revenue à la charge hier, notamment en obligeant les banques à déposer un pourcentage fixe — qui sera précisé lundi — de leurs capitaux nouveaux sous la forme d'actions de l'Etat.

Le franc belge n'en est pas moins demeuré collé à son cours plancher au sein du "serpent européen" sur le marché de Bruxelles. Les cambistes ont toutefois noté une diminution des pressions qui s'exerçaient sur lui.

A Francfort, on a noté une amélioration marginale de la cote, en début d'après-midi à 16.471 marks pour 100 FB contre 6.470, cours plancher, des trois jours précédents.

Achats allemands

La Banque centrale ouest-allemande n'a pas eu à intervenir au fixing alors qu'elle avait annoncé un achat total de 723 millions de FB dans les trois premiers jours de la semaine. Elle a procédé de plus à des achats bien plus importants dans le cadre des transactions normales, et on pense qu'elle a acheté des francs belges de cette manière durant la matinée.

Toujours à Francfort, le florin néerlandais, autre monnaie en difficulté dans le serpent européen, a grimpé à 94.15 marks pour 100 florins. Au fixing, la banque fédérale avait, il est vrai, acheté des florins pour faire décoller la devise néerlandaise de son cours plancher de 93.835.

La couronne suédoise est demeurée toute la journée au-dessus de son cours plancher contrairement à la couronne danoise qui n'a pu en décoller, et en faveur de laquelle la banque fédérale a dû intervenir au fixing.

A Paris, le franc français s'est affaibli, passant de 4.6850 francs pour un dollar la veille au soir à 4.7150 hier, mais les transactions en francs ont été réduites.

Il en a résulté que le système de flottement conjoint européen, qui était la veille au bord de la désintégration, est demeuré toute la journée l'objet de vives tensions.

Le ministre français des Finances, M. Jean-Pierre Fourcade, qui était l'hôte d'un déjeuner de la presse, a estimé cependant que le "serpent" survivrait à la crise. Il a souhaité que le système régissant le flottement conjoint, abandonné lundi par son pays, soit assoupli et que la solidarité entre les participants soit accrue. Un porte-parole de l'Elysée avait auparavant justifié la décision française par les "vifs remous qui ébranlent les marchés des changes".

Quant au deutschmark, l'un des pôles, avec le franc suisse, de la spéculation qui table sur la réévaluation, il semble que les démentis énergiques et l'attitude résolue des autorités de Bonn commencent à faire sentir leurs effets. On a pu le voir en ce qui concerne le franc belge et le florin.

à lire

BAKER WEEKS & CO.
(Montréal)
- Perspectives aériennes, 16 mars 1976
- Industrie de l'acier canadien, mars 1976

COCHRAN MURRAY & WISENER
(Montréal)
- Revue bi-mensuelle, mars-avril 1976

DOMINION SECURITIES HARRIS
(Montréal)
- Stratégies de mise en marché, mars 1976
- Dominco Ltd.
- Dominion Textiles Ltd.
- Inventaire des magasins à rayons
- L'industrie du commerce de détail, 11 mars 1976
- British Columbia Forest Products Ltd.
- Doman Industries Ltd., 15 mars 1976

GORDON SECURITIES LTD.
(Montréal)
- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Rapport sur le forage
- McIntyre Mines Ltd.
- Moore Corporation
- Banque Toronto-Dominion, 15 mars 1976

WOOD GUNDY
(Montréal)
- Les prix des produits pharmaceutiques continuent à monter, février 1976
- Indice de la confiance des consommateurs du "Conference Board", 12 mars 1976
- Crush International Limited, 15 mars 1976

FINANCIAL COUNSEL
(Montréal)
- Reprise de la production de l'acier en février, 18 mars 1976

NOTE
Ces études sont publiées en anglais; elles sont disponibles pour les clients des maisons de courtage.

rapports financiers express

Compagnies	Profits (pertes) ($000) COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION	Revenus bruts ($000) COURANT	L'AN DERNIER	VARIATION
SKLAR MANUFACTURING (meuble) Whitby, Ont. année 31 déc.	(2,800)	385 0.16	%	41,100	43,400	–5%
BROWN CO. (prod. forestier) Pasadena, Cal. 1er trim. 29 fév.	1,941 0.29	1,495 0.22	+29%	100,600	91,300	+10%
SONY CORP. (électronique) Tokyo 1er trim. 31 janv.	23,700 0.11	20,084 0.09	+18%	381,000	343,200	+11%
SEARS ROEBUCK & CO. (commerce de détail) Chic. Ill. année 31 janv.	522,600 3.31	496,000 3.15	+5%	13,640,000	13,100,000	+4%
THOMSON NEWSPAPER (publication) Tor., Ont. année 31 déc.	35,200 0.70	29,700 0.59	+18%	199,300	175,400	+13%
BRITISH PETROLEUM GROUP LTD. (pétrole) Londres année 31 déc.	338,000	985,000	–65%			%
DATALINE SYSTEMS (électronique) Tor., Ont. année 31 déc.	199 0.50	155 0.38	+28%	4,000	3,400	+17%

la presse

VENDREDI 19 MARS 1976

petites annonces
faites porter à votre compte
vous n'avez qu'à donner votre numéro de carte CHARGEX en commandant votre annonce
CHARGEX

le monde

D

en bref

DEUX "MIRAGE III E" de la base aérienne de Luxeil sont portés disparus depuis la fin de la matinée. Selon un communiqué, les deux avions avaient décollé vers 10h40 de la base pour une mission d'entraînement à basse altitude. En fin de matinée ils n'étaient pas rentrés et l'important dispositif de recherches mis en place n'a pas encore permis de les retrouver. Le mauvais temps gêne considérablement les hélicoptères qui essaient de localiser les deux avions.

●

LE PRESIDENT Gerald Ford s'est associé jeudi au premier ministre irlandais M. Wililam Cosgrave, en visite officielle à Washington, pour demander aux Américains d'origine irlandaise de cesser leurs envois d'armes et d'argent à l'Armée républicaine irlandaise (IRA). C'est la première fois que le chef de la Maison-Blanche condamne ouvertement ce que le communiqué commun appelle "des activités illégales de soutien à la violence en Irlande". M. Cosgrave n'avait pas caché qu'il espérait bien convaincre les autorités américaines de s'opposer aux activités des partisans de l'IRA aux Etats-Unis.

●

LES AUTORITES catholiques ont accusé, hier, le gouvernement philippin de chercher à intimider les missionnaires étrangers en réduisant la durée de leurs visas et en réclamant d'eux des renseignements sur les activités politiques de leurs communautés. Deux prêtres italiens, accusés de soutenir des travailleurs engagés dans des grèves sauvages, ont été expulsés le 24 janvier, dans le cadre d'un décret présidentiel interdisant toute immixtion étrangère dans les activités syndicales.

●

POUR LA PREMIERE fois en 26 ans d'existence de l'OTAN les fonctionnaires civils du siège de l'Alliance atlantique ont observé hier une grève d'une journée à l'appui de demandes d'augmentation de leurs traitements. Ceux-ci, estiment-ils, ne tiennent plus compte de la forte augmentation du coût de la vie, a déclaré le porte-parole de l'OTAN. Ils demandent qu'ils soient fixés en fonction de l'indice du coût de la vie dont tiennent compte la plupart des organisations internationales. Environ 1,200 civils sont employés au quartier-général de l'OTAN. Dans ce chiffre sont compris le secrétaire-général, M. Joseph Luns, et les cadres supérieurs qui n'observent pas la grève.

●

GRIS-GRIS et amulettes en tous genres, fétiches à plumes ou à poils, en cuir, en tissu ou en bois figurent parmi "les armes et munitions" utilisées, selon la version officielle, lors de la tentative de coup d'Etat de lundi au Niger et qui sont en montre depuis mercredi à la Maison des jeunes et de la culture de Niamey. L'exposition comprend également des mitrailleuses belges, des pistolets égyptiens, des pistolets-mitrailleurs israéliens et français, quelque 200 grenades et plusieurs caisses de munitions.

●

MANEELA ARYSA, une jeune Laotienne de 18 ans libérée contre la somme de $50 d'une maison close en Thaïlande, s'est envolée hier en compagnie de 250 réfugiés cambodgiens, 250 laotiens et 80 vietnamiens à destination de l'Australie où elle commencera une nouvelle vie. La libération de Maneela a été obtenue grâce à l'intervention d'un représentant australien et à la générosité du personnel de l'ambassade d'Australie à Bangkok: arrivée du Laos sans le sou, elle avait emprunté de l'argent au propriétaire d'un maison close de Bangkok et celui-ci réclamait $50 avant de la libérer.

●

UNE VERITABLE épidémie s'est abattue sur le canal de Panama dont les employés se font porter malades de plus en plus nombreux pour protester contre des menaces de licenciement et de blocage de certaines catégories de salaires, ainsi que contre l'ouverture projetée de négociations pour le transfert des installations du canal au Panama. La capacité du canal s'est trouvée réduite de moitié environ par ces "grèves sauvages" et plus d'une centaine de navires attendent actuellement de passer.

●

LES ETATS-UNIS et l'Union soviétique sont sur le point de conclure un accord par lequel ils s'engagent à imposer certaines limites à leurs explosions nucléaires à des fins pacifiques, écrivait hier le New York Times. Dans un article daté de Washington, il indique qu'un accord de principe est intervenu sur la question des inspections sur le terrain et que de nombreux problèmes techniques ont été réglés. Mais il reste aux deux pays à se mettre d'accord sur un certain nombre de problèmes-clés, notamment celui de la durée du traité et celui du nombre d'explosions qui seraient autorisées de part et d'autre.

L'ingérence américaine pertube les milieux politiques français

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

PARIS — Un déjeuner offert hier par l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. Kenneth Rush, à une délégation du Parti socialiste français conduite par le premier secrétaire François Mitterrand, a soulevé un tollé immédiat contre "les interventions déplacées des Etats-Unis dans la politique intérieure de la France" en plus de perturber les milieux politiques français.

"Certains dirigeants américains, et en particulier le président des Etats-Unis, ont fait des déclarations parfaitement déplacées sur la vie politique intérieure de la France et nous avons eu l'occasion de le relever et de condamner ce type d'ingérence", a déclaré M. Mitterrand aux journalistes dès sa sortie de la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis.

Le premier secrétaire du PSF, qui s'est entretenu pendant deux heures et demie avec M. Kenneth Rush, a réitéré la position de son parti à la suite des déclarations du général Haig, du secrétaire d'Etat Kissinger et du président Ford lui-même.

"Il me semble que le gouvernement français n'est pas parvenu à régler ce problème", a-t-il dit.

A la question de savoir si les Américains sont inquiets devant la perspective de l'arrivée au pouvoir des Communistes en Europe, M. Mitterrand a répondu: "Les dirigeants étrangers, y compris les dirigeants américains, se rendent compte de plus en plus que l'hypothèse d'un gouvernement de la gauche unie est de plus en plus vraisemblable.

"Quant au fond du problème, je pense que charbonnier est maître chez soi. La France doit conduire elle-même sa propre politique. Je l'ai dit aux Américains comme aux autres, et je souhaiterais que le gouvernement s'inspirât davantage de cette règle d'or", a-t-il ajouté.

photo C.S.M.

Kenneth RUSH
... geste déplacé ?

Cependant, cette rencontre provoquait sans tarder la déclaration suivante de la part du premier ministre français Jacques Chirac:

"J'ai appris que M. François Mitterrand et une délégation du Parti socialiste venaient déjeuner rue du Faubourg-Saint-Honoré, non pas à l'Elysée, mais à l'ambassade des Etats-Unis. A vrai dire, venant quelques jours après des déclarations qui représentaient une intervention déplacée dans la politique intérieure de notre pays et qui ont été faites par les autorités américaines, je ne vous cache pas que je trouve assez choquant qu'une délégation du PS se rende à l'ambassade des Etats-Unis. Cela me paraît choquant au regard de la dignité qui doit être celle des hommes politiques français."

Réponse de Mitterrand

La réaction de M. Mitterrand a été immédiate: "M. Chirac perd la tête, a-t-il dit. Les résultats des élections cantonales l'ont visiblement égaré. J'ai répondu à l'invitation de l'ambassadeur des Etats-Unis comme il m'est arrivé de répondre dans le passé à l'invitation de l'ambassadeur de l'URSS, de la Roumanie, de Cuba ou même, cette semaine, de l'ambassadeur du Sénégal.

"Enfin, a ajouté M. Mitterrand, le Parti socialiste accorde trop peu de crédit à la dignité de M. Chirac pour se sentir offensé par des propos qui sont seulement coléreux et vulgaires."

A Washington, on apprend de bonne source que le secrétariat d'Etat américain n'a pas l'intention de réagir aux déclarations de MM. Mitterrand et Chirac. On fait remarquer dans les milieux proches de l'administration que le gouvernement français n'a fait aucune communication officielle à Washington pour exprimer son mécontentement au sujet des déclarations américaines.

Le 11 mars à Boston, Henry Kissinger avait affirmé que des gouvernements d'Europe occidentale dans lesquels les communistes joueraient un rôle dominant tendraient, au minimum, à orienter la politique de leurs pays vers le non-alignement.

Le lendemain, le président Ford affirmait à Chicago que l'Alliance atlantique serait affaiblie en cas d'entrée de communistes au gouvernement en France et en Italie.

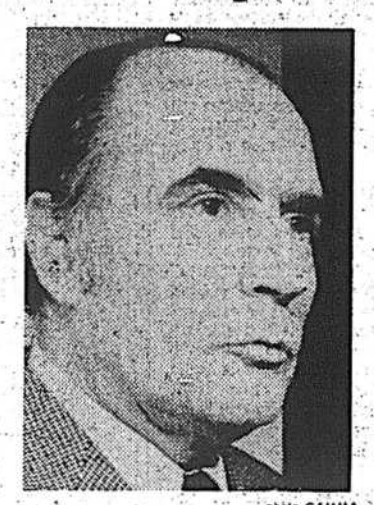

photo GAMMA

François MITTERRAND
... maître chez soi

Jacques CHIRAC
... c'est choquant

téléphoto PA

Un milicien musulman masqué et bien armé monte la garde devant le Parlement libanais à Beyrouth.

Italie: la démocratie chrétienne refuse de s'allier aux communistes

ROME (Reuter) — Il n'est pas question pour le parti démocrate chrétien de former une alliance gouvernementale avec les communistes, a déclaré hier M. Benigno Zaccagnini, secrétaire-général de ce parti, en présentant un rapport de trente pages au premier jour des assises annuelles démocrates-chrétiennes.

Parlant à plus de 700 délégués réunis pour cinq jours à Rome, M. Zaccagnini a soutenu que le "compromis historique", ou alliance gouvernementale proposée de longue date par les communistes, entrainerait la création d'un "appareil hégémonique", ou "bloc de puissance" susceptible de détruire le pluralisme politique.

Mais, a-t-il ajouté, "il est difficile d'imaginer que dans une démocratie moderne une opposition responsable puisse refuser d'apporter une contribution positive pour triompher de difficultés aussi graves que celles que nous traversons..."

Une telle contribution, a-t-il ajouté, "devrait être plus fréquente et en rapport avec la gravité des situations auxquelles notre système est confronté".

M. Zaccagnini a néanmoins fait un pas dans la direction d'un pacte d'urgence, proposé depuis peu, en vertu duquel les partis, y compris le parti communiste, procéderaient à des consultations préalables à toute décision au sujet de problèmes économiques critiques.

"Nous progressons essentiellement vers une méthode allant au-delà de formules gouvernementales toutes faites... Une méthode ouverte à de nouvelles perspectives de solidarité et d'unité politique au moyen du débat et de la comparaison", a-t-il dit.

Le congrès s'est ouvert quelques heures seulement après que le premier ministre Aldo Moro eut annoncé de strictes mesures d'austérité en vue d'enrayer la chute de la lire et de relever l'économie.

Avant d'annoncer ce plan, il avait consulté les leaders des principaux partis italiens et avait notamment conféré pendant une heure et demie avec le chef du parti communiste, M. Enrico Berlinguer.

S'adressant à un parti luttant virtuellement pour sa survie après un règne ininterrompu de trente ans, M. Zaccagnini a déclaré qu'à court et moyen terme, un gouvernement reposant sur une alliance entre les démocrates chrétiens et les socialistes constituait la seule voie politique praticable.

M. Zaccagnini a déclaré aux socialistes, qui n'entendent pas réintégrer le gouvernement aux côtés des démocrates chrétiens sous la présente législature, qu'ils risquaient de tomber sous une "véritable domination communiste" s'ils s'obstinaient à se dissocier des démocrates chrétiens.

Isolé politiquement, secoué par des revers électoraux et affecté par une succession de scandales pour corruption, le parti démocrate chrétien doit trouver le moyen de se regénérer, a ajouté M. Zaccagnini.

Evoquant la corruption, il a déclaré que "le comportement moral des responsables politiques du parti devra être soumis à de strictes contrôles" et qu'il importera d'en élaguer les éléments nuisibles.

Avertissement des Etats-Unis

ROME (UPI, PA) — Alors que débutait le congrès démocrate-chrétien, l'ambassade américaine à Rome réitérait l'opposition de l'administration Ford à la participation des communistes au gouvernement italien. La déclaration ajoutait que les Etats-Unis "réexamineraient" leur aide économique à l'Italie si le parti communiste était appelé à partager le pouvoir.

Un porte-parole de l'ambassade a expliqué que cette mise au point ne faisait que réaffirmer les déclarations récentes du président Ford et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, qui ont fait des mises en garde en ce sens à leurs alliés de l'Otan. Ces avertissements visaient ouvertement l'Italie et la France.

Le Premier ministre du Liban échappe à la mort

BEYROUTH (Reuter, UPI, AFP AP) — Le Premier ministre du Liban, M. Rachid Karamé, a échappé à un attentat, ce matin, à l'aéroport de Beyrouth. Deux roquettes ont été tirées sur l'avion syrien qui devait le conduire à Damas, en même temps que deux autres leaders musulmans.

Une roquette a explosé à une quinzaine de mètres du triréacteur syrien du type Yak-40 cependant que la deuxième a touché l'arrière de l'avion. M. Karamé ainsi que l'ancien Premier ministre, Sab Salam, et le président de la Chambre, Kamal Assad, n'ont pas été blessés. Le pilote et les autres passagers de l'avion sont sortis indemnes et ont pu se réfugier dans les bâtiments de l'aéroport tandis que les pompiers inondaient le Yak de neige carbonique.

Les leaders musulmans avaient été invités à Damas par le président de la Syrie, le général Hafez Assad, pour poursuivre les consultations visant à trouver une solution à la crise libanaise.

Hier, c'était une délégation des Phalanges (chrétiens conservateurs et ralliés au président Frangié) qui rencontrait le président syrien Hafez Assad.

Et avant-hier, le chef de la résistance palestinienne Yasser Arafat s'était entretenu avec M. Assad... qui avait auparavant parlé au téléphone avec Soleimane Frangié lui-même.

Les positions du président syrien sont de mieux en mieux connues. Devant les Phalangistes, il s'est dit "prêt à prendre toutes les mesures pour éviter toute solution par la violence ou la force" et a souligné la nécessité de geler toutes les opérations militaires.

En pratique, les propositions syriennes reviennent à ceci: démission du président Franglié en échange d'une dissolution des groupes militaires rebelles (en particulier L'"Armée du Liban rabe" du lieutenant Al-Khatib et le "mouvement correctif" du général Al-Ahdab), et re-acceptation de l'accord sur les réformes que la Syrie avait imposées en février.

Alors que le délai d'une semaine accordé par le général Al-Ahdab pour le choix d'un nouveau chef d'Etat libanais prend fin aujourd'hui, l'officier ne semble cependant pas vouloir mettre ses menaces à exécution.

Au contraire, il déclare dans un communiqué qu'il ne voit "aucun inconvénient à ce que des mesures soient prises pas étapes pour résoudre la crise".

Tandis que la situation politique reste incertaine, les combats se poursuivent à Beyrouth. Depuis une semaine, on a enregistré au moins 200 morts et 470 blessés, dans la capitale et ses faubourgs.

Frank Church fait une entrée fracassante dans la campagne

IDAHO CITY (Reuter, AFP, UPI) — Le sénateur Frank Church a fait son entrée dans la campagne présidentielle de façon fracassante, hier, par une attaque cinglante contre le président Ford, qu'il a appelé "un dirigeant faible et apeuré".

Il est ainsi devenu le huitième candidat à briguer officiellement l'investiture du parti démocrate pour les élections présidentielles. Il a expliqué que s'il a attendu jusqu'à ce jour pour participer à la course à la Maison-Blanche, c'est parce qu'il a voulu attendre la fin des travaux de la Commission sénatoriale d'enquête sur les services de renseignement qu'il présidait. Il dirige également la sous-commission d'enquête sur les sociétés multinationales.

M. Church a pris pour symbole de sa campagne une tortue, animal qui, dans la célèbre fable de La Fontaine, part tardivement et lentement, mais arrive néanmoins le premier.

Un libéral

Dans le peloton serré des aspirants démocrates à la présidence, il figure parmi les libéraux, rivalisant ainsi avec le représentant Morris Udall, le mieux placé d'entre eux, Sargent Shriver et Fred Harris, qui ont accumulé les échecs dans les élections primaires, et le gouverneur de la Californie, Edmund Brown, qui a annoncé sa candidature la semaine dernière.

M. Church a l'intention de participer aux dernières élections primaires, en commençant au Nebraska le 11 mai.

Le sénateur de l'Idaho a choisi d'annoncer sa candidature sur la promenade devant le palais de justice de brique rouge de cette ville minière où son grand-père s'était établi durant la ruée vers l'or.

Il a publié une déclaration dans laquelle il estime que la tragédie des Etats-Unis ces dernières années vient de ce que le pays est gouverné par des hommes "motivés par la peur".

Faiblesse et peur

"C'est un leadership de la faiblesse et de la peur qui accorde un pardon total à un ancien président, quel que soit le crime dont il s'est rendu coupable à la Maison-Blanche, mais regarde ailleurs lorsque les subordonnés de celui-ci sont jugés.

"C'est un ladership de faiblesse et de peur qui insiste pour que nous imitions les Russes dans notre traitement des peuples étrangers, pour que nous adoptions leurs méthodes de corruption, de chantage, d'enlèvement et de coercition comme si elles étaient les nôtres."

Le sénateur accuse également les administrations successives de ces dernières années d'avoir ignoré les irrégularités commises par les services de renseignement.

téléphoto UPI

Frank CHURCH

le monde

la presse

VENDREDI
19 MARS 1976

téléphoto PA

Des membres d'une escouade anti-émeute de la police sud-africaine, photographiés lors des grèves violentes de février 1973, à Durban. Cette force spéciale, stationnée à Prétoria, la capitale, peut être héliportée très rapidement aux points chauds où les forces locales ont besoin de renforts.

La police sud-africaine disperse brutalement des manifestants noirs

d'après AFP, Reuter et AP

La distribution de tracts, hier à Johannesburg, appelant le peuple sud-africain à "écraser le monstre de l'apartheid" par la lutte armée a provoqué les affrontements les plus violents enregistrés depuis plusieurs mois en Afrique du Sud entre nationalistes noirs et policiers du régime raciste aidés de chiens et armés de matraques.

Les affrontements ont fait plusieurs blessés de part et d'autre, des vitres ont volé en éclats et la police a procédé à de nombreuses arrestations.

La première manifestation, qui regroupait quelque 700 personnes en majorité noires, s'est déroulée durant l'après-midi devant la Cour suprême de Johannesburg où sept Noirs subissent présentement leur procès en vertu de la loi sur le terrorisme et la répression du communisme.

Selon des témoins, la manifestation a éclaté lorsqu'un policier a arrêté un homme qui distribuait des tracts pour une réunion de prières en faveur des prisonniers politiques.

Levant le poing, les manifestants se sont mis à scander "Amandla" (Pouvoir). L'escouade anti-émeute est immédiatement intervenue avec des matraques et des chiens policiers pour disperser les manifestants qui lançaient des projectiles de toutes sortes: pierres, briques et bouteilles.

Peu après, une bombe projetant en l'air des tracts signés du mouvement nationaliste noir clandestin ANC (African National Congress) explosait devant le journal d'opposition de la ville, le Rand Daily Mail.

"Les conditions pour le développement de notre lutte de libération destinée à écraser ce monstre qu'est l'Apartheid et à gagner notre liberté sont meilleures que jamais, affirme l'ANC dans ces tracts. Chacun de nous, poursuit l'ANC, doit être un combattant de la liberté.

"Le MPLA (en Angola) et le Frélimo (au Mozambique) sont sortis victorieux parce que la population tout entière les a soutenus, poursuit l'ANC. Nous, Africains, Indiens et Métis, devons résister à la politique de Vorster (le premier ministre) qui consiste à diviser pour régner. Rejetez le tribalisme, les bantoustans, les conseils d'Indiens et toutes les inistitutions fantoches. Combattez pour une nouvelle vie", conclut l'ANC.

De nouveau la police est intervenue. Les manifestants, au nombre de plusieurs milliers, essentiellement noirs, brandissant le poing, ont réclamé en criant "One man, one vote" (un homme, une voix). Des voitures de la police ont été atteintes par des pierres et des poubelles.

Des vitres ont volé en éclats, des voitures ont été endommagées et plusieurs manifestants ont été blessés ou arrêtés. La police est parvenue à contrôler la foule après avoir fait appel à d'importants renforts, pourchassant les manifestants jusqu'à l'intérieur de la ville satellite noire de Johannesbourg, Soweto, où résident la grande majorité des travailleurs africains.

Espagne: le régime légalise les partis et augmente les salaires

MADRID (Reuter) — Le gouvernement Arias Navarro a annoncé deux mesures visant à satisfaire partiellement les revendications politiques et sociales qui secouent l'Espagne depuis deux mois:

— une hausse de 23 p. 100 du salaire minimum:

— Une modification du code pénal permettant la légalisation de tous les partis politiques sauf les communistes, les anarchistes et les séparatistes.

L'augmentation de salaire à 350 pesetas (environ $5.25 par jour) millions. Elle entrera en vigueur le premier avril, et a entre autres pour but de compenser une hausse du coût de la vie de près de 20 p. cent depuis un an et une dévaluation récente de 10 p. cent de la monnaie espagnole. Le taux de chômage est évalué actuellement à environ 3.1 p. cent en Espagne.

Quant à la modification du code pénal, elle complète le projet de loi sur les associations politiques actuellement devant les Cortès.

Les deux textes, une fois approuvés, légaliseront l'existence des groupes politiques "à l'exception de ceux dont l'objectif est la subversion violente, la destruction de l'ordre légitime ou l'implantation d'un régime totalitaire".

Cette décision est destinée à hâter les réformes démocratiques, les délais ayant menacé de diviser le cabinet et de provoquer une crise gouvernementale.

Le gouvernement a également nommé deux généraux de tendance libérale à la tête de deux importantes régions militaires, apparemment face à la fermentation qui se fait sentir dans l'armée.

Le général Jose Vega Rodiriguez a été nommé commandant de la première région militaire, autour de Madrid; le général Manuel Guiterrez Mellado prend la tête de la septième région militaire, à Valladolid.

Cependant, le général Francisco Coloma Gallegos, ancien ministre de l'Armée, de tendance droitiste, a été nommé à la tête de la région militaire Catalane, où les mouvements autonomistes se sont manifestés dernièrement avec force.

Enfin le prince Carlos-Hugo, leader en exil du mouvement carliste et prétendant à la Couronne d'Espagne, a été refoulé jeudi à l'aéroport de Madrid, où il était arrivé en provenance de Paris.

Un porte-parole du parti carliste a précisé que le prince, qui a été exilé par le général Franco il y a huit ans, avait été prié de prendre le premier avion en partance pour Paris.

Isabel Peron aurait échappé à un attentat

BUENOS AIRES (AP, AFP, UPI) — Une tentative d'assassinat contre la présidente Isabel Peron aurait été déjouée hier par la police argentine.

Des membres de la garde présidentielle ont en effet remarqué que deux individus, porteurs d'un paquet, se trouvaient près du bureau de la présidente alors que celle-ci arrivait par hélicoptère de sa résidence de Los Olivos, en banlieue de Buenos Aires.

Ces deux personnes ont pris la fuite à l'approche des policiers. Par la suite, des responsables de la sécurité ont affirmé que le paquet contenait un explosif de forte puissance.

Quatre cadavres de jeunes gens, criblés de balles, ont d'autre part été découverts à Ranelagh, à 25 milles au sud de la capitale argentine, apprend-on de sources policières.

L'une des quatre victimes a pu être identifiée comme étant Eduardo Giaccio, 28 ans, qui avait été enlevé tôt dans la matinée par un groupe d'hommes armés.

Les derniers attentats commis dans la nuit de mercredi à jeudi sur le territoire argentin ont par ailleurs fait deux morts et des dégâts importants.

A Cordoba, un agent en faction devant le domicile de l'ancien chef de la police de la province a été abattu par un groupe d'hommes en voiture.

A Tristan Suarez, un civil a été abattu par des inconnus. Son identité n'a pas été communiquée, mais a permis toutefois à la police de conclure à un attentat politique.

A Buenos-Aires même, une bombe puissante a explosé dans le local du Conseil des femmes israélites, causant des dégâts importants.

Depuis le début de l'année, la violence en Argentine a fait 137 morts, dont 25 policiers, 40 maquisards, 3 militaires, un prêtre, des ouvriers et des étudiants. Pour le seul mois de mars, on compte déjà 30 morts, dont 15 policiers.

Eviter un putsch

Par ailleurs, pour la première fois depuis plus d'un an, les dirigeants des deux principaux partis politiques argentins (les péronistes et les radicaux) ont entamé des conversations sur la nécessité d'une coopération pour éviter un coup d'Etat.

M. Ricardo Balbin, dirigeant du parti radical, a rencontré hier M. Deollindo Bittel, vice-président du parti péroniste pendant trois quarts d'heure dans l'appartement d'un ami commun.

M. Bittel tente désespérément d'éviter un coup d'Etat — pour lequel le compte à rebours aurait déjà commencé — en essayant de s'entendre avec l'opposition, ce qui, selon certains observateurs, reviendrait pratiquement à un gouvernement de coalition.

Grève des épiciers

Entretemps, la grève de 24 heures décidée pour hier par les commerçants de la région de Buenos-Aires a été largement suivie, principalement par les épiciers, boulangers, bouchers et marchands de légumes. Cette grève avait été prévue pour combattre les mesures économiques présentées par le gouvernement.

A la fin de la journée, la Confédération économique de Buenos-Aires a affirmé que ce mouvement devait faire prendre conscience au gouvernement de l'urgente nécessité de renoncer à la politique économique négative actuelle.

Les commerçants arabes font la grève générale à Jérusalem

JERUSALEM (Reuter) — Les commerçants du quartier arabe de Jérusalem ont fait hier une grève générale pour protester contre l'action d'un soldat israélien qui avait ouvert le feu mercredi au cours d'une manifestation, blessant trois jeunes Arabes, dont un est dans un état critique. Selon un porte-parole ministériel israélien, le responsable des coups de feu est recherché par les autorités.

De nouvelles manifestations ont eu lieu jeudi dans la vieille ville. En dépit de l'avertissement lancé par la police que la grève ne serait pas tolérée, les magasins ont fermé leurs portes.

Des renforts de police ont été dépêchés sur la colline du Temple pour disperser plusieurs centaines de jeunes Arabes qui s'y étaient rassemblés. Cinquante d'entre eux ont été arrêtés, portant le nombre total d'arrestations au cours de ces derniers jours à cent soixante.

Un vent de protestation souffle depuis qu'un magistrat a rendu le 29 janvier un arrêt sanctionnant le déroulement de services religieux juifs sur la colline du Temple.

Le gouvernement a opposé son véto à l'arrêt du tribunal; mais la situation a dégénéré en une levée générale de boucliers contre l'occupation israélienne.

téléphoto PA

Les manifestations arabes en Cisjordanie ont atteint leur point culminant mercredi, quand trois jeunes Arabes ont été blessés par le tir d'un soldat, tandis que leurs coréligionnaires allumaient des incendies dans les rues.

Après plusieurs jours de désordres, le calme est revenu en bonne partie aujourd'hui en Cisjordanie occupée, probablement en raison de l'arrivée sur place de plusieurs milliers de policiers et de soldats.

Le ministre de la Défense, M. Shimon Peres, a effectué ce matin une tournée des territoires occupés, en compagnie de plusieurs officiers supérieurs, et il a promis aux commerçants que le gouvernement militaire rembourserait les dommages causés à leurs magasins lors des récentes manifestations. Toutefois, malgré les demandes des militaires, la plupart des commerçants n'ont pas voulu ouvrir leurs portes aujourd'hui.

Par ailleurs, le maire de Naplouse, M. Aziz Al-Masri, qui a démissionné ainsi que cinq maires de Cirsjordanie, a annoncé que les six notables reviendraient sur leur démission seulement si les autorités israéliennes acceptaient de satisfaire les six revenidications suivantes:

1—Interdiction absolue aux Juifs de prier sur l'esplanade du Temple à Jérusalem.

2—Interdiction absolue aux soldats israéliens de pénétrer dans les écoles.

3—Interdiction de l'établissement des colonies juives sur la rive occidentale du Jourdain.

4—Levée du couvre-feu dans les villes où il existe.

5—Réouverture des écoles qui ont été fermées.

6— Fin de l'imposition de lourdes amendes aux enfants arrêtés pour attaques contre les Israéliens.

Le cheikh Ali Al-Naabari, maire de Hébron, a annoncé qu'il démissionnerait également si la situation en Cisjordanie ne se stabilisait pas rapidement.

Rhodésie: rupture des pourparlers Smith-Nkomo

SALISBURY (Reuter) — Les négociations constitutionnelles entre le Premier ministre, M. Ian Smith, et le dirigeant nationaliste Joshua Nkomo se sont achevées aujourd'hui sur un constat d'échec de part et d'autre.

Après une ultime séance entre les deux hommes et leurs délégations, qui a duré une heure, un communiqué commun a été rendu public à Salisbury, annonçant la rupture.

"Nous avons eu des discussions prolongées et un travail considérable a été fait depuis plusieurs mois.

"Nous sommes maintenant parvenus à une impasse et, par conséquent, nous rompons les pourparlers", soulignent les deux parties dans leur communiqué.

La Rhodésie est maintenant virtuellement en état de guere, souligne le Premier ministre Ian Smith dans un message au gouvernement néo-zélandais, rendu public, aujourd'hui, à Wellington.

"Il est regrettable que la Rhodésie ne soit pas laissée à elle-même pour régler ses problèmes avec les Noirs", déclare-t-il dans une lettre au Premier ministre, M. Robert Muldoon, en réponse à l'appel que ce dernier lui a lancé en faveur de la libération de l'ancien Premier ministre rhodésien, M. Garfield Todd, assigné à résidence depuis plusieurs années.

M. Smith assure que lui-même et son gouvernement ont la volonté de parvenir à un règlement constitutionnel satisfaisant. Mais il souligne que le transfert immédiat des pouvoirs à la majorité africaine n'assurerait pas la mise en place d'un gouvernement stable, créerait des conflits ethniques qui, à leur tour, constitueraient un prétexte à intervention de la part de l'Union soviétique, comme cela a été le cas en Angola.

En ce qui concerne M. Todd, citoyen néo-zélandais, le Premier ministre rhodésien précise que son cas fait l'objet d'examens périodiques de la part d'un tribunal indépendant. Si ce dernier recommandait sa libération, le gouvernement agirait en conséquence, ajoute-t-il.

Denis Healey, 6e candidat

LONDRES (AFP) — Le chancelier de l'Echiquier Denis Healey a finalement décidé hier soir d'être candidat à la succession de M. Harold Wilson à la tête du Parti travailliste et par conséquent à la direction du gouvernement britannique.

La décision de M. Healey, qui est âgé de 58 ans, porte à six le nombre des candidats en vue du premier tour de scrutin qui aura lieu jeudi prochain.

Elle a surpris les milieux politiques britanniques où l'on estimait généralement que M. Healey préférerait rester sur la touche en raison notamment de ses heurts récents et violents avec la gauche de son parti.

Un oeil au "beurre noir"

Le jeune Rouleau a succombé à un arrêt cardiaque après une opération

par Gilles NORMAND

Le coroner ad hoc Stanislas Déry, de Québec, a rendu un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle, dans le cas du jeune Robert Rouleau, 20 ans, qui a succombé à un arrêt cardiaque, le 16 décembre, quelques heures après avoir subi une intervention chirurgicale au cerveau.

Avant son opération, le jeune Rouleau avait été détenu plusieurs heures dans une cellule du poste de police 21, à Montréal, et il avait été transporté à l'hôpital Saint-Michel et de là transféré à l'hôpital Sacré-Coeur, à Cartierville, après qu'on eu réalisé qu'il était dans un coma profond.

"Il semble évident qu'on — les policiers alors de service — aurait pu prendre certaines précautions qui n'ont pas été prises, mais la preuve ne révèle pas si les résultats auraient été différents advenant qu'on aurait pris ces précautions en temps et lieu", a expliqué Me Déry, avant de rendre sa décision.

Cette enquête, qui en était à sa quatrième tranche hier, avait été ajournée, le 4 mars, sur une contradiction entre le témoignage d'une jeune femme et ceux des policiers qui ont arrêté le jeune Rouleau, vers 2 h, du matin, le 15 décembre, alors qu'il conduisait une voiture, rue Jean-Talon.

Les policiers Claude Mélançon et Réal Bouffard, qui avaient conduit Robert Rouleau au poste, avaient tous deux affirmé qu'il semblait drogué, qu'il avait toutes les misères du monde à tenir sur ses jambes et qu'il leur a fallu l'aider à marcher pour le conduire au poste. Ils disent avoir fourni le même support, vers 4 h du matin, quand ils ont réveillé le détenu dans sa cellule pour le conduire au deuxième étage du poste, soit dans les locaux occupés par les détectives. Chemin faisant, il avait fait une chute dans l'escalier, en tentant de se défaire de l'aide de ses gardiens.

Mme Josiane Beaupré-Delrez, qui accompagnait Rouleau quand il a été interpelé par la police a affirmé avoir passé plusieurs heures avec lui avant l'incident et qu'il n'avait consommé que deux petites coupes de cidre, en plus de fumer deux joints de haschisch avec trois autres personnes, la veille de son arrestation, mais qu'il n'en fut rien par la suite. En aucun moment Rouleau ne lui a paru anormal ou drogué.

Hier matin, un chimiste du laboratoire de médecine légale de la province, M. Jean-Jacques Rousseau, s'est dit en mesure d'affirmer, après des analyses qui ont duré 15 jours, que l'organisme du défunt ne laissait voir aucune trace de drogue ou de médicament. Ce qui ne veut cependant pas dire qu'il n'en a pas consommé dans les heures qui ont précédé sa mort. En plus, le chimiste a trouvé dans l'estomac une substance (Beta-phenitil-amine) entrainant une putréfaction anormale des aliments dans l'estomac même.

Un caillot de sang

Le Dr Jean-Louis Lalonde, de l'hôpital Sacré-Coeur, qui a pratiqué l'opération dans le cerveau du malade, a noté chez lui de nombreuses sécrétions bronchiques, ce qui rendait sa respiration difficile et par conséquent l'oxygénation du cerveau s'en trouvait affectée.

Le patient arborait un oeil au beurre noir et avait un caillot de sang qui comprimait le cerveau. L'opération était nécessaire pour "décomprimer le cerveau", soutenu le Dr Lalonde, qui avait reçu Rouleau vers 2h21 dans l'après-midi du 15. Le 16, à 1h15, il succombait à un arrêt cardiaque en dépit de massages et de tentatives de réanimation.

Doléances des membres de la FIOE: une fin de non-recevoir

par Pierre VENNAT

La Corporation des maitres-électriciens du Québec a décidé d'opposer une fin de non recevoir aux doléances des membres de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité qui voudraient négocier directement leur convention collective avec elle, en faisant fi de la Loi des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Cette loi, on le sait, prévoit une négociation unique dans la construction pour tous les ouvriers et tous les entrepreneurs de la construction, négociation entre le Conseil provincial des métiers de la construction et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

Ce faisant, les maitres-électriciens, dont un dirigeant siège d'ailleurs à l'exécutif de l'AECQ, ne font que suivre l'exemple du ministère du Travail.

Le ministre Gérald Harvey, dans une lettre datée du 10 février, a refusé d'acquiescer à la demande de la fraternité et d'amender la loi juste pour elle.

D'ailleurs, a souligné hier un porte-parole de la corporation, si une telle exception était faite, ce serait la porte ouverte à bien d'autres. Si on le permettait pour les électriciens, pourquoi pas la CSN, qui elle compte 25,000 membres dans la construction?

Rien n'empêche que les débraillages des électriciens ici et là, débrayages que la corporation refuse de considérer comme spontanés, commencent à perturber sérieusement les chantiers. Après les Laurentides, on en a enregistré plusieurs cette semaine, notamment dans la région de Mirabel et de Lorraine, ainsi qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ces débrayages, bien sûr, embarassent les maitres-électriciens mais également les autres corps de métiers car tous les travaux, sur un chantier, sont complémentaires.

C'est pourquoi la corporation devait rencontrer, hier, les dirigeants de l'AECQ afin de voir par quelle action les entrepreneurs peuvent contrer l'action des électriciens mécontents.

Quant au Conseil provincial des métiers de la construction, il s'est refusé, jusqu'ici, à tout commentaire sur l'action des électriciens qui, jusqu'à un certain point, manifestent qu'ils n'ont pas confiance en lui pour les représenter.

La police en lutte contre les agences de publicité dite sympathique

par Michel AUGER

La police de la CUM vient d'entreprendre une véritable guerre contre les agences de publicité dite sympathique qui réalisent, semble-t-il, des centaines de milliers de dollars de profits chaque année aux dépens du public.

Comme premier pas dans cette offensive lancée par la section des fraudes commerciales de la CUM, avec la coopération de leurs collègues de l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec, les policiers ont effectué cette semaine une série de descentes concernant les activités de la société Promotions publicitaires Belmont Inc.

Une vingtaine de détectives ont saisi plusieurs caisses de documents dans les bureaux de cette société ainsi qu'aux domiciles des directeurs et employés de la société, à Montréal, Montréal-Nord, Saint-Laurent et Brossard.

Les mandats de perquisitions signé par le juge Cyrille Morand, de la Cour des sessions de la paix, indiquent que les enquêteurs étaient à la recherche de documents ayant servi à commettre une fraude de l'ordre de $50,000.

Un des policiers responsable de cette enquête a révélé hier que ce chiffre n'était qu'une formalité, puisque les montants d'argent qui sont passé entre les mains des Promotions publicitaires Belmont, sont apparemment de beaucoup supérieur.

Ces entreprises de publicité vendent des annonces publicitaires devant paraitre dans des revues ou des programmes souvenir à des commerçants ou des professionnels qui désirent marquer leur appuis à certains organismes sans but lucratif.

Le dossier de la cour indique d'ailleurs que la société de la rue Bordeaux a fait affaire avec plusieurs de ces organismes, dont Scout-Jeunesse, Lutte contre la pollution, la Fédération sportive des sourds du Québec et le Comité des citoyens pour la protection de l'environnement.

Les policiers qui ont déjà longuement interrogé une dizaine d'employés de cette agence consacrent maintenant leur temps à l'étude des centaines de documents qu'ils ont confisqués.

Aucune accusation n'a été portée contre la compagnie. Les policiers doivent soumettrent le résultat de leurs travaux aux conseillers juridiques qui décideront des procédures à entreprendre, s'il y a lieu.

Ces agences de publicité font régulièrement parler d'elles. Le dernier cas connus est celui de l'Association sportive du local 144 des plombiers, dont l'un des leaders est André Desjardins. Cette association avait passé un contrat avec l'agence Ladusoca pour vendre les pages publicitaires d'un journal. Après avoir publié la liste quasi complètes de tous les employeurs des plombiers, ceux-ci ont eu la surprise de recevoir un état de compte. Plusieurs se sont plaints de ne jamais avoir été sollicité.

la presse

livraison à domicile

285-6911

du lundi au vendredi: 8 h a.m. à 19 h 30

le samedi: 9 h à 16 h

Leon's depuis 1909

SUPER AUBAINES

PAYEZ ET EMPORTEZ... LIVRAISON EN SUS DANS LES 48 HEURES

Une aubaine incroyable!
Superbe mobilier de chambre à coucher provincial français...

Une réalisation soignée à l'aide de placages veinés et de bois franc choisi, au riche fini arbre fruitier.

Voyez le charme des lignes élégantes, des courbes et incrustations typiquement françaises. Voyez le superbe style provincial, avec ces façades sculptées, ces pieds chantournés et ces rebords inférieurs incurvés. Construction soignée d'un bout à l'autre. L'ensemble comprend coiffeuse triple (70" x 19" x 32½" hauteur) avec un battant et neuf tiroirs, miroirs jumeaux encadrés mesurant chacun 19" x 48", commode de 40" x 19" x 55" hauteur, avec deux portes et six tiroirs et magnifique tête de lit assortie. Tables de chevet offertes à $100.13 chacune.

PRIX SPÉCIAL

$691.20

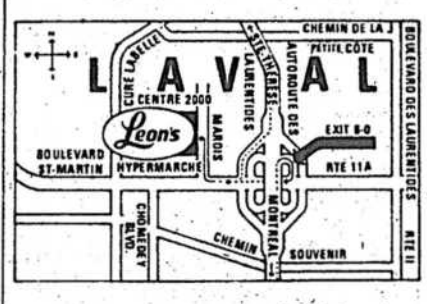

On en revient chargé d'épargnes

Centre 2000, boulevard Saint-Martin, à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, sortie 7, Laval.

Adjacent à Hypermarché

LUNDI, MARDI, MERCREDI: 9 h à 18 h
JEUDI, VENDREDI: 9 h à 21 h.
SAMEDI: 9 h à 17 h.

3½ millions pi cu. d'entrepôt et salle d'exposition

avis légaux • appels d'offres • soumissions

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL-AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no. 600-2113 —
Aides-visuelles — Aire de dégivrage des avions.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), jeudi le 1er avril 1976.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Chofette, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des appels d'offres à (514) 283-6824.

Le Ministère des transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau, Administrateur délégué

AVIS

AVIS est donné que MARTIN FORTIN, 109, 39ème Avenue, St-Eustache, détenteur du permis ou de l'attestation no M-504528, D-2, catégorie Entrepreneur, région "6", s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de MARIO COUVRETTE, 190 boul. Ducharme, Ste-Thérèse, catégorie Entrepreneur, région "6", conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 20.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
3e publication: le 19 mars 1976

LOI SUR LA FAILLITE
AVIS AUX CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de:
ARTHUR CANTIN, # 11-000388-765, 4275, rue Hochelaga, App. 5, Montréal, P.Q.

AVIS est par les présentes donné que Arthur Cantin a fait une cession de biens le 10e jour de mars 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de mars 1976 à 11.15 heures de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, à 10 est, rue Notre-Dame à Montréal dans la province de Québec.
Daté de Drummondville, ce 15e jour de mars 1976.

JEAN OSTIGUY, C.A.,
Syndic
C.P. 128, Drummondville, P.Q.

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT
APPELS D'OFFRES

La Ville ouvrira des soumissions pour:

ARTICLES DE CARTON OU PAPIER POUR ALIMENTS	— 6 avril 1976
SERVICE D'AGENTS DE SÉCURITÉ	— 6 avril 1976
ARBRES ET ARBUSTES	— 6 avril 1976
TERRE FRANCHE (ARABLE)	— 6 avril 1976
TOURBE CULTIVEE	— 6 avril 1976
CAMIONS 30,000 LB P.B.V. AVEC BENNE BASCULANTE	— 6 avril 1976
LOCATION D'APPAREILS A COPIER	— 6 avril 1976

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, être sous pli cacheté et se trouver physiquement entre les mains du secrétaire administratif, à son bureau, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, aux dates mentionnées plus haut, avant l'heure de midi indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du secrétariat administratif et sera ouverte immédiatement après au bureau du greffier, chambre 120.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal. Ce dépôt doit être équivalent à cinq (5) pour cent du montant total de chaque soumission dans le cas d'articles de carton ou papier pour aliments, service d'agents de sécurité, arbres et arbustes, terre franche (arable), tourbe cultivée, de dix (10) pour cent du montant total de chaque soumission dans le cas de camions 30,000 lb P.B.V. avec benne basculante, de cinq mille ($5,000.00) dollars dans le cas de location d'appareils à copier.
Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 22 mars 1976, par monsieur P. Raymond Beliale, directeur du service de l'approvisionnement, 9515 rue St-Hubert, Montréal, H2M 1Z4.
Hôtel de Ville,
Montréal, le 19 mars 1976.

Le Greffier de la Ville,
MARC BOYER, C.R.

Hydro-Quebec

APPEL D'OFFRES
CCP-76-19090
pour 10 h 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 6 avril 1976
Poste Saint-Polycarpe
Comté de Soulanges
CONSTRUCTION DU POSTE ET INSTALLATION ÉLECTRIQUE INITIALE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 a.m. à 4 h 30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire
M.-A. DEMERS

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Senneterre Industries Inc. dont la principale place d'affaires est à Press, Abitibi, Québec à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 23 mai, 1972 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24 mai, 1972 sous le numéro 2351160 daté à Montréal le 17 mars, 1976.
La Banque Mercantile du Canada

AVIS

Avis est donné que Léonard Gaignard, 25 rue Bonnin, Contrecoeur, détenteur du permis ou de l'attestation no M-500855, D-001, catégorie Entrepreneur région 6 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de Florent St-Amand, adresse 63, Morgan, app. 2, Sorel, Cté Richelieu, catégorie Entrepreneur région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
2e parution: le 19 mars 1976

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Paradis Forest Products Limited dont la principale place d'affaires est à 795 Avenue Carson, Dorval, Québec à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 3 septembre, 1974 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 9 septembre, 1974 sous le numéro 2548199 daté à Montréal le 17 mars, 1976.
La Banque Mercantile du Canada

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BELOEIL

AVIS PUBLIC est donné qu'à une séance régulière du Conseil de la Ville de Beloeil, tenue lundi, le 15 mars 1976, le règlement numéro 730-76 décrétant l'imposition de la taxe générale pour l'année 1976 a été adopté conformément à la loi.
Le taux est de $1.85 du $100. d'évaluation des immeubles portés au rôle d'évaluation.
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier de la Ville de Beloeil.
DONNÉ en la Ville de Beloeil, ce 16 mars 1976.

PAUL-R. CHOQUETTE,
Greffier. o.m.a.

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de La Compagnie des Bois Nottaway Limitée dont la principale place d'affaires est à 795 Avenue Carson, Dorval, Québec à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 16 janvier, 1974 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 17 janvier, 1974 sous le numéro 2487399 daté à Montréal le 17 mars, 1976.

AVIS

Avis est donné que Yvon Cormier, 134 rue Principale, St-Antoine-sur-le-Richelieu, P.Q., détenteur du permis ou de l'attestation no M-502123 D-003, catégorie Entrepreneur, région 6, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de Denis Archambault, 201, rue Pagé, Contrecoeur, cté Verchères, P.Q., catégorie Entrepreneur, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
2e parution le 19 mars 1976

AVIS

Avis est donné que Lucien Chenail, adresse Ste-Clothilde, cté Châteauguay, détenteur du permis ou de l'attestation no M-500498 D-002, catégorie Artisan, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation, en faveur de Réal Beaulne, adresse 97, St-Georges, Châteauguay, cté Châteauguay, catégorie Artisan, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.
2e parution le 19 mars 1976

APPEL D'OFFRES
CENTRE D'ACCUEIL STE-ANNE
PROPRIÉTAIRE:
CORPORATION DU CENTRE D'ACCUEIL STE-ANNE DE MONT-LAURIER
411 DE LA MADONE
MONT-LAURIER
ARCHITECTE:
ANDRÉ SIMON
436 DE LA MADONE
INGÉNIEUR:
PATRICK RYAN
436 DE LA MADONE
MONT-LAURIER

La corporation du centre d'accueil propriétaire, demande des soumissions pour la construction de la rénovation du centre d'accueil Ste-Anne à Mont-Laurier.
Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, contre un dépôt de cent dollars ($100) qui sera remboursé au soumissionnaire, s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.
Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de cinquante mille dollars ($50,000) à l'ordre du propriétaire, la corporation du centre d'accueil Ste-Anne, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant valide pour une période de quatre vingt dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.
Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à Mont-Laurier, 411 de la Madone jusqu'à vingt (20) heures, heure en vigueur localement, le vingt-troisième (23e) jour du mois d'avril 1976 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.
L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis dans les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

	Montant du chèque visé ou cautionnement de soumission en dollars
Spécialités	
Électricité	$10,000
Chauffage, ventilation	$ 5,000
Plomberie	$ 5,000

Les soumissions de ces sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé au montant stipulé ci-dessus, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 120 jours de la date d'ouverture des soumissions.
Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.
Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2360 en date du 7 décembre 1961.
Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.
Fernande Poirier, s.c.o.
Directeur général

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
TA-10-03-001
DATE DE FERMETURE:
Jeudi le 15 avril 1976
15 h 30, heure de Montréal
PHASE 1B, Village à LG-3
Installation d'unités mobiles et services municipaux

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de $25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 30 à 16 h 30 en s'adressant au:

Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Québec H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de deux cent cinquante mille dollars ($250,000) est requis sous forme de:
a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres,
ou alternativement
b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne,
ou alternativement
c) Garantie bancaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.
Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.
Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.
La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'approvisionnement

---

appel d'offres

PROJET DE MODIFICATION
Bois ouvré — Province

Le ministre du travail et de la main-d'oeuvre, monsieur Gérald Harvey, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, c. 148 et am.), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à l'industrie du Bois Ouvré dans le Québec rendue obligatoire par le décret 3449-75 du 30 juillet 1975, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Remplacer les paragraphes 1.02 à 1.10 inclusivement, ainsi que les paragraphes 1.13, 1.15, 1.16, 1.17, 1.18 et 1.19 par les suivants:

1.02 Ébéniste: Tout salarié qui lit et convertit les données requises, qui connaît les essences de bois et qui, d'après ses tracées de débitage, accomplit de façon habituelle tous les travaux de préparation, travaux comprenant l'agencement de placage, ainsi que tous les travaux d'assemblage et de finition, en atelier, d'ouvrages visés par le champ d'application.

1.03 Ouvrier d'atelier: classe A: Tout salarié justifiant au moins 3 ans d'expérience qui lit et convertit les données requises, qui fait la lecture de schémas et qui, au moyen d'outils et de machines qu'il ajuste et entretient, prépare et assemble le bois et autres matériaux ou produits en éléments préfabriqués destinés aux bâtiments de tous genres.

1.04 Ouvrier d'atelier: classe B: Tout salarié qui lit et convertit les données requises et qui, au moyen d'outils et machines qu'il ajuste en entretient, prépare et assemble le bois et autres matériaux ou produits en éléments préfabriqués destinés aux bâtiments de tous genres.

1.05 Assembleur: Tout salarié qui lit et convertit les données requises et qui, au moyen d'outils et de machines, assemble des pièces préparées de bois et autres matériaux en éléments préfabriqués destinés aux bâtiments de tous genres.

1.06 Conducteur de machines: 3 ans et plus: tout salarié qui, justifiant trois (3) ans d'expérience fait la lecture des schémas, lit et convertit les données requises et qui scie, rabote, corroye ou façonne le bois et autres matériaux, règle sa machine, les scies ou les couteaux et qui peut en faire l'entretien.

1.07 Conducteur de machines: Moins de 3 ans: tout salarié qui lit et convertit les données requises, et qui scie, rabote, corroye ou façonne le bois et autres matériaux, règle sa machine, les scies ou les couteaux et qui peut en faire l'entretien.

1.08 Préposé aux machines: Tout salarié qui alimente en bois et qui exécute des travaux à l'aide d'une ou l'autre des machines servant à façonner et à travailler le bois et autres matériaux.

1.09 Machiniste: Tout salarié préposé à l'ajustement, à l'entretien et à la réparation des machines, à l'entretien et à la réparation de l'outillage manuel, électrique et à l'air, à la fabrication et au modelage et à l'affûtage des couteaux de machines et au limage des scies, à la mise en place ou au déplacement de machines et des accessoires inhérents.

1.10 Aide-machiniste: Tout salarié qui, travaillant sous la surveillance d'un machiniste, est préposé à l'ajustement, à l'entretien et à la réparation des machines, à l'entretien et à la réparation de l'outillage manuel, électrique et à l'air, à la fabrication et au modelage et à l'affûtage des couteaux de machines et au limage des scies, à la mise en place ou au déplacement de machines et des accessoires inhérents.

1.13 Expéditionnaire: Tout salarié qui lit et convertit les données requises et qui aide à contrôler la réception, l'expédition et l'inventaire de tous les produits et matériaux pour l'entreprise; il peut, occasionnellement, conduire un tracteur ou un chariot-élévateur.

1.15 Peintre: classe A: Tout salarié qui prépare, assortit et applique sur tous genres de surfaces les teintures, les couleurs, les peintures, les vernis, les laques synthétiques et autres produits et ce, au moyen d'équipement qu'il entretient.

1.16 Peintre: classe B: Tout salarié qui applique sur tous genres de surfaces les teintures, les couleurs, les peintures, les vernis, les laques synthétiques et autres produits et ce, au moyen d'équipement qu'il entretient.

1.17 Apprêteur: Tout salarié qui applique en série sur tous genres de surfaces, les couches d'apprêt, les teintures ou les peintures et ce, au moyen d'équipement qu'il entretient.

1.18 Classificateur-mesureur: Tout salarié qui possède un certificat de classificateur ou de mesureur émis par toute association officiellement autorisée à émettre tel certificat.

1.19 Vérificateur: Tout salarié qui lit et convertit les données requises et qui, au moyen d'outils, s'assure de la qualité et des normes de fabrication de produits finis ou non finis, ou qui, au moyen d'outils, vérifie l'installation d'ouvrages de menuiserie.

2. Remplacer l'article 4.00 par le suivant:

4.00 Classifications et taux de salaires

4.02 La liste des emplois et les taux horaires minimaux correspondants sont les suivants:

	À compter de l'entrée en vigueur	1er octobre 1976	1er avril 1977	1er octobre 1977
Tâches:				
Chef d'équipe	$ 4.00	$ 4.25	$ 4.75	$ 5.00
Conducteur de machines				
de plus de 3 ans	3.80	4.05	4.55	4.80
de 2 à 3 ans	3.70	3.95	4.45	4.70
de 0 à 2 ans	3.60	3.85	4.35	4.60
Préposé aux machines	3.40	3.65	4.15	4.40
Classificateur	4.15	4.40	4.90	5.15
Ébéniste	4.00	4.25	4.75	5.00
Ouvrier atelier				
Classe A	3.80	4.05	4.55	4.80
Classe B	3.60	3.85	4.35	4.60
Assembleur	3.40	3.65	4.15	4.40
Peintre				
Classe A	3.80	4.05	4.55	4.80
Classe B	3.60	3.95	4.35	4.60
Apprêteur	3.40	3.65	4.15	4.40
Vérificateur	3.80	4.05	4.55	4.80
Expéditionnaire réceptionnaire	3.80	4.05	4.55	4.80
Chauffeur de camion	3.80	4.05	4.55	4.80
Mécanicien de machines fixes	3.70	3.95	4.45	4.70
Machiniste	3.80	4.05	4.55	4.80
Aide-machiniste	3.60	3.85	4.35	4.60
Conducteur chariot-élévateur	3.70	3.95	4.45	4.70
Gardien	3.20	3.45	3.95	4.20
Salarié polyvalent	3.70	3.95	4.45	4.70
Manoeuvre	3.20	3.45	3.95	4.20
Étudiant	3.10	3.35	3.85	4.10

4.02 Affectation temporaire: Tout salarié autre qu'un salarié polyvalent, affecté à un emploi qui entraîne un taux de salaire supérieur au sien, doit toucher ce taux supérieur pour toute la durée de l'affectation. Il ne doit subir aucune diminution de salaire, lorsqu'il est affecté, pour une période n'excédant pas 2 semaines consécutives, à un emploi qui entraîne un taux de salaire inférieur au sien.

4.03 Prime: Sauf pour le gardien, tout salarié doit toucher une prime de $0.10 l'heure pour chaque heure normale effectuée entre 19 h et minuit et une prime de $0.15 l'heure pour chaque heure normale effectuée entre minuit et 7 h.

4.04 Temps supplémentaire:
a) les heures effectuées en sus des heures de la journée ou de la semaine normales entraînent une majoration du taux horaire de 50%.
b) les heures supplémentaires effectuées le dimanche ou un jour férié, chômé et payé, entraînent une majoration du taux horaire de 100%.
c) tout salarié rappelé au travail avant le début de ses heures normales de travail est rémunéré à son taux horaire majoré de 50% jusqu'au début de ses heures normales de travail.

4105 Rappel: Lorsqu'un salarié est rappelé au travail après la fin de sa journée normale de travail, il doit toucher une indemnité de déplacement égale à la moitié de son taux horaire. La rémunération pour cette période de l'indemnité de déplacement doit égaler au moins 4 fois le taux que touche le salarié pour une heure normale.

4.05 Rappel: Lorsqu'un salarié est rappelé au travail après la fin de sa journée normale de travail, il doit toucher une indemnité de déplacement égale à la moitié de son taux horaire. La rémunération pour cette période de l'indemnité de déplacement doit égaler au moins 4 fois le taux que touche le salarié pour une heure normale.

4.06 Accident de travail: Le salarié victime d'un accident de travail qui nécessite une visite à l'hôpital ou chez le médecin, a droit au paiement de toutes les heures de sa journée normale, le jour de l'accident.

4.07 Dispositions spéciales relatives aux salaires: Malgré toute autre disposition de la présente section, l'Employeur doit verser au salarié au moins la rémunération hebdomadaire minimale à laquelle un salarié a droit selon l'Ordonnance numéro 4, 1972 de la Commission du salaire minimum ou selon toute autre ordonnance ultérieure qui pourrait la modifier ou la remplacer.

3. Remplacer les paragraphes 5.01, 5.03 et 5.04 par les suivants:

5.01 Les jours suivants sont des jours fériés, chômés et payés: le premier jour de l'An, le vendredi saint, la fête de la reine, le 24 juin, le 1er juillet, la fête du Travail, le jour d'Action de Grâces, le 24 décembre, le jour de Noël, le 26 décembre et le 31 décembre.

5.03 Pour avoir droit à l'indemnité afférente à un jour férié, le salarié doit avoir travaillé durant la journée normale de travail qui précède le jour férié et durant celle qui le suit. Une absence permise par la convention ou autorisée par l'Employeur durant l'un de ces jours, ainsi qu'une mise à pied dans les 15 jours qui précèdent suivie d'un rappel dans les 15 jours qui suivent le jour férié, n'affecte pas le droit à l'indemnité afférente à ce jour férié.

5.04 L'Employeur lié par une convention collective particulière, peut observer des jours fériés autres que ceux prévus à l'article 5.01 pourvu qu'il en observe au moins 11. Dans un tel cas, l'Employeur doit en aviser le comité paritaire.

4. Remplacer le paragraphe 6.04 par le suivant:

6.04 Le salarié qui, le 1er avril, justifie de 8 ans et plus de service continu chez le même employeur, doit recevoir durant l'année, un congé payé de 3 semaines dont au moins 2 doivent être continues. L'indemnité afférente à ce congé est égale à 6% de la rémunération du salarié durant la période de référence.

5. Remplacer le paragraphe 8.02 par le suivant:

8.02 Lors du décès d'un frère ou d'une soeur, d'un beau-frère ou d'une belle-soeur, un beau-père ou d'une belle-mère, le salarié a droit à un jour de congé avec paie, le jour des funérailles, si elles ont lieu durant un jour faisant partie de la semaine normale de travail.

6. Remplacer l'article 9.00 par le suivant:

9.00 Durée

9.01 Le décret demeure en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Par la suite, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins que l'une des parties contractantes ne s'y oppose et en avise par écrit le ministre du travail et de la main-d'oeuvre et toute autre partie contractante au cours du mois de février de l'année 1978 ou de toute année subséquente.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoire les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans *Gazette officielle du Québec*.
Durant les trente jours à compter de la date de publication de cet avis dans la *Gazette officielle du Québec*, le ministre du travail et de la main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre,
GILLES LAPORTE.

Ministère du travail et de la main-d'oeuvre.
1033-o

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Transports Canada Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS RÉGION DU QUÉBEC
APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à l'aéroport de Québec. SERVICES DE NETTOYAGE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS COMMENÇANT LE 1er JUILLET 1976, À L'AÉROPORT DE QUÉBEC, STE-FOY, QUÉBEC.
Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le 8 avril 1976.
Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des documents en bon état dans un délai de quatorze jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.
Une réunion d'information sera tenue lundi le 29 mars 1976 à 13:30 heures, heure normale de l'Est, à la salle de Conférence, local 113, Édifice de l'administration, aéroport de Québec, Ste-Foy, Québec.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. O. DUMAS,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne de Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 11 mars 1976.

Société centrale d'hypothèques et de logement — Central Mortgage and Housing Corporation

APPEL D'OFFRES
pour la vente de
LES JARDINS PIERREFONDS
LES RÉSIDENCES GODBOUT

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT — DES OFFRES SCELLÉES, clairement marquées quant au contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à quatorze (14) heures, JEUDI LE 6 MAI 1976, HEURE DE MONTRÉAL, pour l'achat de deux immeubles à appartements semi-luxueux, l'un comprenant 153 logements et connu sous l'appellation: Les Jardins Pierrefonds, 12100 et 12110, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds, Québec.
Le second connu sous l'appellation: Les Résidences Godbout, 9091 et 9101, rue Godbout, La-Salle, Québec.
Les acheteurs éventuels peuvent obtenir les formules d'offres requises à l'adresse indiquée ci-après. L'offre la plus élevée ne sera pas nécessairement acceptée. Toute personne intéressée peut soumissionner sur l'un ou les deux projets.
Toutes les demandes de renseignements au sujet de ces immeubles à appartements doivent être adressées à:
Monsieur Yves L'Ecuyer, agent des ventes, tél. (514) 341-6060, poste 294.

Gérant, Bureau des propriétés immobilières
Société centrale d'hypothèques et de logement
2350, chemin Manella
Ville Mont-Royal
Montréal, Québec
H4L 4X5.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la province de Québec, que Chauffage R.B. Inc., une corporation ayant sa principale place d'affaires à Ste-Agathe-Sud, Québec, a le 16 décembre 1975, vendu, cédé et transféré à Gulf Oil Canada Limitée, à titre de garantie, ses comptes aux livres échus ou à percevoir et toute autre créance, ainsi que tout jugement, garantie, droit ou avantage s'y rattachant, et que ladite cession a été dument enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, le 4 mars 1976, sous le numéro 481340. Cette cession n'affecte en rien les opérations régulières de Chauffage R.B. Inc., et elle est faite dans le seul but d'obtenir une marge de crédit avec Gulf Oil Canada Limitée.

Le 16 mars, 1976
McLean, Marler, Tees, Watson, Poitevin, Javet & Roberge, Notaires

---

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Victoria Pine Incorporated dont la principale place d'affaires est à 795 Avenue Carson, Dorval, Québec à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 11 décembre, 1968 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 9 janvier, 1969 sous le numéro 2111745 daté à Montréal le 17 mars, 1976.
La Banque Mercantile du Canada

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571 du code civil, avis est par les présentes donné qu'une cession-transport et le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de Paradis & Sons Limited dont la principale place d'affaires est à 795Avenue Carson, Dorval, Québec à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 11 décembre, 1968 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 9 janvier, 1969 sous le numéro 2111746 daté à Montréal le 17 mars, 1976.
La Banque Mercantile du Canada

---

petites annonces
en commandant votre annonce, vous n'avez qu'à donner votre numéro de carte
CHARGEX

décès
REMERCIEMENTS/IN MEMORIAM

la presse
MONTREAL,
VENDREDI 19 MARS 1976

BEAUVAIS (Alice)
A Laprairie, le 18 mars 1976, à l'âge de 81 ans, est décédée Alice Guérin, épouse de feu Louis-Joseph Beauvais, demeurant 479 chemin St-Jean, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Inc.
425, chemin St-Jean,
pour se rendre à l'église Nativité, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m.

BENARD (Reina)
A Montréal, le 18 mars 1976, est décédée Mme veuve Ferdinand Bénard, née Reina Borduas, demeurant au 79 rue Youville, Varennes. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Normand Jodoin Enrg.
277, rue Ste-Anne,
Varennes,
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENFANTE (Isabelle)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Isabelle Benfante, née Calberg, épouse de feu Hugo Benfante. Elle laisse ses enfants: Paule, Huguette, épouse de M. Horace Eizenberg, Giannina, épouse de M. Pierre Mercier-Gouin, M. et Mme Léopold Benfante (Louise), le père Hugo Benfante, ainsi que plusieurs petits-enfants. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
7100, rue Joseph-Renaud.
Parents et amis sont spécialement invités à participer à la célébration qui aura lieu en l'église Notre-Dame d'Anjou, à 10h a.m. samedi le 20 et l'inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges, le 23 courant.

BERTHIAUME, (Camille)
A Montréal, le 17 mars 1976, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Camille Berthiaume, époux de feu Jeannette Lapointe. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
11,630 rue
Notre-Dame est
pour se rendre à l'église St-Marcel où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

Ulysse Racine
Madame Ulysse Racine (Evelyn Berry), son fils Fabien, président des Industries Mont-Royal Inc, (son épouse, Louise Légaré), sa fille Constance (son époux, Docteur René Charbonneau, M.D. psychiatre) et ses petits-enfants, Pascale, Caroline, Nathalie, Patrice, désirent adresser leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympagnie soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles et dons à différents organismes de recherche médicale lors du décès de Monsieur Ulysse Racine, président-fondateur des Industries Mont-Royal Inc, survenu le 7 février dernier. Que toutes les personnes qui ont omis de s'inscrire veuillent bien considérer ces remerciements comme personnels.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

BILODEAU (Jean-Pierre)
Accidentellement, en Ontario, le 16 mars 1976 à l'âge de 29 ans est décédé M. Jean-Pierre Bilodeau, fils de feu Charles-Eugène Bilodeau et de Marguerite Lemay. Il laisse un frère, Louis. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9h45 pour se rendre à l'église de la Visitation où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRODEUR (Eugénie)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Albert Brodeur, née Eugénie Moreau. Elle laisse ses enfants, Christophe, Etienne, Maurice, Albert, Mme Horace Campeau (Marie), Mme Fernand Charest (Eugénie) et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10526, rue St-Laurent
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Pour samedi, salon fermé de 5h à 7h.

CANTIN (Louis de Gonzague)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Louis de Gonzague Cantin, époux de Berthe Dupuis. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est,
pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 2h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Alberta)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 92 ans, est décédée Mlle Alberta Cloutier, demeurant au foyer Emilie Gamelin, 1440 Dufresne, fille de feu Edouard Cloutier et de feu Albine Elisabeth Jarrais de Beauregard. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J.-A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine est
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 9h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHESNE (Albert)
A Montréal, le 18 mars 1976 à l'âge de 68 ans, est décédé M. Albert Duchesne, époux de feu Eva Vandal. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 9h30 et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPONT (Lise)
A Auteuil, Laval, le 17 mars 1976 à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Richard Dupont, née Lise Lanctôt. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr Enrg.
1856, boul. des Laurentides,
Vimont
pour se rendre à l'église St-Elzéar, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de St-Elzéar, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

GALARNEAU (Oscar)
A St-Vincent-de-Paul, le 16 mars 1976, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Oscar Galarneau, époux de feu Bella Lachapelle. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr, Enrg.,
1039, rue du Collège,
St-Vincent-de-Paul,
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

JETTE (Emélina)
A Joliette, le 18 mars 1976 à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Ange-Albert Jetté, née Emélina Carrier, demeurant 48 avenue des Bouleaux, Notre-Dame-des-Prairies. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Landreville
et Fils Inc.
674, rue St-Louis
pour se rendre à l'église Notre-Dame des Prairies, où le service sera célébré à 1h30 et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVEE (Laurette)
A Montréal, le 17 mars 1976 à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Alphée Larivée, née Laurette Clermont, demeurant rue Ste-Claire, mère de Sr Yvette Larivée, S.S.A., Paul-Emile, époux de Gilberte Cousineau, Roger, André, époux de Marie-Paule Aubé, Jeannine, épouse d'Armand Roussil, Réjeanne, épouse de Maurice Pilon, Cécile, épouse de Marcel Plante, Fernand, époux de Jeannette Pelletier, Lise, épouse de Réjean Mongeau, Jean-Guy, époux de Pauline Chiasson, Pierrette, épouse de Carmen Toralti, Yvon, époux de Louise Pellerin, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs, neveux et nièces ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc,
8989, rue Hochelaga,
à 9h 30 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 10h et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h.

LETOURNEAU (Gérard)
A L'Annonciation, le 17 mars 1976 à l'âge de 54 ans, est décédé M. Gérard Létourneau, président de J.-Oscar Létourneau, grossiste de L'Annonciation, époux d'Annette Borduas, demeurant à L'Annonciation. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Suppère Enrg.
de L'Annonciation
pour se rendre à l'église paroissiale de L'Annonciation, où le service sera célébré à 10h.30 et de là au cimetière de l'Annonciation, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

LUSSIER (Yvette)
Subitement à Montréal, le 16 mars 1976, à l'âge de 64 ans, est décédée Yvette Lahaie, épouse de feu Georges Lussier. Elle laisse ses soeurs: Gabrielle (Mme Laurent Caron), Jeanne (Mme Simon Major), ses beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme René Lussier, Mme Annette Lussier, M. et Mme Albert Lussier, M. et Mme Jean-Jacques Larouche, M. et Mme Jean-Léon Lussier, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Pour être quand même heureux de la vente d'un objet que vous aimez
LES PETITES ANNONCES
285-7111

MAILHOT (Florette)
A Montréal, le 18 mars 1976 à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Oscar Mailhot, née Florette Archambault, mère de Gaston, de St-Hyacinthe (Clémence Cordeau), Mme René Massicotte (Madeleine), Mme Raymond Bisson (Julienne), Bernard (Jeannette Guertin), André, de Québec (Madeleine Gervais), Mme Jacques Sauvé (Geneviève), sa belle-fille Mme Robert Mailhot (Claire Alary), sa soeur, Mme Philippe Peloquin, de St-Germain de Grantham et son frère Lucien. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 2 h p.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MEUNIER (Marc R.)
A Montréal, le 17 mars 1976 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Marc R. Meunier, ancien directeur des Relations publiques aux Chemins de Fer Nationaux, membre du Conseil de la Vie Française, président du Projet 80, époux en 1ères noces de feu Marie LeBail et en 2es noces de Rachel Gagné. Il laisse ses enfants Nicole et Michel. Une messe de funérailles vendredi le 19 courant à 10 h a.m. en l'église St-Viateur d'Outremont. Donc acceptés pour le Projet 80 Inc. (1926 rue Plessis) et dons à la Société Canadienne du Cancer (1372 rue Ste-Catherine ouest). Sépulture dans l'intimité.

MONETTE (Béatrice)
A Montréal, le 17 mars 1976 à l'âge de 87 ans est décédée Mme veuve Wilfrid Monette, née Béatrice Rolland. Elle laisse une soeur, Annette Rolland, ses nièces, Françoise Dolbec, Gisèle Monette, épouse de Georges Leprohon, son neveu, Rolland Dolbec, époux de Madeleine Marion. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
à 10h45 pour se rendre à l'église St-Jean Berchmans, où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi, 7 h p.m.

MORACHE (René)
A Montréal, le 18 mars 1976 à l'âge de 69 ans, est décédé M. René Morache, époux de Gilberte Reeves. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, une soeur, Mme Louis Morin (Germaine). Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est,
pour se rendre à l'église St-Thomas Apôtre, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Patrick)
A LaSalle, le 18 mars 1976 à l'âge de 58 ans, est décédé M. Patrick Pelletier, époux de Berthe D'Amour, demeurant rue McLeoad, Châteauguay. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J.-R. Reid et Fils Inc.
35, boul. Normand,
Châteauguay,
à 2h45 pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 3h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

PEPIN (Omer)
A Ste-Thérèse, le 17 mars 1976, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Omer Pépin, époux de feu Anne-Marie Tessier, elle laisse dans le deuil, son fils Jean-Gérard (son épouse Michèle) de Paris, ses 2 filles; Berthe et Cécile, son gendre Jean-Paul Filion, 4 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira
de la résidence funéraire
Maurice Savaria Inc.
61, rue Blainville ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAITES PORTER À VOTRE COMPTE CHARGEX
vous n'avez qu'à donner votre numéro en commandant votre annonce.
LES PETITES ANNONCES
285-7111

Avis de décès
reçus après les heures de tombée

CHARLEBOIS (Joseph-Aimé)
A Chomedey, le 19 mars 1976, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Joseph-Aimé Charlebois, époux de feu Rosalba Turpin. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Ouimet et Fils
3517, boul. Lévesque
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDRY (Cordélia)
A Montréal, le 18 mars 1976, est décédée subitement Mme Eugène Gaudry, née Cordélia Barck, demeurant 814 boul. St-Joseph est, outre son époux, ex-conseiller municipal, elle laisse ses fils: Dr Marcel Gaudry, optométriste, époux de Marcelle Gouin, Maurice, c.a., époux de Blanche Desnoyers, Lionel, ses filles: Madeleine, épouse de feu Roger Dazé, Jeanne épouse de Marcel Desmarais, Jacqueline, épouse du Dr Viateur Sylvestre, ses soeurs: Mlle Jeanne Barck, Gaétanne, épouse de Léo Fournier, ainsi que 17 petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
814, boul. St-Joseph est
à 9 h a.m. pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire A. Dallaire et J. S. Vallée Ltée.

LAMOUREUX (Charles)
A Longueuil, le 18 mars 1976, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Charles Lamoureux, époux de Germaine Bélair, il laisse dans le deuil 6 enfants: M. et Mme Robert Leblanc (Rita), M. et Mme Donia Fleury (Paulette), M. Jean-Pierre Lamoureux, M. Paul Lamoureux, M. et Mme Fernand Maheux, M. et Mme Armand Lamoureux. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Ed. Darche et Fils Inc.
527, rue Ste-Hélène
pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 h a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

MALEPART (frère Eustache)
A Ste-Dorothée, le 19 mars 1976, est décédé frère Eustache Malépart, F.E.C., fils de feu Eustache Malépart et de Claire Robert. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant à 10 h en la chapelle du
Foyer de LaSalle
300, Bord de l'Eau
Ste-Dorothée
et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé ce soir 7 h.

QUELQU'UN EST LÀ POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS AIDER
LES PETITES ANNONCES
285-7111

PEPIN (Rose Hélène)
A Montréal, le 17 mars 1976 à l'âge de 57 ans, est décédée Mme veuve Roland Pépin, née Rose-Hélène Coursol, elle laisse son fils Robert (Marie Laviolette), ses filles: Hélène, Huguette (Mme Claude Lapierre), Cécile (Mme André Tremblay), Nicole (Mme Gilles Marsan), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
7100 rue Joseph-Renaud,
pour se rendre à l'église Notre-Dame d'Anjou où le service sera célébré à 11h et de là au cimetière de St-Léonard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RATELLE (Albina)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Léopold Ratelle, née Albina St-Sauveur, demeurant rue Lebrun, mère de Jean-Marc, époux d'Anita Gauthier, Denis, époux de Lise Girard, Fleurette, épouse de Gilles Groulx, Serge, époux d'Agathe Verville, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 10 h 30 pour se rendre à l'église St-Bernard, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h.

RAYMOND (Madeleine)
A Montréal, le 17 mars 1976, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Rémi Raymond, née Madeleine Pomminville. Outre son époux elle laisse ses enfants: Danielle, épouse de Gérald Daly, Ginette, Jacques, époux de Louise Sasseville et Alain. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est
pour se rendre à l'église Christ-Roi où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière d'Oka, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUVE (Bernadette)
A Montréal, le 17 mars 1976, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Bernadette Descarreaux, épouse d'Arthur Sauvé, de l'imprimerie Sauvé et ses Fils. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses 2 fils, Gérard, époux d'Armande Morel, Fernand, époux de Rita St-Onge, ses 2 filles, Claire (Mme Jean-Marie Vaillancourt), Lise (Mme Maurice Bisaillon), ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
et J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 est, rue Ste-Catherine,
à 1 h 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEORET (Armand)
A l'Ile Bizard, le 17 mars 1976, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Armand Théorêt, fils de feu M. et Mme Vitalien Théoret. Il laisse dans le deuil, ses frères et soeurs: Hélène (Mme Auré Brunet), Emile (époux de Germaine Lecavalier), Antoine (époux de Madeleine Bélanger), Mme veuve Donat Claude (Alice), Camille (époux d'Emérentienne Joly), Léopold (époux de Juliette Provost), Marcel (époux de Claire Bélanger), Mme Ildège Cuerrier (Cécile), Mme Emile Legault (Thérèse), ainsi que ses tantes et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Legault,
16114 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève,
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Ile Bizard, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière de l'Ile Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 h p.m.

THEORET (Wildor)
A Montréal, le 17 mars 1976, à l'âge de 68 ans, est décédé Wildor Théoret, époux de Cécile Lajeunesse. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles: Mme Jacques Champagne (Pierrette), Mme Jean-Pierre Plante (Micheline), ses fils: Gilles, époux d'Huguette Thifault, Noel, époux de Carmelle Vaillancourt et Conrad, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIBAULT (Arthur)
A Dade City, Floride, le 16 mars 1976, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Arthur Thibault, retraité du corps policier de la ville de Montréal, époux de Lucienne Farand, autrefois de Montréal, demeurant à St-Chrysostome. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons d funérarium
Lionel Demers,
27, rue Notre-Dame,
St-Chrysostome,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Chrysostome, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière de St-Chrysostome, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AJOUTEZ UNE PLUME A VOTRE CHAPEAU AVEC
LES PETITES ANNONCES
la presse
285-7111

VAILLANT (Mathilda)
Au Foyer St-Laurent, le 17 mars 1976, à l'âge de 93 ans, est décédée Mathilda Therrien, épouse de feu Jules Vaillant. Elle était la soeur de feu Mme Ernest Laurin, de Cartierville et de feu Malvina Laliberté, de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Boudrias et Cormier Ltée,
816, boul. Ste-Croix,
Ville St-Laurent,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LES PETITES ANNONCES
285-7111

WILSON (Alice)
A Montréal, le 18 mars 1976, à l'âge de 70 ans, est décédée Alice Raymond, épouse d'Albani Wilson, mère de Guy, Jean-Paul (époux de Lise St-Jean), grand-mère de 2 petits-enfants: France et Marc. Lui survivent aussi 2 frères; Léo, époux d'Alice Proulx; Hervé, époux de Simone Dutour, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, Henri-Bourassa,
pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10h, et de là au cimetière de l'Ile Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7h p.m. Exposée ce soir à 7h.

avis légaux appels d'offres soumissions

Central Mortgage and Housing Corporation — Société centrale d'hypothèques et de logement

APPEL D'OFFRES

NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES SITES DIVERS ENSEMBLES D'HABITATION RÉGION DU GRAND MONTRÉAL.

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 14:00 heures HEURE DE MONTRÉAL, MARDI LE 30 MARS 1976.

POUR Le nettoyage des sites, l'application d'engrais et la coupe de gazon. À divers ensembles d'habitation dans la région du Grand Montréal.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement en vue d'assurer la parfaite exécution du contrat. Ni la plus basse ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

Le Gérant du Bureau des Immeubles
SOCIÉTÉ CENTRALE
D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
2350 Chemin Manella
Ville Mont-Royal
Montréal, Québec
H4L 4X5

Transports Canada — Transport Canada

ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS RÉGION DU QUÉBEC

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Rouyn, Québec. APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE PROTECTION CONTRE LE FEU, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES À L'AÉROPORT DE ROUYN, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du matériel, ministère des Transports, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le 2 avril 1976.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canda. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, et à l'Association des Constructeurs de l'Ouest du Québec Inc., 129 rue Principale, Rouyn, Québec.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

A. O. DUMAS,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.
Ministère des Transports
Aéroport int. de Montréal.
Le 11 mars 1976.

Il y a 2 bonnes raisons pour utiliser
LES PETITES ANNONCES
1— *C'EST RAPIDE*
2— *C'EST EFFICACE*
la presse
285-7111

LES MONUMENTS QUE L'ON TENTE D'IMITER
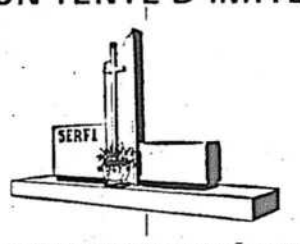

FAITES CONFIANCE À UNE MAISON RÉPUTÉE
Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une véritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.
Pamphlet gratuit sur demande
SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur
BUREAU: 8776 est, rue SHERBROOKE
Terrain des monuments et manufactures
À côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE — 259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'À 5 H.

AVIS LÉGAL
Veuillez prendre avis que la compagnie Vogue Sportswear Mfg. Co. s'adressera au Ministre des Finances, Institutions et Coopératives pour lui demander l'autorisation d'abandonner sa charte. Victor Shamy, secrétaire-trésorier de la compagnie.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITEE
Avis aux
SOUMISSIONNAIRES
Projets: St-Jean Québec)
(a) Fournir et installer mégastructure acier d'armature podium — Secteur 1 (Lot no 16). Dossier: SJ 552-16
(b) Mégastructure finie des dalles de béton (Lot no 22). Dossier: SJ 552 18
c) Mégastructure Coffrage et mise en place du béton Podium secteur 1 (Lot no 18) (177) (27) BFC St-Jean (Québec). Dossier: SJ 552 17
La date pour la soumission pour le projet mentionné ci-dessus a été reportée au 1er avril 1976, jeudi, à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est.
N.J. Smith, secrétaire
6e étage, Edifice Kenson
225, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3